



RENDRE VISIBLE LA PLACE DE L'EAU DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

RAPPORT DE STAGE DE :
LUCIE LIEGE



YONNE ET NIÈVRE

2021

Résumé

S'interroger sur les liens entre l'eau et l'alimentation, telle est la première étape de la mise en visibilité de la place de l'eau dans les systèmes alimentaires. En effet, ces liens sont fragilisés par un historique d'abstraction de la production alimentaire de son environnement, de sectorisation des politiques publiques et par l'absence d'espace d'échange entre les habitants d'un même territoire sur leur rapport à la nature. Les gestionnaires « de l'eau et de l'alimentation » enquêtés lors de mon stage font état de cette segmentation de l'action aux décalages spatiaux et temporels. Par conséquent, les thématiques, comme les acteurs, ne se croisent plus, la dimension systémique de l'alimentation est devenue a-territoriale et invisibilisée. Pourtant, ce sont des composantes essentielles de la résilience des systèmes alimentaires. Pour dépasser ces blocages et l'éclatement des compétences, la coopération s'avère être une condition nécessaire, mais non suffisante. Cette dernière est encore fortement dépendante de la volonté des élus locaux, de moyens et de calendriers en inadéquation avec le fonctionnement des systèmes socio-écologiques. Les outils à disposition des gestionnaires deviennent moins sectoriels mais atteignent pour autant difficilement une portée systémique. Il conviendrait donc de les requestionner voire de les combiner dans des projets interrogeant les cadres existants, la définition des territoires d'actions et les principes de gouvernance souhaités. Les projets de territoire sont apparus comme davantage propices à la prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation. Cette approche, par sa dimension territorialisée et territorialisante, permettrait notamment de créer des ressources spécifiques au territoire et d'impulser leur auto-organisation autour de la recherche de convergences entre acteurs. Le système se révélant dans l'action, ce stage est-il une première étape vers un système alimentaire plus résilient ?

Mots clés : système alimentaire, eau, alimentation, territoire, résilience

Remerciements

Dans le cadre de mon stage au CPIE Yonne et Nièvre, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe salariée du CPIE qui m'a accompagné, soutenue et formée tout au long du stage et plus particulièrement Elsa Dubos ma maîtresse de stage. Les membres bénévoles de l'association, notamment Madame la présidente Florence Pinton et Monsieur Pierre Curmi, ont aussi su être là pour moi, je leur en suis reconnaissante. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des acteurs du territoire du CPIE Yonne et Nièvre avec qui j'ai réalisé des entretiens, voire pour certains échanger tout au long du stage. J'espère que les bénéfices seront réciproques, ils m'ont, pour ma part, permis d'avancer dans mes réflexions personnelles.

Glossaire

AAC : Aire d'alimentation de captage

AB : Agriculture biologique

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ARS : Agence Régional de Santé

AOP : Appellation d'origine protégée

BAC : Bassin d'Alimentation de captage

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CLS : Contrat local de santé

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

CTEC : Contrat territorial eau et climat

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

GDA : Groupements de développement agricole

HYCCARE : Hydrologie, changement climatique, adaptation, ressource en eau

IGP : Indications Géographiques Protégées

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatique

ONG : Organisation non gouvernementale

PAC : Politique agricole commune

PAT : Projet alimentaire territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNA : Programme national de l'alimentation

PNNS : Plan National Nutrition Santé

PRSE : Plan régional santé environnement

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schémas d'Aménagement et de gestion de l'eau

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



Table des matières

Introduction	8
I. Caractérisation du système alimentaire actuel du territoire du CPIE	11
1. Territoire d'étude et méthode de diagnostic.....	12
2. Diagnostic.....	13
a. L'environnement	13
b. Chaîne d'approvisionnement alimentaire	15
c. Environnement alimentaire	18
d. Comportement des consommateurs et nutrition	19
e. Choix et actions institutionnelles, politiques et citoyennes	19
f. Impact environnemental.....	23
3. Conclusion partielle : un territoire d'interface faiblement résilient.....	24
II. Une prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation fragilisée par une tradition d'approche sectorielle et productiviste des ressources	26
1. Présentation de l'enquête	27
2. Une intégration intellectuelle et opérationnelle de ces liens relativement compliquée et centrée sur l'eau agricole.....	27
a. Des liens entre l'eau et l'alimentation assez difficiles à appréhender, un sujet novateur	27
b. Des actions encore fortement cloisonnées.....	29
3. Une tradition du fonctionnement en silos hérité des normes réglementaires et des évolutions du rapport à la nature	29
a. Des divergences d'intérêts à la base et renforcées par le fonctionnement en silos	29
b. Une relative déconnexion entre les réglementations relatives à l'eau et à l'alimentation	30
4. Quelles conséquences ?	33
a. Une fragilisation du lien territoire-ressources	33

b.	Des différences d’approches des thématiques : entre environnement et économie	34
c.	Un éclatement des compétences et une faible interconnaissance.....	34
d.	Des difficultés accentuées par un manque de données	35
5.	Conclusion partielle : un modèle qui dysfonctionne.....	35
III.	Vers une approche plus systémique basée sur la coopération.....	36
1.	Imaginer des actions de coopération entre acteurs pour dépasser l’approche centrée sur le changement individuel de pratiques agricoles	37
a.	Une première étape pour décloisonner les approches : rendre visible les liens entre l’eau et l’alimentation	37
b.	Une forte demande de mise en réseau et d’animation pour favoriser les synergies et construire une culture commune.....	39
c.	Le rôle des élus en question.....	40
d.	Conclusion partielle	42
2.	Repenser les imbrications d’échelles et de projets à partir de projets communs plus systémiques	42
a.	Quels projets et à quelles échelles ?	42
b.	Un manque de moyens humains et de souplesse dans les dispositifs d’évaluation.....	55
c.	Un décalage entre les moyens financiers à disposition et l’inertie des systèmes socio-écologiques	55
d.	Conclusion partielle	56
	Conclusion	57
	Bibliographie	58
	Annexes.....	63

- Les propos du présent rapport n’engagent que leur autrice -

Liste des figures

Figure 1 : Cadre conceptuel des systèmes alimentaires (Source : HLPE, 2017, traduit par le CPIE Yonne et Nièvre)

Figure 2 : Entre découpage administratif et naturel du territoire (Source des données hydrologiques : Agence de l'eau Seine Normandie)

Figure 3 : Diagnostic de systèmes alimentaires du territoire du CPIEYN selon trois critères de résilience

Figure 4 : Les liens perçus par les enquêtés entre l'alimentation et l'eau

Figure 5 : Les évolutions des politiques publiques relatives à l'eau et à l'alimentation

Figure 6 : Logo du label Bio Ribou Verdon

Table 1 : Les cadres institutionnels de gouvernances de l'eau et de l'alimentation

Liste des annexes

Annexe 1 : Carte du territoire d'action du CPIE Yonne et Nièvre

Annexe 2 : Liste des acteurs enquêtés

Annexe 3 : Réserve utile des sols du territoire

Annexe 4 : Carte des flux de travailleurs entre les aires urbaines de Bourgogne Franche-Comté

Annexe 5 : Infrastructures de transport de Bourgogne Franche-Comté

Annexe 6 : Répartition de la population en Bourgogne Franche Comté

Annexe 7 : Implantation des industries agro-alimentaires en Bourgogne Franche-Comté

Annexe 8 : Exportations des produits agricoles et agroalimentaires par département

Annexe 9 : Répartition des irrigants dans l'Yonne dans les années 2010

Annexe 10 : Aperçu des initiatives de vente en circuits courts présentes sur le site « J'veux du local » dans l'Yonne et la Nièvre

Annexe 11 : Les dynamiques des PAT à l'échelle du CPIE

Annexe 12 : Les champs d'action des collectivités territoriales en matière d'alimentation locale

Annexe 13 : Proposition de classification des structures enquêtées selon leurs principales thématiques de travail en lien avec le sujet eau-alimentation et brève présentation de leurs actions

Annexe 14 : Eau et alimentation, une imbrication d'échelles et de projets, l'exemple de la communauté de communes de Puisaye Forterre

Annexe 15 : Eau et alimentation, une imbrication d'échelles et de projets, l'exemple du PETR Grand Auxerrois

Annexe 16 : Schéma du programme Eau, Alimentation, Territoires du CPIE Yonne et Nièvre

Annexe 17 : Carte des périmètres des CRTE pour l'Yonne et la Nièvre

Introduction

Ce rapport présente les principales conclusions du stage de Lucie Liege, ingénieure en fin d'étude à AgroParisTech, réalisé au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Yonne et Nièvre, anciennement Station de Recherche Pluridisciplinaire des Mets (SRPM). Le CPIE est une association 1901 de l'économie sociale et solidaire situé à proximité de Saint-Sauveur-en-Puisaye. L'association possède un réseau et un ancrage territorial forts. Son territoire d'action s'étend sur l'Yonne, le nord de la Nièvre et quelques communes du Loiret (Annexe 1). Les modes d'agir de l'association sont l'animation territoriale, la production de savoirs, le partage et la transmission.

Le stage s'est déroulé de début mars à début septembre 2021 avec pour sujet « **Rendre visible la place de l'eau dans les systèmes alimentaires territoriaux** ». Il vient compléter l'état des lieux du programme Eau-Alimentation-Territoires du CPIE, dont l'objectif général est de « renforcer la résilience des systèmes alimentaires territoriaux pour assurer une alimentation saine pour tous, qui préserve la ressource en eau ». Le premier axe de ce programme vise plus particulièrement à favoriser la prise en compte de la ressource en eau dans les projets alimentaires territoriaux. Le choix de travailler sur les systèmes alimentaires plutôt qu'agricoles renouvelle la question des relations entre agriculture et environnement, en ne faisant plus porter la responsabilité du développement durable uniquement sur les agriculteurs mais désormais sur l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires.

Louis Malassis est le premier à utiliser en France la notion de système alimentaire en 1970, entendue comme : « *la façon dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour produire et consommer leur nourriture* » (Rastoin, 2021a). Cette utilisation du terme système n'est pas anodine, elle renvoie à la théorie générale des systèmes qui consiste notamment à ne plus se focaliser sur les structures mais sur les processus. Ainsi dans cette approche, les hommes « s'organisent » et non « sont organisés », l'intelligibilité du système doit être trouvée dans le système lui-même et dans sa relation avec son environnement. Un système peut donc être défini comme « *un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* » (Rastoin, 2021a). La communauté scientifique, les organisations internationales et les ONG ont ensuite fait émerger le concept de « système alimentaire territorialisé » qui occupe une place croissante sur la scène publique : dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, qui définit les projets alimentaires territoriaux comme répondant à l'objectif de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial, dans la déclaration de Rennes des Régions de France intitulée « Pour des systèmes alimentaires territorialisés », plus récemment avec la mise en place de sommets des systèmes alimentaires, etc. Un système alimentaire territorialisé est décrit par Jean-Louis Rastoin comme « *une forme émergente alternative au modèle dominant agro-industriel, inspirée par un objectif de réduction des externalités négatives et de valorisation des impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs* » (Maréchal, 2016). Cette définition se fait en creux des principales caractéristiques du modèle agro-industriel dominant : spécialisation, globalisation, concentration et financiarisation (Rastoin, 2021b). A contrario, J-L. Rastoin précise que les systèmes alimentaires territorialisés « *sont fondés sur des initiatives innovantes généralement issues des acteurs-producteurs, des consommateurs et des mouvements associatifs, accompagnées, voire encouragées par des démarches de politiques publiques le plus souvent territoriales (villes ou régions), parfois nationales.* » (Maréchal, 2016). Un système alimentaire territorialisé est donc lié à un territoire dont les limites seraient notamment définies par la consommation. Le territoire étant une notion polysémique, le concept

est pour l'instant utilisé pour décrire un espace d'action. Le terme local désignera tout objet ou entité provenant de l'Yonne, la moitié Nord de la Nièvre et l'Est du Loiret.

Les systèmes alimentaires territorialisés, en visant à s'adapter aux caractéristiques environnementales, sociales et économiques d'un territoire par le biais d'un projet social partagé seraient un facteur de résilience et de différenciation territoriale (Rastoin, 2021a). La résilience étant définie comme « *the dynamic capacity to continue to achieve goals despite disturbances and shocks* »¹(Tendall et al., 2015). Elle est à différencier de la durabilité bien que ces notions soient complémentaires. La durabilité correspond à une mesure de la performance d'un système alors que la résilience serait un moyen d'y parvenir lors de perturbation. La résilience ne suppose pas l'absence de changements mais le maintien d'un objectif fonctionnel, qui dans le cas d'un système alimentaire, pourrait être la sécurité alimentaire (Tendall et al., 2015). Étudier la résilience des systèmes alimentaires offre donc une possibilité de renforcer leur résistance à de futures perturbations d'origine internes, externes, naturelles, politiques, sociales ou économiques. L'association a décidé de centrer son nouveau programme Eau-Alimentation-Territoires sur l'une des composantes essentielles des systèmes alimentaires, l'eau, dont la préservation aussi bien en quantité qu'en qualité est un réel enjeu pour penser la résilience de ces systèmes.

Le changement climatique est un facteur d'incertitude sur le futur, tout en étant déjà un phénomène actuel, qui pèse sur les systèmes alimentaires. En effet, le territoire du CPIEYN fait déjà face à de fortes sécheresses récurrentes. En Bourgogne, comme en France, l'augmentation des températures n'a pas été un phénomène progressif, aujourd'hui la hausse des températures annuelles moyennes est de plus d'un degré (HYCARRE, 2016). Sur la même période, les précipitations sont restées en moyenne annuelles inchangées. La part de l'eau évapotranspirée augmente, au dépend de la recharge des nappes et des cours d'eau, qui ont donc en moyenne un débit plus faible avec un étiage plus précoce et plus marqué. L'analyse des archives des sécheresses de l'Yonne entre 2017 et 2020 révèle que la surveillance sécheresse commence parfois dès la fin mai et les mesures de restrictions d'usage ne sont souvent levées qu'en novembre-décembre. En 2019, l'Yonne, comme d'autres secteurs en France, a connu une sécheresse exceptionnelle (occurrence tous les 10 ans ou plus), plaçant plusieurs masses d'eau au niveau de crise (DDT Yonne). Au niveau des sols, le nombre de jours de percolation permettant la recharge des nappes souterraines a baissé et le stress hydrique de la végétation a augmenté, avec cependant des disparités territoriales (HYCARRE, 2015). Une étude réalisée en 2021 sur le site Natura 2000 de Puisaye-Forterre montre que 94,4% des agriculteurs enquêtés se disent impactés par le changement climatique depuis 2-5ans. Ceci se traduit notamment par une baisse de productivité des cultures et des prairies, les éleveurs pouvant être amenés à décapitaliser leur stock de fourrage plus tôt dans la saison. Certains céréaliers réfléchissent localement à l'introduction d'espèces plus adaptées au changement climatique dans leurs rotations comme le tournesol ou le sorgho (Renaux, 2021). Les impacts du changement climatiques pourraient paradoxalement favoriser une prise de conscience de la place de l'eau dans les systèmes alimentaires.

Le changement climatique est aussi un enjeu de santé publique, en tant que menace déjà visible l'été sur la disponibilité en eau potable, les impacts des inondations, etc. Un autre enjeu de santé publique relatif à l'eau et à l'alimentation qui a amené l'association à formuler ce programme est celui de la pollution chimique des aliments (eau compris) et des milieux. L'Observatoire régional de la santé de Bourgogne Franche-Comté souligne dans son diagnostic préparatoire au troisième Plan régional santé environnement (PRSE3) qu' « à

¹ « la capacité dynamique à continuer à atteindre les objectifs malgré les perturbations et les chocs »

court terme et à forte dose, les pesticides peuvent être responsables d'intoxications aiguës qui se manifestent par des troubles nerveux, digestifs, respiratoires, cardiovasculaires ou musculaires. À long terme et à plus faible dose, les pesticides peuvent entraîner des cancers, des effets neurologiques et des troubles de la reproduction. La contribution à l'eau à l'exposition alimentaire totale est inférieure à 5 % de la dose journalière admissible. » (ORS BFC, 2016). Les agriculteurs sont les plus exposés à ce risque : la Mutuelle sociale agricole grâce à son observatoire des accidents ou incidents survenus chez les agriculteurs lors de l'utilisation de produits phytosanitaires (Phyt'attitude) estime qu'une personne sur cinq qui pulvérise ou applique ces produits affirme avoir consécutivement développé des symptômes. En 2018, la Bourgogne était la 6ème région en termes de dossiers reçus par le dispositif Phyt'attitude (MSA, 2019).

La pensée industrielle en agriculture a relégué l'eau au statut de contrainte écologique, d'externalité, mais sans elle, pas de vie. Fort des constats et enjeux précédemment cités, l'association a émis comme hypothèse que rendre visible les liens entre l'eau et les systèmes alimentaire contribueraient à leur résilience. L'eau étant entendue aussi bien en tant que ressource que comme un milieu. Une autre hypothèse de départ était le cloisonnement thématique des outils (plans, contrats, etc.) relatifs à l'eau et à l'alimentation. Une part conséquente du territoire du CPIE étant dédiée à la production de céréales et oléoprotéagineux destinée à l'exportation, l'association a choisi comme angle d'attaque l'environnement pour favoriser cette reterritorialisation en apparence difficile. Une conjecture en lien avec la formulation du sujet de stage, est que l'approche systémique permet une meilleure prise en compte de la capacité des ressources naturelles des territoires à se renouveler. Ainsi, la problématique est la suivante : **En quoi l'approche par les systèmes alimentaires permet-elle de rendre visible et traduire en actions les liens entre l'eau et l'alimentation sur un territoire ?**

Le stage visait dans un premier temps à rendre visible aux institutions et acteurs privés du secteur de l'agro-alimentaire la place de l'eau dans les systèmes alimentaires territoriaux. En effet, ces acteurs contribuent de manière déterminante à façonner les territoires, les systèmes alimentaires et sont un des maillons de la territorialisation² de l'action. Des entretiens ont alors été réalisés auprès des gestionnaires et animateurs du territoire du CPIE Yonne et Nièvre dont le cœur d'activité était l'eau et/ou l'alimentation : les différentes structures d'État locales, les collectivités territoriales, les syndicats compétents ; pour les acteurs privés, cela regroupe des associations, coopératives agricoles, etc. (Annexe 2). Leurs propos ont été analysés de manière qualitative, par soucis de fluidité, les enquêtés seront désignés sous les termes « acteurs de l'eau » et « acteurs de l'alimentation », bien qu'il existe des acteurs aux actions hybrides. Cet état des lieux des acteurs et de leurs actions a été complété par des observations lors de journées techniques organisées par l'association, par des réunions dont le « petit déjeuner » réalisé en juin avec les enquêtés pour présenter les premiers résultats du stage, et par une posture d'observation participante au sein du CPIE.

Pour y répondre, le rapport sera structuré en trois parties. Tout d'abord, une présentation du système alimentaire en place sur le territoire du CPIE sera réalisée en veillant à mettre en lumière ses interrelations avec l'eau. Dans un second temps, la prise en compte actuelle des liens entre l'eau et l'alimentation sera analysée. Enfin, les possibilités de développement d'une approche systémique sur ces thématiques seront examinées.

² « La territorialisation se caractérise par la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social » (Ghiotti, 2006)



I. Caractérisation du système alimentaire actuel du territoire du CPIE

1. Territoire d'étude et méthode de diagnostic

Le territoire d'action de l'association (Annexe 1) s'étend sur trois départements, l'Yonne, la Nièvre et le Loiret et deux régions : la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val-de-Loire. Les EPCI concernées par ce périmètre sont au nombre de douze : CC de Puisaye-Forterre, CC Jovinien, CC Migennois, CC de l'Aillantais, CA de l'Auxerrois, CC Avallon-Vézelay-Morvan, CC du Serein, CC Chablis, Villages, Terroirs, CC Serein Armance, CC Berry-Loire-Puisaye, CC Cœur de Loire, CC Haut Nivernais Val d'Yonne.

Il se situe entre le Berry, le Pays Fort et la Sologne à l'ouest, le Gâtinais au nord-ouest, les plaines du Sénonais, vers la Brie et la Beauce au nord, la Champagne et les plateaux de Bourgogne à l'est et le Massif du Morvan au sud. Le territoire du CPIE peut être qualifié de territoire d'interface.

La présente partie va s'attacher à décrire le système alimentaire actuellement en place sur ce périmètre, selon les catégories proposées dans le schéma ci-dessous (Figure 1) et en s'inspirant des descriptions de systèmes alimentaires faites par Résolis dans son journal n°12 sur les *Systèmes alimentaires territorialisés en Méditerranée* (Resolis, 2016). Cette présentation n'a pas vocation à être exhaustive. En effet, la description d'un système alimentaire constituerait un travail en soi et peu de données sont disponibles sur l'alimentation à l'échelle départementale et infra-départementale. Ce jeu de données devrait s'enrichir avec l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux. A titre d'exemple, un diagnostic plus complet devrait aussi s'attacher à décrire les industries de l'emballage, les bâtiments et travaux publics, les établissements financiers (Rastoin, 2021a). En l'absence de données régionales voire nationales ont été mobilisées ou des connaissances issues du terrain. De plus, selon la logique d'un système complexe, la description des parties ne suffit pas pour décrire l'ensemble du système, le tout étant supérieur à la somme des parties (Morin,1990).

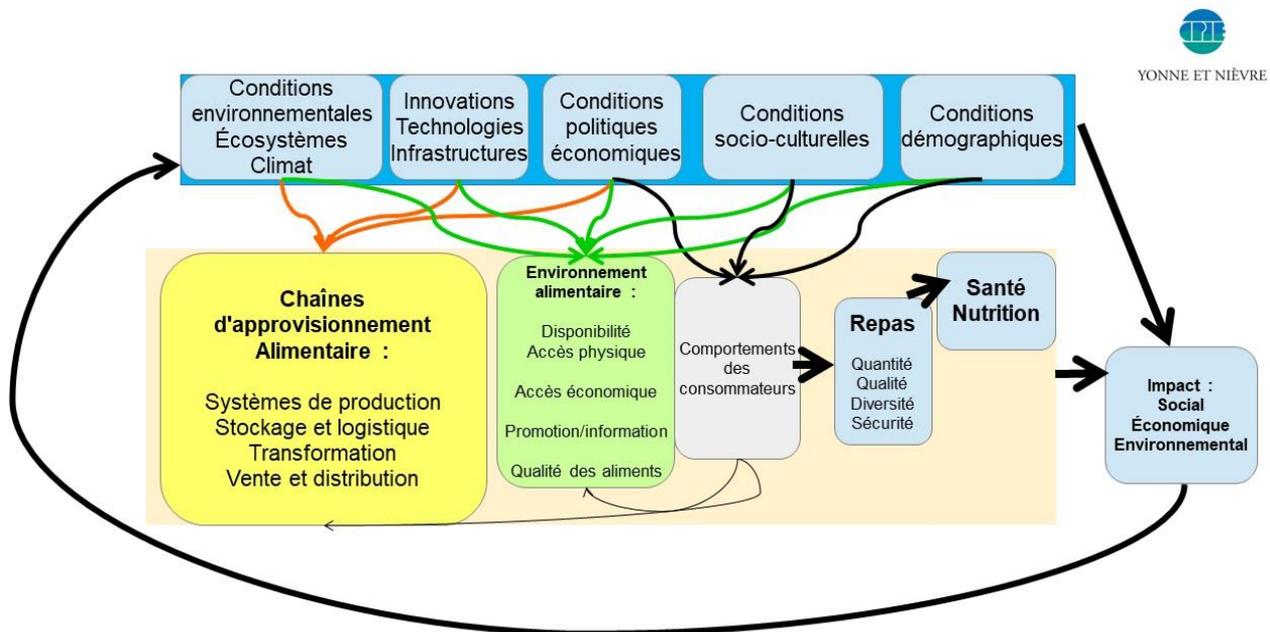


Figure 1 : Cadre conceptuel des systèmes alimentaires (Inspiré de : HLPE, 2017, traduit par le CPIE Yonne et Nièvre)

Une des premières questions qui apparaît dans l'étude sus-citée est celle de l'engouement local des différents acteurs pour territorialiser le système alimentaire. Le présent rapport espère donner des éléments de réponse à cette question. Il en est de même pour la question du territoire le plus cohérent.

2. Diagnostic

a. L'environnement

i. Les conditions environnementales

Le choix a été fait de ne pas décrire toutes les caractéristiques des écosystèmes et de se concentrer sur les facteurs liés à l'eau.

- Climatique, géologique et pédologique

Sur la zone d'étude, le climat est océanique et continental. Le territoire correspond aux « plages sud du bassin parisien » marquées par la succession des affleurements géologiques, du nord-est au sud-ouest : Tertiaire (craies recouvertes de limons à silex), Crétacé (argiles de décalcification et sables), puis Jurassique (calcaires et marnes) jusqu'au flanc nord du massif hercynien du Morvan.

Le territoire est presque entièrement classé en Zone Agricole Intermédiaire en raison des rendements moyens en blé tendre plutôt faibles (inférieur à 66 quintaux/ha) et des sols calcaires caillouteux et peu épais avec une réserve en eau limitée (Annexe 3) présents sur le territoire (Malpel et *al.*, 2019). Ces sols, qualifiés de sol à faible potentiel, sont plus sensibles aux sécheresses, gel, etc.

- Les paysages

Le territoire est marqué par des paysages contrastés. Ils sont façonnés par l'eau, la géologie, le climat produisant une diversité de sols, et, plus récemment, modifiés par les activités humaines.

Les sols limoneux et argileux, de nature plus ou moins perméables, orientent l'eau vers un parcours en surface alors que les sols calcaires la laissent davantage s'infiltrer. Les plateaux calcaires - plateaux de Bourgogne, du Pays d'Othe et de la Champagne sénonaise – sont ainsi des milieux filtrants. Ils sont caractérisés par des vallées souvent « sèches » avec la présence de rivières souterraines et de résurgences en systèmes karstiques. A l'Ouest du département de l'Yonne, la Puisaye et les Plateaux du Gâtinais sont recouverts par des placages peu perméables formant des paysages aux multiples étangs et vallées parcourues de cours d'eaux permanents. La côte d'Othe et une partie du Pays du Tholon font partie des « champagnes crayeuses ». Le réseau d'eau de surface est aussi dense et ramifié en Terre-Plaine et dans le Morvan (DREAL, 2008).

Les plateaux calcaires, que ce soit dans l'Yonne (Plateaux de Bourgogne, etc.) ou le nord de la Nièvre (Donziais, Vaux d'Yonne, etc.), ou crayeux se partagent entre grandes cultures, bois et forêts. Les sols hydromorphes et les pentes fortes limitent les possibilités de mise en culture. Ainsi, les prés dominent dans les vallées humides et sur les fronts de cuesta. La zone des confluences entre l'Yonne, le Serein et l'Armançon (nord d'Auxerre et Migennois), la Puisaye, les vallées de la Druyes et du Nohain concentrent des zones humides, bocagères et des marais. Le piémont du Morvan est dominé par l'herbe à l'opposé des terres de Champagnes plutôt dédiées à la culture (DREAL, 2008 ; DDT58, 2011).

On observe une simplification des paysages agricoles, accentuée à la fin du 20ème siècle, due à la simplification des systèmes, l'agrandissement des parcelles, la disparition des arbres champêtres, la faible diversité des productions de plein champ. Les plateaux sont particulièrement soumis à cette tendance. Une certaine diversification (introduction de légumineuse et de végétaux sous couverts) est notable dans certaines zones. Les paysages sont plus complexes dans les vallées, les pentes, les zones de collines et certaines franges périurbaines

(ex. jardins de l'Auxerrois), comme des refuges de paysages agricoles complexes. Des zones de bocage relictuel se maintiennent aussi en Puisaye, en Terre Plaine et sur les contreforts du Morvan.

Dans les paysages, les rivières constituent de précieuses lignes de vie notamment dans les secteurs calcaires.

- Hydrologie.

Le territoire est en tête de plusieurs bassins versants : Yonne/Loing vers le Bassin de la Seine et Vriille/Nohain vers le Bassin de la Loire. Les pratiques d'aménagement et de gestion y ont donc un impact important sur la qualité de la ressource en eau et les flux d'eau disponibles en aval. Des inondations récurrentes sont par exemple constatées à l'aval du Loing (entre Charny et Montargis/Nemours), sur la Vriille (Dampierre/Bouhy et Annay). Les différentes masses d'eau du territoire n'ont pas la même sensibilité à la sécheresse, les secteurs fréquemment en alerte sont notamment le Serein et l'Armançon.

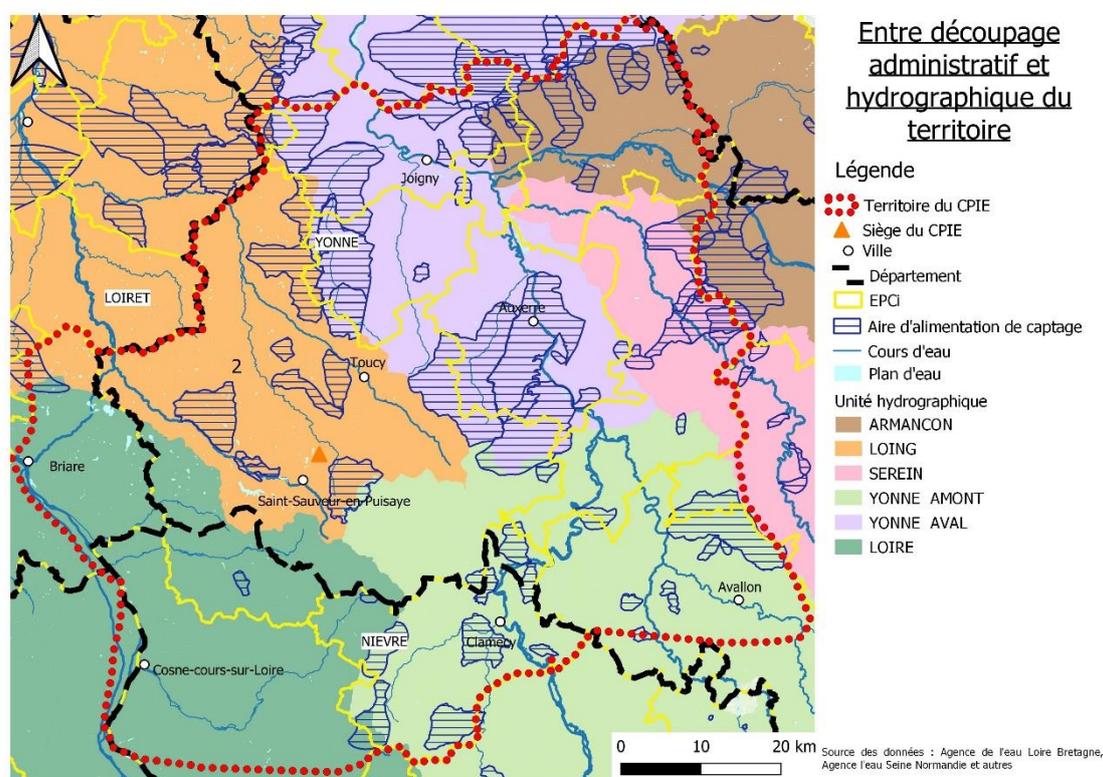


Figure 2 : Entre découpage administratif et hydrographique du territoire
(Source des données hydrologiques : Agence de l'eau Seine Normandie)

Les milieux humides, en cours d'inventaire, se concentrent principalement en Puisaye-Forterre, le long de l'Yonne au Sud d'Auxerre et au niveau de l'Armançon (CEN, 2020). Sur les sols calcaires peu épais subissant des sécheresses annuelles, moins propices au développement d'arbustes se trouvent des pelouses calcaires. Elles sont un habitat naturel emblématique des Plateaux bourguignons sur lesquelles elles occupent 300 ha dans l'Yonne et entre 350-400 ha dans la Nièvre (Ardouin et *al.*, 2012).

ii. Innovations, technologies, infrastructures

Le territoire du CPIE est un territoire d'interface entouré par de puissants voisins, notamment Paris et Lyon, aux influences diverses sur l'espace, les habitants et les entreprises (Annexe 4). La partie Nord de l'Yonne est davantage sous influence parisienne. La zone d'emploi sénonaise est décrite comme ayant pour

spécialisation fonctionnelle « le transport et la logistique ». Bien que la zone d'étude soit bien desservie au niveau routier, au niveau ferroviaire les lignes à grandes vitesses la traversent mais sans s'y arrêter (Annexe 5). Le canal du Nivernais et le canal de l'Yonne sont aussi des canaux navigables. Le port de Gron présente une trimodalité (canal à grand gabarit, voie ferrée et autoroute) facilitant le transport de marchandises (Région BFC, 2020). Le rapport sur les zones agricoles intermédiaires du CGAAER souligne, comme point commun à ces zones, une insuffisance des services, équipements et infrastructures. A cela s'ajoute, une situation de fracture numérique, d'un déficit d'ingénierie, de formations, d'instituts de recherche et développement (Malpel et *al.*, 2019). Une étude plus précise de l'offre d'enseignement agricole et du secteur de l'agroalimentaire serait à réaliser.

iii. Conditions politico-économiques et socio-démographique

Entre 2011 et 2016, la population du Sud-Ouest du département de l'Yonne et du Nord de la Nièvre a diminué à une vitesse supérieure à la moyenne. Une proportion plus importante que la moyenne régionale des habitants de la zone d'étude est dans une situation de pauvreté liée à la situation économique difficile et aux vieillissements de la population (Région BFC, 2020). En dehors des habitants de la communauté de commune Chablis, Villages, Terroirs, plus de 30 % des ménages du territoire ont un revenu provenant de pensions, de rentes ou de retraites, ce taux est supérieur à 40 % dans le Sud-Est de l'Yonne et le Nord de la Nièvre (Région BFC, 2020). L'agriculture représente 5,7 % de l'emploi dans l'Yonne et 6,4 % dans la Nièvre contre 4,3 % en moyenne régionale. En dehors des zones autour d'Auxerre, de Joigny et de Clamecy, le reste du territoire du CPIE est ainsi classé en campagne vieilles à très faible densité à faibles revenus selon le Commissariat général à l'égalité des territoires (DRAAF, 2016).

Dans les bassins de vie ruraux, l'offre de mobilité est réduite et le temps d'accès aux services et équipements de la vie courante (commerces, enseignement, santé, etc.) est plus long que la moyenne régionale : en moyenne 5 à 10 minutes pour l'essentiel du territoire. La diminution démographique, la hausse des résidences secondaires, la forte vacance de l'habitat individuel sont autant de facteurs qui font que ces territoires sont cultivés mais peu occupés (Région BFC, 2020). En 2018, l'agriculture représentait 57 % de la superficie du département nivernais et 58 % de l'Yonne. Le foncier est plus cher dans les zones de plaine : le nord de l'Yonne avec les petites régions agricoles du « Gatinais pauvre, Basse Yonne et Champagne Crayeuse » (5 030 €/ha) et « Vallées-Pays d'Othe » (3590 €/ha) (DRAAF, 2016). En 2018, plus d'un agriculteur sur deux avait plus de 50 ans dans l'ouest dans la Bourgogne, âge de préparation de la transmission. Dans la région, les installations ne compensent pas toujours les départs d'agriculteurs, ce qui favorise une hausse de la taille des exploitations (Chambre d'agriculture et Cerfrance BFC, 2020).

Il n'y a pas localement de structure de développement agricole de type CIVAM-ADEAR favorable à l'augmentation des démarches collectives entre agriculteurs. Ces derniers se regroupent parfois sous la forme de Groupements de développement agricole, pour le matériel sous la forme de CUMA ou de manière plus informelles. La dimension collective occupe une place plus importante en Puisaye.

b. Chaîne d'approvisionnement alimentaire

- Systèmes de production agricole

Les mouvements historiques de spécialisation régionale ont engendré une forte spécialisation des plateaux de Bourgogne dans les grandes cultures, une simplification des rotations et une tendance à l'agrandissement.

Dans la zone d'étude, les exploitations sont d'une relative grande taille : en dehors de la zone viticole, leur taille moyenne est de 122 ha dans l'Yonne et de 119 ha dans la Nièvre, contre 101 ha en moyenne régionale (DRAAF, 2016).

Certains sols (notamment en Puisaye) sont hydromorphes et hébergent de nombreuses zones humides, des systèmes de drainage ont été mis en place sur certaines parcelles pour favoriser la mise en culture. La part de la SAU drainée dans l'Yonne est supérieure à la moyenne régionale. Dans les deux départements, la surface drainée est supérieure à la surface irriguée, l'accès à l'eau reste d'importance vitale, en particulier en grandes cultures sur sols superficiels, pour la levée des cultures et la diversification des cultures, y compris pour l'alimentation du bétail. En élevage, l'accès à l'eau est essentiel pour l'abreuvement des animaux, la sécurisation de l'approvisionnement en fourrage (Malpel et al., 2019).

Les systèmes de production agricole des zones intermédiaire agricole sont actuellement fortement tributaires des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, de plus en plus coûteux et de moins en moins efficaces, qui grèvent les coûts de productions (Malpel et al., 2019) tout en suscitant de manière croissante de l'inquiétude chez les consommateurs. Le SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie souligne que les ventes d'engrais azotés minéraux ne montrent pas de baisse significative sur les différentes régions du bassin (AESN, 2016).

L'Yonne présente une grande diversité de systèmes agricoles et agroforestiers avec une majorité de surfaces en céréaliculture intensive, de l'élevage, de la viticulture et de l'arboriculture. Des zones d'élevage bovins ou ovins viande extensifs (Morvan, Terre Plaine, Puisaye...) et des systèmes de polyculture élevage laitier sont aussi présents sur une partie du territoire. La production de volailles hors sol est aussi importante. L'offre de légumes reste inférieure à la demande malgré une légère augmentation de la production maraîchère. Le Nord de la Nièvre étudié est aussi dominé par les cultures céréalières et les oléo-protéagineux autour d'un modèle à faibles rotations blé-orge-colza. L'élevage bovin y est très représenté avec une part importante de bovins allaitants, la tradition de l'engraissement y est faible, ainsi ces productions sont principalement valorisées par l'exportation de brouillards vivants (Menthière et Reffay, 2020). Le constat est le même que dans l'Yonne quant à la production de fruits et légumes. La viticulture couvre une petite surface agricole du département mais elle est très rémunératrice (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021).

- Valorisation des produits et labels

En 2019, le nombre de fermes et de surfaces en agriculture biologique était plus élevé que la moyenne bourguignonne dans l'Yonne, 11 % de la SAU, et en forte augmentation. Elle représente 6 % de la SAU nivernaise (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). Dans l'Yonne et le Nord de la Nièvre, les systèmes de semis direct sous couvert avec désherbants s'y développent rapidement.

Plus d'un tiers des exploitations de l'Yonne sont engagées dans un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (Agrilocal 89). 23 % des exploitations icaunaises respectent un cahier des charges AOP (22 % pour des produits viticoles comme l'AOP Chablis, Grand Auxerrois, etc.). Le label rouge est plus présent dans la Nièvre notamment sur la viande bovine : 4 % des exploitations contre 2 % pour l'Yonne. L'agriculture nivernaise dispose de 11 Indications géographiques protégées dont l'IGP Charolais depuis 2017 qui couvre l'essentiel du département. Les signes de qualité sont plus mobilisés à l'Est de la région avec une moyenne régionale de 34 % des exploitations en AOP (DRAAF, 2016).

- Echanges commerciaux et industries agroalimentaires

Plusieurs coopératives céréalières sont présentes dans la zone (110 Bourgogne, Cocebi, Ynovae, etc.) et le grand Groupe Soufflet, négoce de dimension internationale. Pour l'élevage, on notera notamment la présence de la Sicarev Coop et du groupe Alysée élevage. En 2013, le secteur de l'agroalimentaire représentait 176 établissements dans l'Yonne et 81 dans la Nièvre (DRAAF, 2016). L'implantation de ces établissements se superpose aux axes de communication et des bassins de consommation (Annexe 7). Ainsi, la Nièvre, éloignée des grands axes, dispose de l'industrie agroalimentaire la plus faible de Bourgogne-Franche-Comté (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). Une part importante de la production peut être qualifiée d'industrielle, les espaces ruraux du territoire sont inscrits dans des marchés internationaux avec une perte potentielle en valeur ajoutée produite localement.

 L'activité de meunerie, première transformation du grain en farine, est exercée par plusieurs gros établissements situés notamment dans l'Yonne (moulins Dumée) et en Côte-d'Or (moulin Decollogne, plus grand moulin bio d'Europe). Dans l'Yonne, on peut aussi noter l'existence des Moulins de Vincelottes à Vincelottes. Des établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain, de pâtisserie ou de biscuits, dont la matière première n'est pas forcément locale, sont aussi présents avec le plus gros établissement de la région dans la zone de Clamecy : Jacquet, qui compte aussi un second établissement du groupe à plus de 100 salariés. Dans l'Yonne, on peut aussi citer Jovid'Or à Joigny, la Fournée Dorée à Bassou. A Joigny, le groupe Soreal produit des aliments pour animaux. Malgré la forte production d'orge, il n'y a pas de grande malterie dans les deux départements. Le groupe Soufflet en possède une à Nogent-sur-Seine.

 Festins de Bourgogne à Chemilly-sur-Yonne, est l'un des deux plus gros employeur de la région dans le domaine de la fabrication de plats préparés.

 Les petites coopératives agricoles fromagères côtoient les grands groupes en Bourgogne Franche-Comté : dans l'Yonne, Senagral et Yoplait sont les deux établissements les plus importants de la région pour la fabrication de lait et de produits frais. Quant à la fabrication de fromage frais, l'Yonne produit 92 % du volume régional à travers notamment : Eurial Ultra Frais, la fromagerie Lincet, Sodiaal.

 L'Yonne regroupe deux grands sites d'abattage de volailles (Duc, Laguillaumie) et un autre site conséquent multi-espèces (bovins et ovins) à Migennes. Trois abattoirs de taille inférieure et multi-espèces existent dans la Nièvre (Corbigny, Luzy, Cosne-Cours-sur-Loire). Le site Duc précédemment cité et la Sicarev réalisent aussi de la transformation conservation de viande (DRAAF, 2016).

La vinification en Bourgogne relève peu de l'industrie agroalimentaire, elle est principalement réalisée dans des caves particulières ou par des négociants.

Les établissements agroalimentaires appartenant à des grands groupes ne sauraient être saturés par la production locale, comme la laiterie de Saint Denis de l'Hôtel (45550) qui collecte entre autres le lait des éleveurs bovins lait de Puisaye engagés dans la marque *C'est qui le Patron*. Il y a localement peu d'outils de transformation ayant une dimension propice à la création de filières départementales ou infra-départementales. En Bourgogne-Franche-Comté, les trois quarts des entreprises agroalimentaires n'exportent pas. L'Yonne et la Nièvre ne sont pas les départements les plus exportateurs de la région (Annexe 8). Les produits exportés sont principalement les produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires, suivis par les boissons pour l'Yonne, la viande et les produits à base de viandes et les boissons pour le second (DRAAF, 2018). Ainsi, les cerises de l'Yonne sont en partie commercialisées à Rungis, la production de broutards mâles charolais a pour débouché principal l'Italie.

- L'eau dans les process alimentaires et en tant qu'aliment

Les données sur les consommations d'eau par ses différentes catégories d'utilisateurs sont difficiles à obtenir. L'eau potable est obligatoire dans les process de transformation agroalimentaire. Le suivi de la qualité de l'eau est très strict. Le schéma départemental de l'eau potable (SDE) de l'Yonne de 2011 informe que les prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable étaient d'environ 75 millions de m³, soit 35 millions à usage des habitants de l'Yonne et 30 à 40 millions à destination de Paris (Conseil Départemental de l'Yonne, 2011). Les prélèvements, tout comme le Nord de la Nièvre se font essentiellement dans les réserves souterraines. Les industries de l'Yonne consommaient environ 5 millions de m³. La part de cette consommation à destination de l'industrie agroalimentaire est peu documentée. A dire d'enquêtés, l'usine Jaquet dans le Nord de la Nièvre et les usines de fabrication de produits laitiers de l'Yonne seraient de gros consommateurs d'eau. 1,5 % de la surface agricole de l'Yonne est irrigable, 1,7 % dans la Nièvre (DRAAF, 2016). Selon le SDE de l'Yonne, en 2011, l'irrigation représentait un volume moyen de 2.5 à 3 millions de m³, le volume demandé par les irrigants étant toujours supérieur au volume effectivement consommé. Bien que cette demande soit faible, l'impact des prélèvements peut s'accroître du fait de leur concentration sur la période la plus sensible pour les cours d'eau et en période d'aspersion des vignes contre le gel. La plus grande partie des prélèvements se concentrent sur les vallées de la Loire et la zone de confluence de l'Yonne, le Serein et l'Armançon (Annexe 9).

c. Environnement alimentaire

Selon l'étude réalisée dans le cadre du PAT de la Nièvre, la grande distribution détient 65% des parts de marché du commerce alimentaire. 95% des Nivernais affirment acheter des produits dans des hypermarchés ou supermarchés (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). On peut poser l'hypothèse que ces tendances sont similaires dans l'Yonne. La demande en produits locaux est croissante et l'offre disponible a su en partie s'adapter. La grande distribution a cherché à valoriser cet attrait pour le local en créant des rayons dédiés dans les supermarchés (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Dans les zones rurales, les points de vente de proximité sont rares. La lecture de paysage alimentaire effectuée à Bouhy dans la Nièvre en 2021 nous a permis d'appréhender, grâce aux échanges avec les participants, certaines de leurs pratiques liées à leur environnement alimentaire : le bassin de consommation des habitants s'étend jusqu'à Cosne-Cours-sur-Loire pour certains (environ 20 km), pour d'autres il est davantage orienté vers Saint-Amand-en-Puisaye (environ 8 km). Les pratiques d'échanges informels entre voisins, de jardinage y étaient très répandues, les produits provenant très souvent des supermarchés sont les produits laitiers. Dans l'étude citée précédemment, 38% des nivernais déclaraient fréquenter les marchés et 14 % se rendent à la ferme (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). La vente en circuits courts est pratiquée par 10 % des exploitations nivernaises, 21 % à l'échelle nationale (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). Plus de 400 producteurs, hors vin, vendent en direct dans l'Yonne (Agrilocal 89). Ces chiffres sont en constante évolution. Ces initiatives reposent sur des porteurs de projets citoyens, entre les réseaux vente à la ferme, marché, Bienvenue à la Ferme, AMAP, etc. leur maillage est dense (Annexe 10), bien que moins conséquent dans les zones céréalières car les produits alimentaires correspondants sont moins fréquemment vendus en circuits courts.

- Restauration collective

Une étude régionale sur la restauration collective souligne que 17 % des produits achetés par les collèges et les lycées de l'Yonne et 27,8 % dans la Nièvre sont des produits frais de proximité, c'est à dire provenant du département ou des départements limitrophes. Cette part est inférieure, 7 % dans les établissements de santé.

Ces achats de proximité concernent essentiellement la viande. Dans les restaurants collectifs des collèges et lycées de Bourgogne Franche-Comté, l'agriculture biologique représenterait 2 % des montants d'achats de viande en 2019, 6 % pour les produits laitiers et 5 % pour les fruits et légumes. (DRAAF, 2020). Les conseils départementaux des deux départements ont mis en place des plateformes Agrilocal visant à faciliter la mise en relation des producteurs, des artisans du territoire avec les acheteurs de la restauration collective.

d. Comportement des consommateurs et nutrition

La dépense hebdomadaire moyenne française est d'environ 110€ par ménage soit une diminution dans la part du budget des ménages de 15 % depuis les années 60 (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). La tendance en 2020 est à la diminution de la consommation de viande, à la hausse celle de légumineuses et de consommation biologiques (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). La consommation de produits transformés voire ultra-transformés et la consommation hors-domicile augmentent aussi. Cela revient à une déconnexion croissante entre le mangeur et l'aliment brut. Bien que les critères sur l'origine géographique occupent davantage de place dans l'alimentation des Français, les achats en circuits courts ne représenteraient au total 6 à 7 % des achats alimentaires en France selon l'Ademe.

L'eau potable est un produit alimentaire vital. La baisse de confiance dans la qualité de l'eau distribuée, les ruptures d'alimentation en cas de forte sécheresse sont autant de facteurs qui conduisent les consommateurs à acheter de l'eau en bouteilles plastiques (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). L'eau est l'aliment dont la qualité est suivie au plus près. La part des Français buvant de l'eau en bouteille journalièrement en 2020 est estimée de 50 % (Kantar, OIEau, 2020), ce point mériterait d'être approfondi.

Afin de produire 1 kg de farine, il faut en moyenne, 500 litres d'eau. « Pour produire les 300 g de farine entrant dans la composition des trois repas quotidiens d'une personne (pain, pâtes, céréales, gâteaux), les plantes ont absorbé 150 litres d'eau, soit autant que la consommation journalière de cette personne »

Source : <https://agriculture.gouv.fr/enjeux-environnementaux-leau-les-sols>.

En termes de gaspillage, chaque français gaspille en moyenne 25kg d'aliments par an (SDCY), cet acte est par la même occasion un gaspillage de l'eau qui a servi à élaborer ce produit.

e. Choix et actions institutionnelles, politiques et citoyennes

En raison de son caractère vital et stratégique, le système alimentaire fait l'objet d'une régulation mixte privée, par le marché, et publique, par la réglementation (Rastoin, 2021a), tout en subissant une pression croissante des citoyens. En effet, les initiatives citoyennes émergent avec des modes opératoires très variés (marché à la ferme, jardin d'insertion, etc.) en restant souvent des initiatives ponctuelles faute notamment de coordination entre les groupes. La thématique de l'eau y est parfois intégrée, par exemple plusieurs GIEE du territoire l'intègrent dans leurs objectifs. Sur le territoire du CPIE, il n'y a pour l'instant pas de gouvernance alimentaire locale. Le tableau ci-dessous synthétise les principaux cadres d'actions et outils des gestion de l'eau et de l'alimentation. *Les thèmes de l'assainissement et des inondations ne seront pas traités.*

Echelle/ entité	Eau	Agriculture-alimentation	Localement
Europe	<i>Directive cadre sur l'eau (DCE)</i>	Politique agricole commune à deux piliers : 1. Aides directes aux agriculteurs 2. Aide au développement rural	Ex. MAEC ³ proposées sur les aires d'alimentation de captage
France	<i>Code de l'environnement : traduction française de la DCE</i> Ministère de la Transition écologique : ex. Plan national d'adaptation au changement climatique Comité National de l'Eau : consulté sur les grandes orientations de la politique de l'eau, etc. Office français de la biodiversité (OFB) VNF gère, exploite et modernise et développe le réseau européen de voies navigables	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge notamment du : • Programme national de l'alimentation (PNA) • Plan National Nutrition Santé (PNNS) • Plan Stratégique National (déclinaison française de la PAC)	
Agence de bassin	Les Agences de l'Eau , sous la direction d'un préfet coordonnateur de bassin, sont chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques : définition et mise en œuvre de la réglementation, incitation financière, animation technique, etc. Avec une déclinaison infra qui sont les comités de bassin. → Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), outils de planification, accompagné d'un programme de mesures (PDM). Le SDAGE s'impose aux politiques de gestion locale.		Le territoire du CPIE est concerné par deux agences de l'eau ; l'Agence de l'eau Seine Normandie et l'Agence de l'eau Loire Bretagne
Région	DREAL Agence Régionale de Santé (ARS) s'assure que les collectivités distri-	DRAAF - En charge du programme de développement rural	Ex. PRSE3 BFC : action 53 : « Développer une

³ Les MAEC : outils volontaires du second pilier de la PAC pour accompagner le changement de pratiques agricole sous la forme d'un contrat de 5 ans

	<p>buent une eau conforme aux normes en vigueur</p> <p>→ Plan Régional Santé Environnement (PRSE)</p>	<p>régional (PDRR) qui correspond au second pilier de la PAC (FEADER)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Régional Alimentaire, organisation des Comités Régionaux de l'Alimentation (CRALIM) - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE) : finance les investissements, avec une orientation forte en faveur de l'élevage. <p>Chambre d'agriculture régionale</p>	<p>approche partenariale Santé phyto »</p> <p>Ex. le PCAE BFC investit dans les aires de lavage individuelles et collectives pour limiter la pollution de l'eau</p>
	<p>La DRAAF intervient aussi sur la question de l'eau au travers des MAE, du plan Ecophyto, de certaines opérations du PCAE, etc.</p> <p>Les Conseils Régionaux ont les compétences : restauration des lycées, des organismes de formation professionnelle, un rôle en matière de développement économique, etc. Ils élaborent aussi le SRADDET et peuvent se voir attribuer tout ou une partie des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</p>		
Département	<p>ARS responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable et de la qualité des eaux de baignade</p>		
	<p>La Direction départementale des territoires met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, autorisations de prélèvement d'eau, projet agricole départemental (PAD), gestion des aides PAC, alimentation, etc. Elle contrôle la mise en œuvre du code de l'environnement notamment la partie relative à l'eau.</p> <p>→ Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), constituée de différents services et établissements publics départementaux, vise à garantir la cohérence de l'action de l'état dans le domaine de l'eau. Le PAOT en est l'outil opérationnel.</p> <p>Le Conseil Départemental en raison de ses compétences en matière de solidarités et d'aménagement du territoire peut apporter un appui technique voire financier aux actions en lien avec le grand cycle de l'eau. Il a aussi en charge la restauration des collèges.</p>		<p>Un PAT déjà existant au Conseil Départemental de la Nièvre et un en émergence à celui de l'Yonne (Annexe 11)</p> <p>Absence d'OUGC⁵ sur le territoire d'étude. Les demandes d'irrigation sont principalement relayées par la chambre d'agriculture dans l'Yonne et par l'association pour le développement et la maîtrise de l'irrigation dans les exploitations</p>

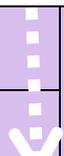
⁵ Organisme unique de gestion collective : structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

	La Chambre d'agriculture : animation agricole sur certains BAC ⁴ , accompagnement au développement des circuits courts, transfert des demandes d'irrigation dans certains départements, etc.		de la Nièvre (ADMIEN)
Intercommunale	<p>CC ou CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence Eau potable⁶, elles doivent élaborer un schéma de distribution d'eau potable et peuvent s'engager dans des contrats territoriaux - Exercice obligatoire de la compétence GEMAPI⁷ : elles peuvent percevoir une taxe pour l'exercice de cette compétence et décider la déléguer à une structure de gestion de l'eau par bassin versant - Le transfert concerne aussi la compétence gestion des eaux pluviales <p>Syndicat mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déléguataire de la compétence GEMAPI, peuvent mettre en œuvre des contrats territoriaux ou contrat territorial eau et climat (optionnel) - Animation démarche BAC (optionnelle) - Déléguataire de la compétence eau potable, ils peuvent aussi porter des contrats territoriaux eau et climat sur ce volet 	(<i>CF flèche infra et annexe 12</i>)	<p>Des PAT en émergence</p> <p>Nombreux contrats territoriaux eau et climat en cours ou en émergence aussi bien sur le volet eau potable que milieux humides. Renouvellement du contrat territorial Vrille-Nohain-Mazou, seul contrat de l'AELB sur le périmètre du CPIE</p>
	<i>Autres outils pouvant contenir des actions Eau-Alimentation : Contrat de transition écologique, PLUi, PCAET, CLS</i>		
Commune	Certaines communes ont repoussé le transfert de compétence eau potable aux CC ou CA à 2026.		Nombreuses sont les communes qui ont encore la compétence
Autre	Les Schémas d'Aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont des outils de planification à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent. Ils s'appuient sur les commissions locales de l'eau (CLE) , instances publiques rassemblent des usagers,		Un seul SAGE : bassin versant de l'Armançon Plusieurs CLS dont 3 dans l'Yonne qui intègrent une fiche pour un « <i>Projet de</i>

⁴ Démarche BAC : le bassin d'alimentation de captage correspond à l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage. Une démarche de protection contre les pollutions diffuses est mise en place, par un programme d'action volontaire, à la suite d'une phase de caractérisation du risque de pollution de l'eau souterraine.

⁶ La compétence « alimentation en eau potable » recouvre la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution. L'eau potable peut être gérée en régie, c'est à dire en interne avec ses propres moyens, en assurant les investissements requis, la gestion des infrastructures et les relations aux usagers. Un autre mode de gestion est la délégation de service public, c'est à dire qu'elle confie tout ou partie des services à un intervenant extérieur tout en gardant la responsabilité. Les syndicats recouvrant plus de 3 EPCI résisteront au transfert de la compétence eau potable.

⁷ GEMAPI : aménagement des bassins versants, entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides

des élus, des représentants des administrations.			<i>territoire sur la qualité de l'eau</i> ». Les enjeux alimentaires y sont peu intégrés.
PETR/ Pays : ex. SCOT pourrait avoir un volet eau-alimentation			

PAT : possible à toutes ces échelles et pour d'autres organismes à but non lucratif (PNR, CPIE, etc.) : aucun texte n'attribue de compétence générale dans le domaine de l'alimentation à une collectivité territoriale

Table 1 : Les cadres institutionnels de gouvernances de l'eau et de l'alimentation (Sources : SDAGE Adour-Garonne, 2016 ; Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020 Conseil régional-DREAL-ARS, 2017 ; Bodiguel, et al., 2021)

La gouvernance du système alimentaire est donc plurielle avec des appropriations locales différentes selon les territoires et les enjeux.

f. Impact environnemental

Nous nous concentrerons ici sur les impacts environnementaux, plus particulièrement sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, bien qu'il existe aussi des impacts sur la biodiversité, le climat, sociaux, etc.

En raison du caractère majoritairement rural du territoire d'étude, les polluants retrouvés dans les eaux sont principalement d'origine agricole. Une très grande partie du territoire, deux fois supérieure à la moyenne régionale, comme une majorité des zones agricoles intermédiaires, est classée en zone vulnérable aux Nitrates. Cela tient notamment à une présence importante d'exploitations orientées vers les grandes cultures avec des apports d'engrais minéraux relativement conséquents, la nature filtrante et pauvre en matière organique des sols (Malpel et al., 2019). Les fermes d'élevage intensif, non représentatives de la majorité des élevages du territoire, participent aussi à ce phénomène, principalement par la gestion de leurs effluents. Les secteurs aux sous-sols karstiques fissurés et/ou aux sols superficiels sont très sensibles aux pollutions car la vitesse d'écoulement de l'eau y est élevée, limitant l'épuration naturelle.

En matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'Yonne concentre 50 % des captages prioritaires de l'ancienne région Bourgogne soit 32 captages prioritaires. Dans la Nièvre, la plupart des captages prioritaires Grenelle sont concentrés dans la partie Nord du département, il s'agit pour beaucoup de captages en zone karstique. Elle totalise 11 captages prioritaires. Sur le plan de la santé publique, dans l'Yonne, 272 captages sont en service, 116 ont été abandonnés à la suite de dépassements de normes liées aux nitrates et aux pesticides⁸. A titre d'exemple, dans une commune de l'Yonne, Chemilly-sur-Serein, il est interdit à toute la population de consommer l'eau du robinet depuis 2014 suite à une concentration trop élevée en pesticides dans l'eau. Contrairement au reste de la zone d'étude, l'eau potable dans le Morvan fait l'objet principalement de problèmes quantitatifs et non qualitatifs.

⁸ Les captages ont été identifiés comme prioritaires à la suite du Grenelle de l'Environnement et à la conférence environnementale de 2014. Ils ont pour caractéristiques d'être une ressource stratégique (population desservie, etc.) et d'avoir un niveau de pollution des eaux par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires proches des seuils réglementaires. Dans l'Yonne, on compte 14 captages prioritaires Grenelle et 18 prioritaires Conférence environnementale. Dans la Nièvre, il y a 8 captages prioritaires au sens Grenelle et 3 Conférence environnementale (Charte départementale des bassins d'alimentation de captages (2016). <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-l-environnement/Eau/Protection-de-la-qualite-de-l-eau-demarches-et-reglementations/Demarches-preventives-pour-les-captages-prioritaires-du-departement-de-l-Yonne>)

Les masses d'eau superficielles sont dans un état écologique⁹ hétérogène : en bon état dans le Morvan, les plateaux calcaires de Bourgogne et l'Auxerrois sont des zones où l'état écologique est qualifié de médiocre voire mauvais. L'état chimique des masses d'eau souterraines est jugé médiocre sur une partie importante de la zone d'étude.

Des interconnexions sont réalisées dans de nombreux villages pour sécuriser l'approvisionnement en quantité et/ou en qualité.

3. Conclusion partielle : un territoire d'interface faiblement résilient

Le territoire du CPIE est donc un territoire d'interface très influencé par des dynamiques qui lui sont extérieures, ce qui complique l'affirmation d'identités locales.

Cette première analyse du système alimentaire actuel à l'échelle du territoire du CPIE Yonne et Nièvre font apparaître plusieurs facteurs qui pénalisent sa résilience. La crise alimentaire de 2007 et la pandémie du coronavirus ont souligné ces fragilités. Parmi elles, on peut notamment citer l'inscription des productions agricoles dans des circuits extraterritoriaux, l'absence de gouvernance alimentaire territoriale, une forte spécialisation dans la production de céréales et d'oléoprotéagineux avec une diminution marquée des rendements pour certaines cultures comme le colza. La figure 3 souligne bien qu'en se plaçant à l'échelle des EPCI, dans beaucoup de cas, la production n'est pas en adéquation avec les besoins actuels. Il est alors nécessaire d'envisager des coopérations à minima intercommunales. Un enquêté s'interrogeait par exemple sur la pression sur les milieux aquatiques résultant de la production de Chablis alors qu'une très grande majorité de la production est dédiée à l'export. Une des conclusions du rapport du CGAAER illustre bien la situation : « *Le modèle de production « grandes cultures » couramment pratiqué dans les [zones agricoles intermédiaires] est arrivé sur de nombreux points, à son terme et doit évoluer pour éviter de se retrouver dans une impasse* ». Ces zones sont donc moins résilientes que d'autres vis à vis du changement climatique (Malpel et al., 2019). Les solutions de diversification envisagées pourraient aussi être fragilisées par le changement climatique : les lentilles ont du mal à lever en condition de sécheresse ce qui limite la couverture du sol et les intérêts vis à vis de la qualité de l'eau, les volumes de viande issus d'un engraissement à l'herbe des bêtes risquent de diminuer à cause des sécheresses successives (Menthière et Reffay, 2020), etc. Les freins sont aussi structurels par la potentielle absence d'outils locaux de stockage et de transformation propices à la diversification. Ainsi, les systèmes agricoles en zone intermédiaire sont moins adaptables qu'ailleurs en raison d'une faible disponibilité en eau et en main d'œuvre (Malpel et al., 2019). La résilience territoriale est aussi affaiblie par les habitudes alimentaires actuelles. L'évolution démographique négative et la fragilisation du tissu agricole pourrait favoriser des phénomènes de désertification du milieu rural. De manière générale, l'impact des activités humaines (pollution atmosphérique, perte de biodiversité, etc.) grèvent la résilience des écosystèmes et avec elle celle du système alimentaire. A ce titre, les tensions sur les ressources en eau pourraient s'accroître et la faible gestion concertée¹⁰ de l'eau sur le territoire serait peu propice à une bonne adaptation des usages en cas de perturbation. La reconnaissance des liens entre l'eau et l'alimentation est aussi un facteur de résilience du système alimentaire. Il paraît donc intéressant de s'interroger sur le positionnement des acteurs du territoire sur ce dernier point, en plus des cadres généraux exposés précédemment.

⁹ « L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques » <https://www.eaufrance.fr/regles-devaluation-de-letat-des-eaux>

¹⁰ Gestion concertée : reconnaissance pour un même environnement d'une multiplicité d'une pluralité de valeurs, d'intérêts, de représentations par des acteurs différents

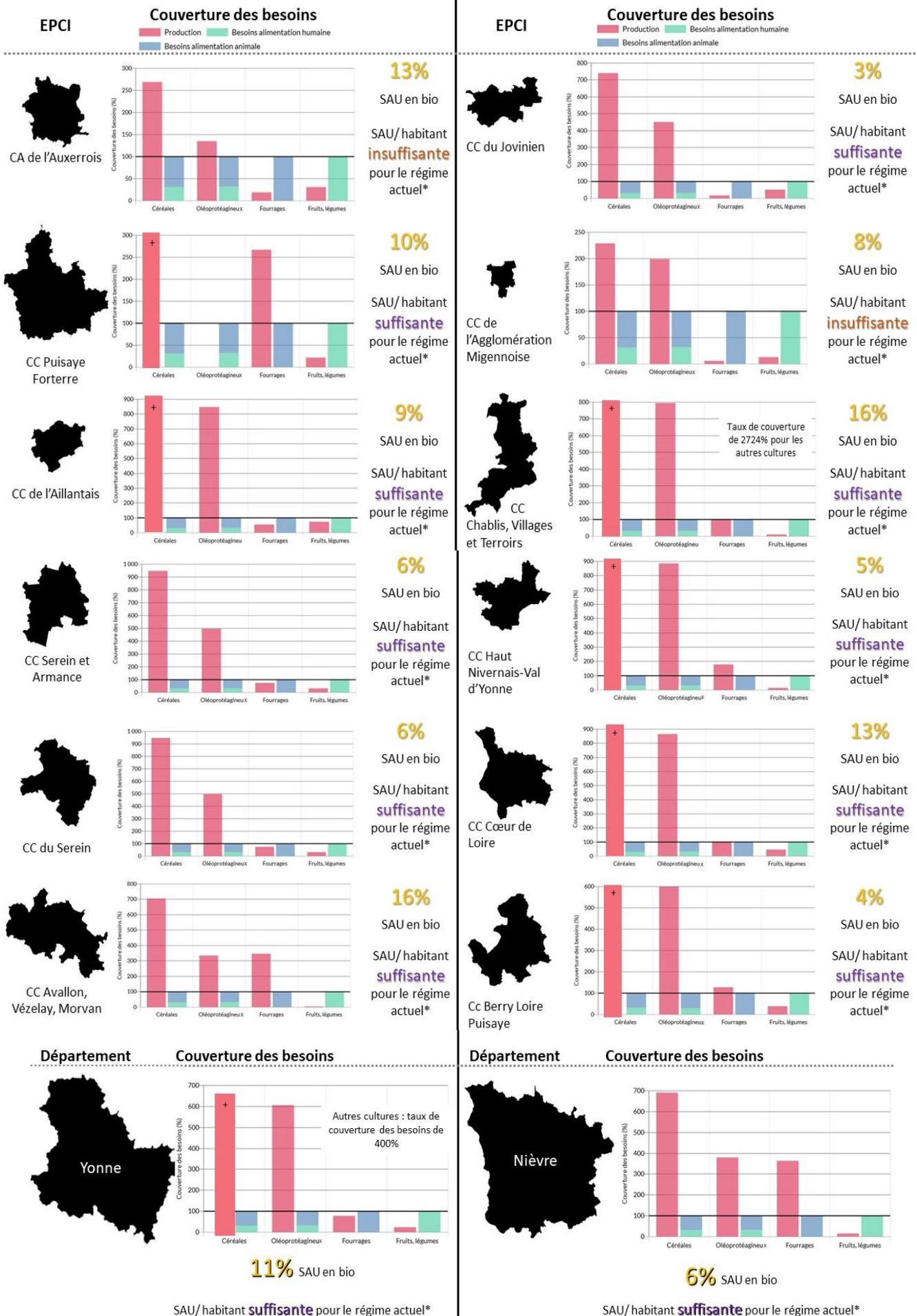
Figure 3 : Diagnostic de systèmes alimentaires du territoire du CPIEYN selon trois critères de résilience

(Source des graphiques et données : CRATER, les Greniers d'abondance)

(*) Sans prendre en compte des critères de diversification, surface estimée à 4000 m²/hab pour le régime actuel

(+) Taux de couverture des besoins > 1000%, △ tous les graphiques n'ont pas la même ordonnée

Analyse des besoins faite en posant l'hypothèse d'une relocalisation de toute la production. Les besoins alimentaires sont obtenus avec l'outil PARCEL





**II. Une prise en compte des liens
entre l'eau et l'alimentation
fragilisée par une tradition
d'approche sectorielle et
productiviste des ressources**

Après une brève présentation de l'enquête, cette partie interrogera l'intégration intellectuelle et opérationnelle des liens entre l'eau et l'alimentation par les enquêtés. Face aux constats émergents, une analyse des divergences d'intérêts entre acteurs sur ces thématiques et des évolutions des réglementations sera réalisée.

1. Présentation de l'enquête

Sur les 45 structures contactées, 31 ont effectivement été enquêtées, soit 45 personnes rencontrées, majoritairement des techniciens (Annexe 2). Les acteurs ciblés dans ce premier état des lieux, qui se voulait principalement institutionnel, sont ceux travaillant sur des sujets relatifs à l'alimentation et/ou à l'eau dans le territoire.

Les acteurs identifiés comme ayant pour cœur d'activité l'alimentation ou l'agriculture sont notamment des ECPI. Ces derniers se saisissent de façon croissante des thématiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation, notamment au travers de Projets Alimentaire Territoriaux mis en place à différentes échelles (Annexe 11). Des acteurs des filières agroalimentaires, telles que des coopératives agricoles, ont aussi été rencontrés. Les collectifs d'agriculteurs ne faisaient pas partie des publics à mobiliser dans cette première phase d'état des lieux.

Quant aux acteurs travaillant davantage sur l'eau, les porteurs de compétences relatives à l'eau potable ont été sollicités. Des animateurs agricoles sur les bassins d'alimentation de captages ont été rencontrés. Ils sont chargés de l'animation du programme d'actions agricoles visant à limiter voire supprimer les pressions polluantes sur un bassin d'alimentation de captage. Les structures porteuses de la compétence GEMAPI ont aussi été enquêtées.

Les propos du présent document s'appuient sur le contenu des entretiens et n'ont pas vocation à représenter le point de vue des acteurs qui n'ont pas été rencontrés.

2. Une intégration intellectuelle et opérationnelle de ces liens relativement compliquée et centrée sur l'eau agricole

a. Des liens entre l'eau et l'alimentation assez difficiles à appréhender, un sujet novateur

Lors des entretiens, les enquêtés ont été interrogés sur la manière dont ils percevaient les liens entre l'eau et l'alimentation. Plusieurs d'entre eux ont expliqué qu'ils ne trouvaient pas ces liens faciles à conceptualiser et que cette difficulté devait aussi être existante pour les autres acteurs d'une collectivité ou pour les consommateurs. Ce constat a aussi été présenté par Fabienne Barataud, chercheuse à l'INRAE, lors de la journée *Capter Le système alimentaire, un levier pour protéger la ressource en eau ?*, par exemple lorsque les consommateurs déclarent leur consommation alimentaire, ils oublient d'aborder leur consommation d'eau (Barataud, 2020). Ces deux thématiques paraissent même pour certains relativement déconnectées. Le schéma suivant représente les liens entre l'eau et l'alimentation évoqués par les enquêtés (Figure 4).



Figure 4 : Les liens perçus par les enquêtés entre l'alimentation et l'eau
(Source : Lucie Liege sur la base des entretiens réalisés)

Pour beaucoup, ces liens s'appréhendent principalement par l'agriculture comme un maillon essentiel pour éclairer cette relation : eau-agriculture-alimentation. Pour certains, ces relations sont d'ailleurs plus faciles à imaginer à travers l'élevage ou le maraîchage. Cependant, un certain nombre d'acteurs ont justement éprouvé des difficultés à « dépasser » ce maillon de l'agriculture dans leur compréhension des liens entre l'eau et l'alimentation pour aller jusqu'à prendre en compte les denrées produites, leur consommation, etc. qui sont des composantes des systèmes alimentaires. Pour d'autres, la question des liens entre l'eau et l'alimentation induit celle des modèles agricoles et alimentaires souhaités sur le territoire. L'approche par les paysages et les milieux a été très peu citée.

De plus, les liens entre l'eau et l'alimentation ont plus spontanément été abordés sous le prisme de la qualité de l'eau. Pour certains, cela tient au fait qu'ils ne considèrent pas encore l'eau comme un facteur limitant en quantité et que le territoire n'a pas une forte tradition d'irrigation. Ce sujet commence à se retrouver au cœur des préoccupations dans le Nord de la Nièvre et l'Est de l'Yonne. Ces préoccupations sont aussi ascendantes car les agriculteurs vivent déjà ce manque. L'effet chasse d'eau correspond au phénomène de concentration des polluants dans les sols en période estivale, dans notre cas accentué par la sécheresse, qui seront ensuite entraînés en masse par les pluies automnales. L'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau reste cependant peu étudié (Alterre BFC, 2017).

Enfin, on retrouve les deux dimensions abordées dans la partie I qui illustre la place de l'eau dans un système alimentaire. L'eau est à la fois considérée comme un aliment et comme une problématique de

santé environnementale. Le lien de causalité entre la qualité de l'eau et de l'alimentation relevait davantage d'une intuition des enquêtés que d'un fait documenté.

b. Des actions encore fortement cloisonnées

Pour les acteurs rencontrés, que ce lien entre l'eau et l'alimentation soit clair ou difficilement appréhendable, il est encore rarement traduit en actions concrètes (Annexe 13). Des enquêtés dont le cœur d'activité est l'alimentation ont indiqué que l'eau est un des critères intégrés à leurs réflexions mais qu'elle en est rarement la pièce maîtresse. Il s'agirait davantage d'un sujet induit qui revient sur la table lors de projets de diversification agricole ou de développement de l'agriculture biologique. D'autres acteurs, en mettant en place des projets sur l'eau, développent des actions sur l'alimentation durable, comme pour Eau de Paris. Malgré des sujets d'accroches différents, il est intéressant de constater que ces approches concourent au même type de projet. Le PAT de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, reconnu PAT émergent, est prometteur sur ce point : dans le dossier de candidature, la prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation est fortement intégrée.

Pour certains, une relative prise de conscience est en train s'opérer sur le volet alimentaire au niveau des élus, des citoyens. L'alimentation serait estimée par les collectivités comme un levier pour agir sur leur territoire alors que la thématique de l'eau serait davantage prise en considération lorsqu'il y a un problème qualitatif ou quantitatif sur la ressource, selon une logique d'urgence, voire court-termiste pour certains. Ce constat d'une difficulté à mobiliser les collectifs sociétaux autour de la qualité de l'eau a aussi été souligné lors la conférence de la journée CAPTER (Barataud, 2020). Quant au changement climatique, beaucoup ont globalement répondu qu'ils étaient conscients des enjeux ainsi que leurs élus mais pas encore pro-actifs sur le sujet. Pour d'autres, le changement climatique est encore trop considéré comme une préoccupation de demain.

Le sujet Eau-Alimentation-Territoires est donc un sujet novateur. Les difficultés exprimées par les enquêtés pour aborder intellectuellement et opérationnellement cette thématique démontrent un cloisonnement fort dans les approches habituelles sur ces deux objets d'étude, dépendant de gestionnaires voire d'organismes différents. Malgré cela, certains enquêtés commencent à mettre en place des actions sur ces thématiques en mobilisant les outils existants.

3. Une tradition du fonctionnement en silos hérité des normes réglementaires et des évolutions du rapport à la nature

a. Des divergences d'intérêts à la base et renforcées par le fonctionnement en silos¹¹

Les enquêtés ont souligné des difficultés de coopération en raison d'intérêts potentiellement divergents. Une analyse de l'action des hommes sur l'eau et les milieux aquatiques met en évidence des rationalités diverses : l'eau est considérée comme une ressource à protéger pour certains, pour d'autres comme un milieu à gérer ou comme un système (Haghe, 2008). Ce constat est valable aussi sur l'alimentation. Un enquêté s'interrogeait par exemple : « *Notre société dans sa globalité a-t-elle intérêt à ce que l'eau soit de meilleure qualité ?* », qu'en est-il des industriels qui pourraient voir leur chiffre d'affaires modifié ?

¹¹ Le fonctionnement en silo signifie que chaque service travaille sur ses spécialités sans se soucier des autres

Ces divergences d'intérêts se retrouvent dans les différences de langage entre acteurs du territoire, comme l'expliquait un des enquêtés : les agences appréhenderaient la qualité de l'eau à travers une quantité de molécule, les maires davantage comme un phénomène juridique et de santé publique, pour les agriculteurs la protection de la qualité de l'eau peut être vue comme une contrainte économique, leur motivation in fine étant principalement l'obtention d'un revenu suffisant pour vivre. Une étude sur les valeurs et registres de justification serait nécessaire pour approfondir ces propos. Ces divergences humaines pourraient être à la base des divergences entre les réglementations relatives à l'eau et à l'alimentation, tout en étant renforcées par ces dernières.

b. Une relative déconnexion entre les réglementations relatives à l'eau et à l'alimentation

Comme le rappelait Chantal Aspe, « *les choses de la nature n'ont de statut que celui que les sociétés leur accordent* » et ce dernier évolue au cours du temps au gré des transformations économiques, sociales, idéologiques (Aspe, 2012). Leurs utilités et usages perçus changent en conséquence. Ainsi les rapports se recomposent selon la prédominance laissée soit à la sphère publique, à la sphère privée ou communautaire (Ghiotti, 2006). Les évolutions sont fortement influencées par les cadres d'expertise technoscientifique qui, en définissant les normes relatives aux usages des ressources naturelles et des milieux, contribuent à façonner les relations que la société entretient avec ces entités (Haghe, 2008). Dans cette partie, les principales évolutions des réglementations relatives à l'eau et à l'alimentation seront analysées (Figure 5) afin de soutenir le constat de certains enquêtés que, jusqu'à très récemment, ces politiques étaient totalement distinctes, sans connexion entre les différents enjeux et échelles d'actions. Le droit a en effet du mal à appréhender la complexité.



La territorialisation de l'eau commence bien avant la Révolution autour de communautés d'usagers puis de compagnie de distribution d'eau. L'introduction de la logique marchande avec la deuxième révolution industrielle a contribué à ce changement d'échelle. Forte volonté de maîtrise de l'environnement et appropriation de la ressource de plus en plus institutionnalisée par usage, en veillant à ce que le développement soit compatible avec des impératifs de santé publique et d'accès aux agriculteurs.

1^{ère} étape de la décentralisation

La loi sur l'eau institue les Agences de l'eau et la gestion par bassin versant.
Introduction du principe "pollueur-payeur".

1964

- Toutes les collectivités territoriales peuvent intervenir à des degrés divers, dans l'organisation des services d'eau -

de la question environnementale, transformation du regard porté sur les choses de la nature et leur utilité

La loi de 1992, dite « loi sur l'eau » :

- Caractère de patrimoine commun de l'eau et des milieux aquatiques
 - Notion de pluri-usages et la nécessité d'une gestion intégrée
 - Tarification de l'eau en fonction des usages
- + Naissance des SDAGE et SAGE qui renforce la dimension locale

1992

Directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Directive cadre européenne instaure une politique communautaire de l'eau, un impératif de résultats concernant le bon état écologique des masses d'eau, etc.

Renforcement de la territorialisation de l'eau, approche moins sectorielle

Du concept de développement durable, de nouveaux défis climatiques

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui vise à réalisation de conditions permettant "un bon état écologique des eaux" et reconnaît que l'eau appartient à tous et chacun pour son alimentation et son hygiène

2006

L'agriculture paysanne puis familiale, laisse de plus en plus de place à l'agriculture de firme

1945

L'Etat se désengage du contrôle des flux alimentaires au profit de la modernisation de son tissu rural et des enjeux de sécurité alimentaire.

La sphère privée prend le contrôle système de distribution alimentaire et s'organise pour accompagner la consommation de masse.

→ l'agriculture se spécialise et se mondialise .

1960

Recherche + politique publique agricole
→ augmentation de la productivité et des rendements
La France exportatrice nette de denrées alimentaires

1970

- Le contrôle sanitaire des aliments reste une mission de service publique -

1980

Mouvement général de Décentralisation

1990

Scandales sanitaires

Débats sur les additifs, les résidus de pesticides, hausse des pathologies liées à l'alimentation, etc. = prise de conscience du lien alimentation/santé/environnement

L'Etat et les marchés n'apportent pas une réponse satisfaisante aux questions émergentes

Multitude d'initiatives pour la réappropriation alimentaire, coopération innovante

2000

Apparition du 2nd pilier de la PAC

2001

Plan National Nutrition Santé = reconnaissance du rôle de l'alimentation dans la santé

Echo institutionnel

2004

Plan National Santé Environnement

Loi Grenelle 1 définissant des captages prioritaires en sélectionnant les plus menacés par les pollutions diffuses

La circulaire sur les captages Grenelle préconise de garantir « l'association des acteurs des filières économiques »
Suite à la Conférence environnementale des captages prioritaires sont identifiés pour doubler l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement

Assises de l'eau : engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau
Transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre

Une autre forme de territorialisation ?

- Loi dite d'Engagement et Proximité :
- Droit de préemption pour la protection de la ressource en eau
 - Transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI à fiscalité propre en 2020 ou 2026
 - Tarification sociale de l'eau

Projet de SDAGE 2022-2027 de l'AESN : invite les collectivités et les gestionnaires de captages d'eau potable à mobiliser « l'ensemble des acteurs du territoire, sur un PAT cohérent avec la protection de la ressource en eau »

↗ = hausse

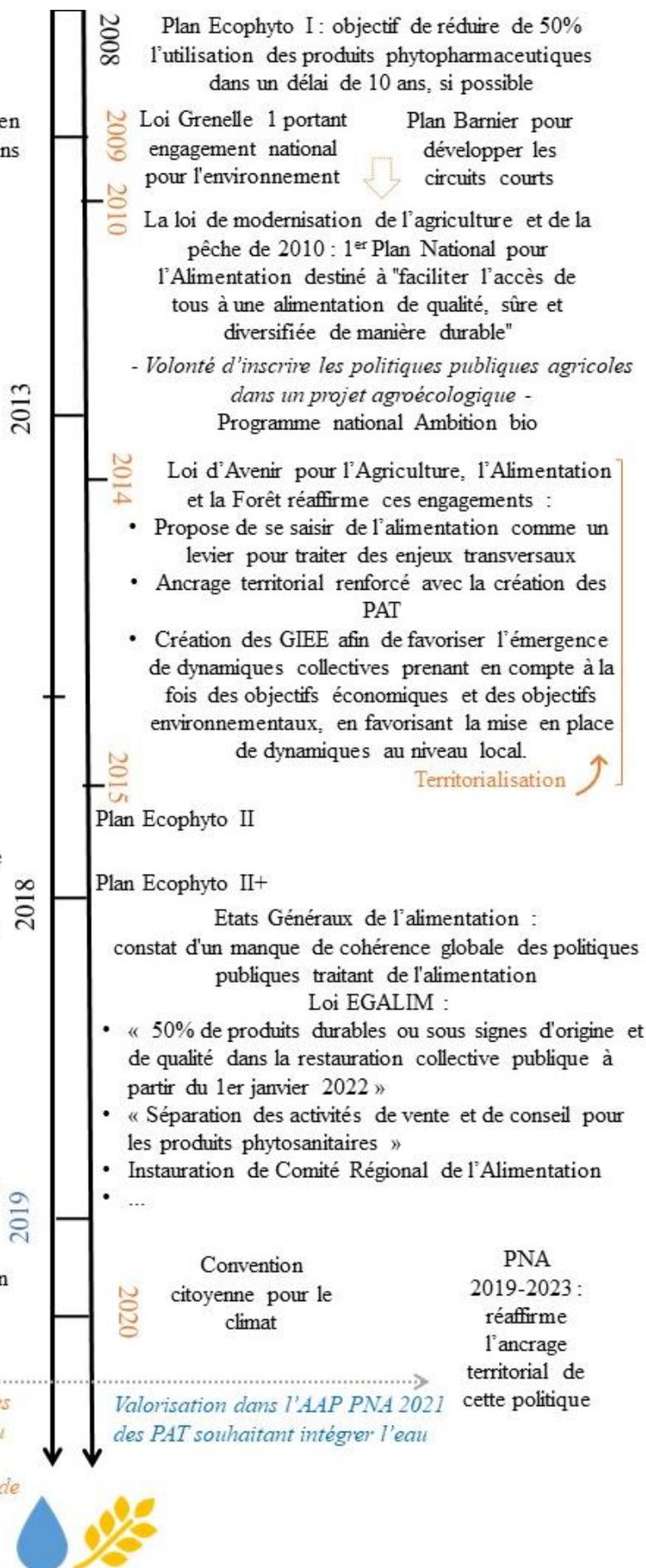


Figure 5 : Les évolutions des politiques publiques relatives à l'eau et à l'alimentation.

Sources : Aspe, 2012 ; Ghiotti, 2006 ; Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020 ; Fillatre, 2018 ; Girard et Rivière-Honegger, 2014 ; Chenerie, 2018 ; Alberto, 2010 ; Benoit et al., 2017 ; Avise, 2018 ; Vie publique.fr)

« La territorialisation de la politique de l'eau se décline en plusieurs types (par bassin, intercommunale, etc.) et participe clairement à la complexité territoriale en augmentant les possibilités de choix pour réaliser les stratégies spatiales des différents acteurs » (Ghiotti, 2006). Ce constat peut s'appliquer à l'alimentation où, par exemple, aucune échelle n'est définie pour les PAT. Néanmoins, les récentes obligations de transfert des compétences de l'eau potable et GEMAPI favorisent le rapprochement des champs d'actions de l'eau et de l'alimentation au niveau notamment des intercommunalités. L'eau, en tant que bien commun est régie par de nombreuses réglementations issues du code de l'environnement, de la santé, du code rural, etc., chacune ayant sa propre vision du bien commun (Alterre BFC, 2011). Si la territorialisation de la gestion de l'eau favorise une approche moins sectorielle, les entretiens ont permis de constater que les volets qualitatifs et quantitatifs de l'eau restent encore souvent déconnectés et l'adaptation au changement climatique le parent pauvre des politiques publiques, bien qu'elle soit davantage intégrée dans les plans nationaux ou régionaux (Alterre BFC, 2017). L'absence d'interface et de traduction propice à la confrontation des diverses conceptions de la relation agriculture, territoire et environnement dans ces mouvements de territorialisation, engendre une situation de diversité de point de vue entre les institutions (Aphandery et Pinton, 2002). Ces territorialisations de type « descendante » sont donc longtemps restées cloisonnées dans des logiques propres. En matière d'agriculture durable, malgré une accélération des plans depuis 1990, ces politiques ont des résultats mitigés faute d'approche systémique (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020) et d'une approche trop ciblée sur le changement de pratique individuelle des agriculteurs pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les agriculteurs sont cependant dépendants des autres maillons des filières qui souhaitent voir leurs exigences de production respectées (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Des liens entre les politiques publiques relatives à l'eau et l'alimentation apparaissent très récemment mais en restant très marginaux. De plus, force est de constater que si l'action se territorialise, les cadres de décisions et de financement ne suivent en général pas ce mouvement. La PAC n'intègre toujours pas de dimension alimentation, elle est jugée insatisfaisante sur sa prise en compte des enjeux liés à l'eau. Le CGAAER dans son rapport recommande de restaurer un dialogue interministériel entre les ministères en charge de l'agriculture et de l'alimentation et celui de la transition écologique (Benoit et al., 2017). Au même titre, les voix s'élèvent pour inclure une stratégie alimentaire de territoire dans tous les documents d'aménagement et d'urbanisme (SRADDET, SCOT, etc.).

4. Quelles conséquences ?

a. Une fragilisation du lien territoire-ressources

Plusieurs enquêtés ont relaté une certaine perte de lien entre le territoire et son alimentation qui pourrait être liée à la part importante de production agricole exportée et de produits alimentaires finis importés, au manque de visibilité ou d'intérêt de certains consommateurs sur la provenance de leur alimentation, etc. De la même manière, plusieurs enquêtés ont mentionné une difficulté à appréhender la provenance de l'eau utilisée, compliquant potentiellement la conceptualisation des liens qu'elle entretient avec les systèmes alimentaires territoriaux.

b. Des différences d'approches des thématiques : entre environnement et économie

Les différences de langages entre acteurs sus-citées seraient concomitantes à des approches différentes : un enquêté évoquait que, selon lui, les acteurs de l'eau ont davantage un historique de vision régaliennne et écologique alors que, dans l'approche de la question alimentaire, la dimension économique est plus présente. L'analyse de l'évolution des réglementations appuie ce constat, l'eau est un bien commun. La sphère marchande a longtemps occupé une place importante dans le secteur alimentaire. Néanmoins, l'accès à l'eau potable est aujourd'hui un service payant, pourquoi ce facteur ne fait-il pas changer la vision de l'eau ? On peut poser l'hypothèse que l'eau est davantage perçue comme un élément de nature alors que l'alimentation résulte d'un travail humain, la vision cyclique de l'eau contribue à cette vision d'une ressource « illimitée ». De plus, le prix de l'eau est inférieur au prix de l'alimentation et moins connu par ses consommateurs. L'eau n'échappe pas à des logiques économiques, voire de privatisation, ainsi les maitres d'ouvrage¹² d'eau potable n'ont pas d'incitation à réduire les consommations d'eau car le coût de ces dernières sert à les financer.

c. Un éclatement des compétences et une faible interconnaissance

Chaque niveau d'intervention (Europe, Etat, etc.) génère son propre système de normes et de règles, cela favorise une approche sectorielle aux temporalités multiples (CLER, 2021). En raison de ce fonctionnement en silos, les différents acteurs travaillant respectivement sur l'eau et l'alimentation sur un même territoire, voire au sein d'un même organisme, ne se connaissent pas ou peu, il en est de même pour leurs projets. Par exemple, plusieurs enquêtés dont le cœur d'activité est l'eau n'étaient pas informés des Projets Alimentaires Territoriaux en cours sur leur territoire ou même de l'existence de cet outils et inversement pour certains acteurs de l'alimentation.

Plusieurs enquêtés ont exprimé que la répartition des compétences relatives à l'eau était difficile à appréhender en raison notamment des transferts et évolutions de ces compétences. De plus les territoires de la gestion de l'eau peuvent être en décalage avec les limites administratives (Annexes 14 et 15). Cependant, le transfert de la compétence aux EPCI est jugé, pour certains, comme un potentiel atout à condition d'avoir les moyens en interne et de ne pas perdre la connaissance du contexte local. La compétence GEMAPI étant uniquement obligatoire pour les intercommunalités depuis 2018, plusieurs structures travaillant sur ces thématiques sur le territoire en sont à leur structuration.

Les acteurs souhaitant mener des actions sur une autre thématique que la leur peuvent ne pas être identifiés ou être jugés comme non compétents par les agences d'états. La segmentation des compétences peut aussi être un frein à l'action : par exemple, les animateurs agricoles des bassins d'alimentation de captage ont exprimé qu'ils avaient peu de leviers pour favoriser le changement de pratiques des agriculteurs. Ainsi, un enquêté soulignait qu'un syndicat d'eau potable qui souhaiterait trouver des débouchés dans la restauration scolaire aux productions agricoles mises en place sur les BAC devait se rapprocher de la collectivité qui en a la compétence.

¹² Le responsable du service de l'eau potable sur le territoire soit la commune ou l'intercommunalité

d. Des difficultés accentuées par un manque de données

Plusieurs acteurs rencontrés évoquent un manque de données pouvant freiner la mise en place de projets ou entraver leur efficacité. A ce titre, l'inertie des milieux est obstacle fréquemment évoqué, un facteur de démotivation des parties prenantes, car les résultats des mesures de protection de la ressource ne sont observables que sur le temps long. Tous les périmètres des aires d'alimentation de captages n'ont pas été délimités et leur délimitation peut être source de désaccord. Les animateurs des bassins d'alimentation de captages ont peu de visibilité sur les pratiques des agriculteurs sur les bassins d'alimentation de captages ni sur l'emprise de leurs exploitations. En effet, ces données sont souvent anonymes. A cela s'ajoute, une difficulté plus globale à appréhender les filières dans lesquelles s'inscrivent les productions agricoles du territoire. L'eau « invisible » est apparue comme plus difficile à appréhender. De plus, pour certains la qualité de l'eau potable est une donnée peu palpable, complexe, voire qui fait débat. La multiplicité des critères influençant la qualité de l'eau souterraine rend en effet difficile la modélisation fine avec des moyens raisonnables. Vis-à-vis de l'aspect quantitatif de l'eau, un défaut de suivi des eaux souterraines et de connaissances sur la quantité d'eau utilisée par l'agriculture du territoire a aussi été souligné. Le manque de données concerne aussi des scénarios climatiques localisés.

5. Conclusion partielle : un modèle qui dysfonctionne

Les différents SDAGE de la zone d'étude ainsi que les constats des enquêtés soulignent que les objectifs de restauration de la qualité de l'eau, qu'elle soit souterraine ou superficielle, ne sont pas atteints de manière satisfaisante, notamment au regard des investissements réalisés. L'externalisation de l'eau des systèmes agricoles qui a prévalu dans des modèles productivistes entraîne une situation où l'ensemble des acteurs qui impactent les milieux aquatiques n'en ont pas forcément l'intention ni la conscience. En ce sens Sabine Girard (Girard et Rivière-Honegger, 2014) invite à distinguer « *la gestion effective de l'eau* » menée par ses usagers mais aussi ceux qui régulent ses usages (gestion des espaces, filières économiques, etc.) et les gestionnaires intentionnels de l'eau (Girard et Rivière-Honegger, 2014).

Lors de la journée CAPTER de 2020, Fabienne Barataud rappelait que pour les acteurs de l'eau et de l'alimentation, la question est commune puisque « *les pratiques agricoles qui préservent la qualité de l'eau contribuent aussi à des systèmes alimentaires plus sains et plus durables* » (Barataud, 2020). Comme le soulignait plusieurs enquêtés, le fonctionnement en silos ne permet pas de faire face aux enjeux actuels, de plus il est en inéquation avec les systèmes vivants. Le constat est partagé et pas uniquement par les enquêtés : il faut une approche plus globale, un changement plus systémique au niveau agricole, même au-delà, au niveau du système alimentaire. Cette approche permet en ce sens de sortir d'un focus mis sur les agriculteurs et leurs pratiques pour prendre en compte que ces dernières résultent d'un système (financier, formation, dépendance, etc.), comme le soulignait plusieurs enquêtés. Pour certains, historiquement, on en a déjà beaucoup demandé aux agriculteurs, qui peuvent être amenés à utiliser cet argument pour justifier leur inaction ou rejeter la faute sur un voisin. « *Parler alimentation (« les consommateurs veulent plus de bio »), cela permet d'enlever le poids de la qualité de l'eau et de ne pas avoir l'impression que c'est la collectivité qui met une obligation de passer au bio.* » (CA de l'Auxerrois, 2021). Inversement les agriculteurs et les consommateurs sont tous concernés par cette question : la sécurité alimentaire, le pouvoir d'achat de chacun, etc. y sont intimement liés (Malpel et al., 2019). « *L'alimentation est un puissant levier de mutation de l'agriculture* » (CA de l'Auxerrois, 2021).



III. Vers une approche plus systémique basée sur la coopération

1. Imaginer des actions de coopération entre acteurs pour dépasser l'approche centrée sur le changement individuel de pratiques agricoles

La coopération, comme l'évoquait le CLER, « permet d'opérer des débordements de chacun, au regard de son périmètre d'origine [...] afin de pouvoir prendre en charge de nouvelles dimensions de l'action. Ce débordement est source potentielle d'épuisement mais aussi source d'amplification systémique. » (CLER, 2021). Dans cette partie seront abordés les besoins des acteurs du territoire pour mettre en place des actions de coopération sur la thématique eau-alimentation, eu égard des conditions actuelles.

a. Une première étape pour décloisonner les approches : rendre visible les liens entre l'eau et l'alimentation

i. Un besoin des enquêtés de méthodes et d'outils pour engager l'action

Pour faire face à cet éclatement des compétences et, par conséquent, des connaissances, la plupart des enquêtés ont exprimé un besoin de retours d'expérience pour les aider à envisager en quoi ils peuvent agir sur la thématique eau-alimentation. Par exemple, plusieurs agents de collectivités étaient demandeurs d'idées d'actions liant eau et alimentation qu'ils pourraient inscrire dans leurs projets alimentaires territoriaux. Une autre demande consistait à fournir des méthodes pour mobiliser les agriculteurs. Les différents acteurs seraient aussi intéressés par une vielle des appels à projets en lien avec ces thématiques et la mise en place de formations. Des données qui pourraient notamment être utiles sont une évaluation de la consommation d'eau pour produire différents aliments, un rappel sur toutes les étapes de la production auxquelles l'eau intervient, une vision de l'évolution des rendements avec le changement climatique, de l'impact sur la viande produite ou encore de celui ressenti des agriculteurs.

Les outils du CPIE Yonne et Nièvre

Entre autres :

- Voyages d'études (ex. Lons-le-Saunier, le 26/02/2021)
- Fiches retour d'expérience (à venir)

Autres outils

Entre autres :

- Les fiches retours d'expériences, savoir et savoir-faire de la FNAB sur les filières de territoire en grandes cultures : <https://territoiresbio.fr/agriculture-biologique-developpement-economique-et-emploi/comprendre-les-interactions-entre-filières-agro-alimentaires-et-les-territoires/>
- Le projet Brie'Eau dans le PSDR4 qui est un outil pour rassembler un groupe d'acteurs très différents, autour d'un problème concret qui est celui de la protection de la qualité de l'eau.

ii. Une sensibilisation aussi à destination des autres acteurs des systèmes alimentaires

Une première action que souhaiteraient développer des participants est la mise en valeur des actions déjà réalisées par les agriculteurs pour la qualité de l'eau ainsi que des actions des maîtres d'ouvrages. La manière de valoriser les actions sur cette thématique reste encore à construire.

Afin de mener des projets de coopération inclusifs envers l'ensemble des acteurs du système alimentaire, le besoin d'information dépasse le cercle des animateurs et gestionnaires de l'eau et de l'alimentation. Pour que la démocratie alimentaire passe du concept à l'action, il est nécessaire d'informer sur la multifonctionnalité alimentaire et favoriser son appréhension systémique (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Ainsi, une enquêtée indiquait que le consommateur doit prendre conscience que son alimentation joue sur la qualité de l'eau et qu'un des leviers d'actions pourrait être de redonner une histoire aux produits. Une autre proposition consistait à la mise en place de programme du type « Familles à énergies positives » adapté à la ressource en eau. Plusieurs enquêtés ont souligné que les jeunes seraient un public intéressant à cibler. Certains ont par exemple suggéré la mise en place de jardin au sein des écoles pour sensibiliser aux usages de l'eau, d'information au niveau du collège sur les étapes entre la production au champ et les aliments dans les assiettes, etc. Un certain nombre d'enquêtés, ainsi que le CPIE Yonne et Nièvre, réalise déjà des animations dans les écoles et pourraient développer des actions dans ce sens.

Ces besoins concernent aussi les élus, certains de l'Avallonnais ont par exemple exprimé un besoin d'être accompagnés sur les thématiques liées à l'eau, par exemple les mécanismes hydrogéologiques sont en général mal connus. Les actions d'éducation doivent aussi permettre de plus facilement mobiliser les différents services d'une même structure pour développer des projets de coopération. Pour certains, un moyen mobilisateur serait de mettre en évidence les liens entre ces thématiques et les aspects santé et économie. Une sensibilisation sur les impacts des actions d'urbanisme des collectivités sur l'eau et l'alimentation serait aussi à engager.

Pour certains les projets de sensibilisation auprès des agriculteurs, sur par exemple les liens entre agriculture biologique et qualité de l'eau, sont à renforcer et l'animation doit être maintenue sur le long terme. L'appareil de formation agricole pourrait être un levier pour accompagner la prise de conscience des liens entre l'eau et l'alimentation, le changement climatique, etc. (Benoit et al., 2017). Pour d'autres enquêtés, quand la pédagogie ne suffit plus, le volet réglementaire doit être mobilisé avec par exemple une décision du préfet pour rendre obligatoire certaines mesures. Cette situation peut advenir si les résultats des programmes d'actions volontaires des BAC sont jugés insatisfaisants.

Les outils du CPIE Yonne et Nièvre

Entre autres :

- La recherche-action sur les paysages alimentaires pour, entre autres, redonner une histoire aux produits alimentaires. La définition de ce terme reste à reconstruite ensemble. Paola Branduini et Laurent Lelli, deux chercheurs engagés dans cette recherche-action, interpellent : « *Le paysage n'est pas une boîte de dépôt dans laquelle nous vivons sans nous soucier de ce qui pourrait se transformer, disparaître ; il nous engage individuellement et collectivement car il nous alimente, au premier sens du terme, par les productions agricoles qui impriment des configurations singulières aux territoires* » (Branduini et Lelli, 2019)
- Les classes d'eau (à venir) : formation élus et techniciens
- *De l'eau à la cantine* pour sensibiliser les plus jeunes à la place de l'eau dans l'alimentation

Autres outils

Entre autres :

- Le programme *Mangeons mieux, gaspillons moins* du Syndicat des Déchets Centre Yonne aborde dans un module les liens entre l'eau et le gaspillage alimentaire
- Le programme de communication de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, sous forme de courts témoignages vidéo, intitulé « *Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?* »

b. Une forte demande de mise en réseau et d'animation pour favoriser les synergies et construire une culture commune

Actuellement, il est rare que les projets développés par les enquêtés associent les acteurs de l'eau et de l'alimentation. Au-delà de l'identification et de la sensibilisation des acteurs, pour coopérer, il apparaît nécessaire d'établir des relations de confiance, une culture commune et des valeurs partagées. Cette étape est aussi essentielle en interne d'une même structure, car, comme le soulignait certains enquêtés, elle peut déjà être source de blocages. Ainsi, un des besoins les plus souligné par les enquêtés est celui de leur mise en réseau, d'interconnaissance, pour favoriser la synergie entre les actions et projets. Leur mobilisation au cours du stage et celle prévue par la suite par le programme Eau-Alimentation-Territoires du CPIE est un premier pas en ce sens. A cela s'ajoute, la nécessité d'intégrer, au fur et à mesure de la démarche, les autres acteurs du territoire qui n'ont pas pu participer aux entretiens. Une des difficultés de l'approche systémique reste néanmoins le grand nombre de parties prenantes à associer qui complique la coordination et peut entraver l'efficacité (Rastoin, 2021a). L'émergence de nouveaux sujets et de nouveaux partenariats pourrait aussi induire un repositionnement des acteurs.

L'absence sur le territoire d'acteur formellement identifié travaillant sur les liens entre l'eau et l'alimentation a contribué selon certains enquêtés à leur invisibilisation. Fabienne Barataud soulignait lors de la journée CAPTER que l'animation était un poste fondamental (Barataud, 2020). Un besoin d'une animation innovante a été souligné lors des entretiens pour accompagner les territoires dans une vision globale des enjeux, identifier les opportunités d'actions et faciliter l'émergence de projets. Comme il ne suffit pas de rassembler les parties prenantes pour atteindre un consensus, le rôle de l'animateur pourrait aussi être de favoriser un processus de transaction sociale, comme défini par Marc Mormont : « *le processus social de traitement des questions d'environnement consiste le plus souvent à construire des compromis qui font intervenir différents principes de classement des identités et des objets, à trouver des accords [...] L'idée de transaction sociale évoque donc la possibilité de formes de compromis entre des ordres de légitimité différents* » (Aphandery et Pinton, 2002). L'objectif étant que ces thématiques soient toujours représentées pour ne plus être traitées séparément et la création de synergie. A ce titre pour développer un projet de territoire alliant eau et alimentation, un co-portage de projet entre les services compétents en matière de la gestion de l'eau et de l'alimentation pourrait être un atout (Chenerie, 2018) pour appuyer la crédibilité et la légitimité des acteurs de l'eau auprès des acteurs des filières économiques. Cette approche permet aussi une mutualisation des moyens (Girard et Rivière-Honegger, 2014).

Les outils du CPIE Yonne et Nièvre

Entre autres

- Les « petits déjeuners » du CPIE Yonne et Nièvre : un temps d'échange entre techniciens et/ou élus d'un même établissement de gestion de l'eau, de l'alimentation ou entre plusieurs structures. Un premier petit déjeuner sur les premiers résultats du stage a eu lieu en juin 2021 avec des personnes mobilisées. Un deuxième devrait avoir lieu en septembre. C'est une opportunité pour faire de la mise en réseau et des retours d'expérience.
- « Cartoparty » : une carte complétée au fil des événements locaux, support d'une démarche participative pour définir collectivement la « transition alimentaire ».

Autres outils

- Le réseau CapTer (Captages et Approches Territoriales) qui « a vocation à créer du lien entre les collectivités, les services de l'Etat, les associations et partenaires pour favoriser l'émergence des projets de territoire intégrant la ressource en eau »
→ <https://www.alterrebourgognefranchecomte.org/r/83/reseau-capter/>

c. Le rôle des élus en question.

Un projet multi-acteurs nécessite, comme l'ont souligné les enquêtés et les cas d'étude, un portage politique pour fédérer autour d'un projet commun. A Lons-le-Saunier, le maire et le conseiller municipal environnement ont joué ce rôle en soutenant la conversion des agriculteurs avec une garantie d'achats par la légumerie. Pour certains enquêtés, localement, la volonté politique fait parfois défaut, notamment sur les enjeux liés à la qualité de l'eau, favorisant un maintien du statut quo. Une posture relatée par les enquêtés est celle de certains élus qui se dédouanent de la responsabilité de la pollution de l'eau en expliquant que l'eau ne provient pas de leur commune. Selon les acteurs rencontrés, plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce blocage : le manque de formation ou d'information des élus, une part trop grande des responsabilités mises sur leurs épaules, un décalage entre le temps de réaction des milieux et la durée des mandats, le caractère délicat de la thématique de l'eau car cela peut amener à remettre en cause les activités des agriculteurs, etc. L'exemplarité des actions des institutions locales est aussi déterminante. Au-delà du portage par les élus, qu'ils soient des collectivités, des représentants de syndicats, etc. apparaît surtout la nécessité d'un acteur réseau avec une forte légitimité, d'un leader pour impulser un projet commun. Ainsi, vis-à-vis des thématiques eau-alimentation, la présence d'agriculteurs ou de coopérative motrice peut s'avérer déterminante pour dépasser les situations de défiance entre acteurs (Chenerie, 2018). Par exemple, dans le cas du projet Eau du bassin Rennais, c'est le syndicat d'eau qui est à l'initiative du projet : sa connaissance des acteurs du territoire, des usagers, sa forme de syndicat mixte, en font un acteur légitime. En effet, des projets efficaces peuvent faire état d'un portage qui ne repose pas uniquement sur les institutions, leur place étant alors davantage à l'accompagnement.

La volonté politique est incubatrice d'objectifs ambitieux, comme l'illustre, l'engagement des élus d'Eau de Paris qui ont souhaité se concentrer spécifiquement sur le développement de l'agriculture biologique et non sur l'amélioration des systèmes conventionnels sur les captages de la vallée de la Vanne et du Rû de Saint-Ange (Yonne et Aube). La volonté politique pourrait permettre, comme cela a été proposée par certains enquêtés, de rediriger les sommes engagées dans les actions préventives et curatives de préservation de la qualité de l'eau potable vers les agriculteurs ou pour le développement économique de filières.

Au-delà de cette impulsion, dans un projet de territoire, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui doivent définir des objectifs communs.

Le CLER souligne une autre source de difficultés : « *Les logiques de marketing politique ont conduit les gouvernements successifs à lancer de nouvelles initiatives, sans se soucier réellement de la continuité des politiques publiques et de la lisibilité de l'offre pour les bénéficiaires finaux, les collectivités locales. La cohérence entre les dispositifs est donc difficile à trouver et c'est logique : elle n'a jamais été pensée en amont.* » (CLER, 2021). Ainsi, face à la multiplicité des politiques publiques, ces dernières doivent trouver une traduction locale cohérente et lisible. Plusieurs questions relatives aux liens entre l'eau et les systèmes alimentaires nécessitent un positionnement clair. Actuellement un certain nombre d'élus locaux, en tant que maîtres d'ouvrage eau potable, invitent les agriculteurs à un changement de pratiques sur les bassins d'alimentation de captages sans que ces actions ne soient inscrites dans une stratégie agricole plus large. Une des premières questions à se poser comme l'ont souligné plusieurs enquêtés est donc : quelle agriculture veut-on sur son territoire ? Et même, quelle alimentation ? Les pratiques agricoles à mettre en place ne faisaient déjà pas consensus entre les enquêtés : certains promeuvent l'agriculture de conservation des sols, d'autres ont plutôt orienté leurs actions vers l'agriculture biologique. D'autant plus que les systèmes les plus en cohérence avec les enjeux portant sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ne sont pas toujours en phase avec la demande alimentaire sociétale ni les plus porteurs politiquement. Par exemple, l'installation de maraîchers, pour diversifier l'offre alimentaire locale, peut venir en contradiction avec certaines injonctions de réduction de la consommation d'eau car beaucoup de systèmes de maraîchages dépendent de l'irrigation. Un autre point sur lequel les avis des enquêtés divergeaient est celle de la (re-)territorialisation ou non du système alimentaire ? Certains ont exprimé que, pour eux, la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques passe par la relocalisation des filières alimentaires en développant des petites unités de production, des magasins de producteurs, etc. afin d'être moins dépendants des marchés mondiaux. D'autres étaient davantage en faveur d'une reterritorialisation. Certains enquêtés expliquaient aussi que les outils de transformation de productions issues de l'agriculture biologique manquant, historiquement, les partenariats avec les industries se sont construits en dehors du territoire. Ces outils peuvent encore manquer. Un autre frein est aussi la charge mise sur l'agriculteur pour commercialiser en circuits courts, la transformation à la ferme est coûteuse en investissement, en temps et nécessite une multiplicité de compétences (communication, marketing, etc.) qui ne font pas parti du métier originel.

Relocalisation ou reterritorialisation ?



La *relocalisation* est portée en grande partie par les consommateurs, elle vise à chercher davantage de proximité dans l'approvisionnement des produits du quotidien. Le critère de la localité des produits est donc prépondérant par rapport à celui du nombre d'intermédiaires.

La *reterritorialisation* est davantage portée par les acteurs économiques et les pouvoirs publics, dans un objectif de différenciation territoriale (affirmation d'une identité territoriale, etc.) qui peut pour autant s'inscrire dans des circuits de commercialisation tournés vers l'extérieur.

Source : (Cap Rural-CITEGO-Chaire UNESCO Alimentations du Monde-IUFN, 2018)

Ainsi, comme l'explique Stéphane Ghiotti dans son analyse de la gouvernance de bassin versant, la territorialisation est « [a]ujourd'hui, gage de l'adaptation de ces politiques aux contextes et aux enjeux locaux et cherchant la mise en cohérence de l'action publique, la territorialisation est censée par cette proximité favoriser la démocratie locale à cette échelle et assurer l'efficacité sociale et économique

des réformes. » (Ghiotti, 2006). La reterritorialisation des filières par un projet de territoire offre un cadre pour faire converger la gouvernance de la protection de l'eau et des milieux associés et celle de l'alimentation (Chenerie, 2018). L'idée que l'eau est une ressource locale est néanmoins en partie paradoxale car elle est dépendante de cycles naturels qui dépassent le territoire. L'appartenance territoriale apparaît cependant comme un facteur de responsabilisation et de solidarité entre usagers. La reterritorialisation est aussi une opportunité pour mettre en place une stratégie de différenciation qualitative conseillée comme piste de solution pour les zones agricoles intermédiaires qui ne peuvent être concurrentielles au niveau des rendements (Malpel et al., 2019 ; AESN, 2020b). Ces transformations à une échelle plus large nécessiteraient des inflexions ou des ruptures avec les cadres réglementaires et pratiques actuels, pour mettre en place des politiques alimentaires volontaristes (Rastoin, 2021a).

d. Conclusion partielle

L'éclatement des compétences et des connaissances, des liens entre les acteurs d'un système alimentaire sont donc autant de facteurs sur lesquels il faut tenter d'inverser la tendance pour développer des actions de coopérations intégratives afin de construire un système alimentaire territorialisé et ainsi préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les élus locaux ont un rôle à jouer pour favoriser les projets de coopération, fixer des objectifs ambitieux et cohérents. Les systèmes alimentaires se construisent par l'action. Quels sont les projets propices à la construction de ces systèmes ?

2. Repenser les imbrications d'échelles et de projets à partir de projets communs plus systémiques

Cette partie synthétise les projets que les enquêtés souhaiteraient développer sur ces thématiques ainsi que les difficultés déjà rencontrées dans la mise en place de telles démarches. De manière concomitante, une réflexion sur les échelles les plus pertinentes pour les réaliser et des suggestions d'évolution des démarches existantes seront effectuées. Ils seront accompagnés de propositions d'outils ou de retour d'expériences jugés comme pertinents. Enfin, les moyens à disposition des acteurs du territoire seront questionnés face aux exigences de ces projets. Cette partie n'a pas pour objet de rentrer dans les détails techniques des actions.

a. Quels projets et à quelles échelles ?

i. Les démarches BAC, quelles évolutions ?

Sur le territoire du bassin d'alimentation de captage, un lien est déjà réalisé entre la qualité de l'eau, l'agriculture et occasionnellement avec l'alimentation. Les programmes d'actions animés par les animateurs agricoles souffrent néanmoins de plusieurs écueils. Les démarches BAC étant volontaires, elles ne font parfois l'objet que d'une adhésion limitée, d'autant plus les terres sur les BAC ne représentent parfois qu'une petite partie du parcellaire de l'agriculteur. Une autre démarche, elle obligatoire au titre du code de la santé publique, consiste à mettre en place des périmètres de protection autour des captages et fixe des prescriptions pour lutter contre les pollutions ponctuelles, agricoles et non-agricoles. Les restrictions agricoles s'appliquent sur les périmètres rapprochés des captages et les infractions sont difficiles à constater. Ainsi, certains enquêtés ont déploré que ces démarches, comme les MAEC éligibles sur les BAC, n'invitent pas à réfléchir un changement à l'échelle de l'exploitation. Le territoire du BAC est, de plus, souvent méconnu de la population.

Le territoire du bassin d'alimentation de captages a été évoqué comme intéressant comme échelle d'action par plusieurs des enquêtés. Dans la plupart des cas, les acteurs actuellement concernés par les démarches BAC sont les agriculteurs volontaires ayant au moins une parcelle sur le BAC, l'animateur agricole, le gestionnaire d'eau potable et de manière plus indirecte les consommateurs de cette eau et les institutions accompagnant cette démarche. Le territoire du BAC ne paraît cependant pas propice à la mise en place de filières ou à la consommation locale car son périmètre peut être limité, de même que la population qui y réside et la diversification des cultures. Le BAC pourrait, selon moi, être envisagé comme un lieu propice à la sensibilisation sur les liens Eau-Alimentation-Territoires en mettant en place un dialogue sur les débouchés des productions agricoles, sur « l'eau invisible », en faisant par exemple une simulation d'un régime alimentaire issu d'un BAC ou une analyse prospective sur la participation des BAC à un système alimentaire territorialisé. L'occasion pourrait aussi être propice à une discussion sur l'impact du changement climatique sur la quantité d'eau potable prélevable. Un enjeu est aussi de rendre ce périmètre davantage approprié car il est souvent vécu par les agriculteurs comme un territoire imposé, la prise en compte de l'ensemble de l'exploitation agricole pourrait aussi fluidifier les démarches. Hormis sur les grands BAC, ce territoire ne paraît pas propice à la mise en place de projets de territoire.

Les représentants de filières au niveau national évoquent des conclusions similaires : pour allier développement économique et reconquête de la qualité de l'eau, il faut inclure les actions préexistantes sur les BAC dans des démarches plus globales (Chenerie, 2018). La logique serait plutôt d'orienter les productions issues des BAC vers des filières mises en place à une échelle plus large dont la viabilité économique pourrait aussi reposer sur un volume supérieur fourni par plusieurs BAC. Ainsi, l'animation agricole n'est pas à oublier mais les démarches inter-BAC devraient être favorisées en prenant davantage en compte la réalité économique des exploitations par l'intégration de la thématique alimentaire. Ainsi, les chargés de mission alimentation des collectivités pourraient être invités aux comités de pilotage des démarches BAC comme l'évoquait un enquêté.

Un lien eau-alimentation : Rendez-vous sur le site « Aires d'alimentation de captages » pour savoir quel(s) signe(s) officiel(s) de la qualité et de l'origine sont présent(s) sur une AAC sélectionnée : <https://aires-captages.fr/actualite/quelles-aoc-ou-igp-sur-les-aires-de-captages>

ii. Le volet quantitatif de l'eau : quelle prise en compte ?

Actuellement peu abordée, cette question peut se poser aussi bien au niveau des masses d'eau souterraines que superficielles. Comme pour les BAC, certaines exploitations sont à cheval entre plusieurs bassins versants, ce qui complique la mise en cohérence des restrictions sécheresse. De plus, pour les bassins versants de grande taille, à cheval sur plusieurs départements, selon certains enquêtés, il peut exister des différences de mentalités entre l'amont et l'aval. Pour mettre en place des projets alimentaires ce territoire n'est pas forcément le plus cohérent en raison de sa potentielle déconnexion avec les bassins de consommation. Cette échelle souffre aussi d'une relative méconnaissance. Cette entité pourrait néanmoins être cohérente, par son existence paysagère, pour mettre en valeur les enjeux quantitatifs liés à l'eau, tout en abordant des questions qualitatives. Une enquêtée soulignait qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher de l'échelle des climats, notamment afin d'avoir les mêmes caractéristiques hydrologiques sur l'ensemble du territoire d'actions.

Un besoin d'améliorer la gestion concertée sur le territoire a été exprimé, notamment grâce à une meilleure visibilité sur les volumes prélevés par les différents usagers, la coordination entre acteurs. La DDT de la Nièvre a mis en place un comité de l'eau pour avancer structurellement sur la question des économies d'eau en dehors des périodes de crise en réunissant de manière large les usagers de l'eau, les objectifs étant notamment d'informer, que les différents acteurs expriment leurs points de vue, que les jeux d'acteurs soient révélés. Pour certains enquêtés, il faudrait impulser une uniformisation de la gestion de l'eau entre les communes voire des quotas individuels pour l'ensemble des habitants du territoire et/ou des entreprises.

Une opportunité identifiée par les enquêtés :

Le programme *Petites villes de demain* :

Certains enquêtés ont suggéré de travailler sur la gestion des eaux pluviales dans le cadre du programme Petites villes de demain. Ce programme vise à donner aux élus des communes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants des moyens pour concrétiser leurs projets de revitalisation urbaine en favorisant le bon vivre et le respect de l'environnement.

Cette question de la gestion concertée est d'autant plus importante face aux potentiels impacts du changement climatique sur l'eau disponible. Le rapport du CGAAER intitulé « *Eau et changement climatique : statut quo ou adaptation ?* » insiste sur le fait que, sans recours à une mobilisation à la fois de l'offre (développement de la ressource utilisable) et la demande (ex. efficacité de l'irrigation) d'eau, la souveraineté alimentaire et la qualité de l'alimentation pourraient être menacés ainsi que le maintien de l'activité agricole dans les zones les plus sensibles au changement climatique. Ce constat s'appuie sur l'hypothèse qu'une modification rapide et radicale des régimes alimentaires des Français est peu probable et qu'il faut par conséquent sécuriser les productions concourant à satisfaire les régimes actuels ainsi que ceux qui créent le plus d'emploi par quantité d'eau mobilisée (Benoit et al., 2017). Face à ces conclusions qui ne font pas consensus, un réel débat local et informé est nécessaire. En effet, parmi les enquêtés, les avis divergent. Certains préconisent plutôt d'intensifier localement les recherches sur les cultures, les variétés, les systèmes moins consommateurs d'eau et plus résilients face au changement climatique. Pour d'autres, les solutions à développer sont l'irrigation et le stockage, notamment face à l'augmentation des précipitations hivernales. Quelques personnes préconisent la mise en place de retenues tout en ayant conscience que dans les secteurs aux sols très perméables cela peut vite devenir coûteux et qu'il faudrait favoriser les retenues multi-usages. Le Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, face aux difficultés observées par les agriculteurs, les communes et les cours d'eau pendant les sécheresses, a proposé de créer des retenues d'eau dans 300 communes. Pour les financer et favoriser notamment le développement du maraîchage, le président a proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur 4 % de la surface agricole de la Nièvre¹³. Ce projet ne fait pas consensus localement, d'autres solutions alternatives aux retenues existent, comme la restauration d'un réseau de mare, mais ont été peu mentionnées lors des entretiens. Les acteurs dont le cœur d'activité est l'eau ont manifesté un certain nombre de vigilances face à ce type de projets comme leur mise en place sur des zones humides, la déduction de cette eau au fonctionnement utile du milieu qui l'accueillait précédemment. Les recherches

¹³ https://www.lejdc.fr/nevers-58000/actualites/un-projet-nivernais-a-un-milliard-d-euros-pour-sauver-le-monde-agricole_13844908/

sur la Boutonne ont montré que stocker 4 % des écoulements annuels pour un report d'utilisation aux périodes déficitaires en eau permettrait de répondre aux besoins agricoles sans amplifier les assecs, même si toutes les solutions ne sont pas possibles partout au même coût. Sur ce point, le rapport du CGAAER propose la mise en place d'un système de fonds interprofessionnels approvisionné par des cotisations prélevées aux différents maillons des filières. Ces coûts seraient alors in fine reportés sur les consommateurs. La question soulevée est alors « la prise de conscience de la réalité du changement climatique peut-elle entraîner chez le consommateur celle du consentement à payer pour maintenir ses « standards » de consommation et la vie rurale ? » (Benoit et *al.*,2017).

Une opportunité identifiée par les enquêtés :

Les projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE)

Les Projets territoriaux de gestion de l'eau favorisent la rencontre entre acteurs diversifiés, en abordant aussi bien les aspects qualitatifs que quantitatifs de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Le PTGE lancé conjointement entre le Syndicat du Bassin du Serein et celui de l'Armançon trace les contours d'un nouveau territoire d'action. Ce projet serait un cadre propice à l'obtention d'une meilleure visibilité sur les usages de l'eau sur le territoire, dans l'optique d'avoir une meilleure gestion concertée et résilience face au changement climatique. Le PTGE permettra, entre autres, de mieux estimer les usages agricoles de l'eau et pourrait ainsi permettre une réflexion sur l'alimentation qu'il est possible et cohérent d'y produire. Beaucoup de PTGE restent cependant très marqués par la mise en place de retenues, sans remise en cause des pratiques actuelles.

Un outil du CPIE Yonne et Nièvre

Entre autres :

- Agri4water : construction d'un groupe d'éleveurs afin de valoriser leurs pratiques et d'expérimenter en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

iii. Vers des aides directes plus efficaces ?

Pour beaucoup, le levier financier est important pour aider les agriculteurs à avoir une marge de manœuvre économique suffisante pour s'engager dans un changement de pratiques, notamment dans notre territoire où une partie conséquente des terres a des potentiels limités. Plusieurs enquêtés ont exprimé que les aides existantes n'étaient pas satisfaisantes à leur sens : par exemple les MAEC, mesures volontaires du second pilier de la PAC, ne durent que 5 ans, ce qui ne permet pas à l'agriculteur d'avoir une réelle visibilité au-delà de la durée du contrat, nombreux sont les MAEC sur lesquelles il y a eu des retards de paiements et les compensations prévues sont insuffisantes au regard des changements à mettre en place sur certaines exploitations. La lourdeur administrative relative à ce dispositif peut aussi dissuader des agriculteurs. Les mesures prescrites par les MAEC ne prennent pas en compte les filières en place (SDAGE AESN, 2016). Selon les enquêtés, ce levier financier doit être activé par les politiques publiques à chaque échelon, une modification de la PAC dans ce sens étant souvent citée comme un projet idéal. Un nouveau type d'aide est expérimenté : les Paiements pour Services Environnementaux. Sur le territoire du CPIE, la mairie de Clamecy s'est engagée dans cette démarche.

Paielements pour Services Environnementaux (PSE)



Les PSE sont un dispositif de rémunération des agriculteurs en contrepartie de leur engagement dans des services environnementaux définis contribuant à la protection de la ressource en eau et les milieux aquatiques sur une aire d'alimentation de captage ou un bassin versant à enjeu préservation de zones humides. L'agence de l'eau Seine-Normandie a lancé en 2020, sans attendre les modifications de la PAC, un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités qui souhaiteraient s'engager dans une démarche suivant le cadre national PSE. Ce dispositif a l'avantage d'être basé sur des objectifs de résultats déclinés localement, valorisant pour le travail de l'agriculteur et incitatif.¹⁴

Autres outils

Entre autres :

Les Paiements pour service environnementaux mis en place par Eau de Paris, la régie municipale de la ville de Paris : Mesure d'action parmi un programme d'animation territoriale plus large, la régie municipale a créé en 2020 son propre régime de paiements pour services environnementaux notifié à la Commission Européenne, face au constat de l'insuffisance des aides agricoles actuelles. L'Agence de l'Eau Seine Normandie assume une grande partie du poids financier du dispositif. Il est constitué de quatre mesures visant, entre autres, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à une gestion de la fertilisation azotée limitant les fuites de Nitrates :

- Eau & Grandes cultures conventionnelles
- Eau & Élevage conventionnel
- Eau & Bio
- Eau & Zones sensibles

Le projet déployé sur l'aire d'alimentation de captages de la vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange est concentré sur le développement de l'agriculture biologique. Plus d'une quinzaine de dossiers Eau & Bio ont déjà été déposés en phase d'éligibilité sur cette zone pour la première année du dispositif.

→ Pour en savoir plus : <https://territoiresbio.fr/favoriser-les-conversions-en-bio/paiements-pour-services-environnementaux-eau-de-paris-cree-son-propre-regime-daide-notifie/>

iv. Une maîtrise foncière davantage en faveur de la qualité de l'eau

Les aides ayant tendance à être temporaires, d'autres enquêtés privilégient le levier de la maîtrise foncière. Le périmètre de protection immédiate des captages est acquis par la collectivité et est exempt de toute activité. Les maîtres d'ouvrage des captages peuvent informer la SAFER des terrains qu'ils souhaiteraient acquérir pour préserver la qualité de l'eau. La SAFER, sur demande d'un gestionnaire de captages, peut lors d'une vente engager une négociation à l'amiable ou préempter et favoriser l'achat des terres par le maître d'ouvrage. La SAFER de l'Yonne exprimait cependant que cette décision est fortement politique et qu'ils favorisent en général le rachat par des agriculteurs qui devront ensuite s'engager dans ce sens. De plus, le pourcentage de terres qui se vendent chaque année sur les aires d'alimentation de captage reste très faible.

¹⁴ Site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : <http://www.eau-seine-normandie.fr/AMI-PSE>

Plusieurs enquêtés souhaiteraient avoir davantage de facilité pour acquérir les parcelles des zones les plus sensibles pour ensuite les louer à des agriculteurs en mettant en place des baux environnementaux. Pour certains, il faudrait mettre en place une étude similaire au processus du remembrement. Un autre levier qu'envisage de mobiliser certains enquêtés est l'exonération de la taxe foncière non bâti sur les surfaces en agriculture biologique. Un autre dispositif existe depuis 2018, les obligations réelles environnementales, il n'a pas été évoqué par les enquêtés.



Les obligations réelles environnementales (ORE) sont un nouveau dispositif foncier de protection de l'environnement. Dispositif volontaire et contractuel, il repose sur la seule volonté des acteurs. [...] [Les] ORE sont un dispositif foncier de protection de l'environnement impliquant des personnes morales de droit privé comme public ainsi que des personnes physiques. Il permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à son bien. » (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018). Ainsi les ORE peuvent comporter des obligations de faire (ex. modes de cultures) ou de ne pas faire (ex. absence d'intrants chimiques) (Bodiguel et al., 2021). La protection environnementale peut durer jusqu'à 99 ans.

v. Travailler sur les filières pour protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques

Nombreux sont les enquêtés, aussi bien acteurs de l'eau que de l'alimentation, qui ont mis en avant un besoin de travailler sur la structuration de nouvelles filières territoriales favorables à la préservation de la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques ou en mobilisant les filières déjà existantes. En effet, un des freins au changement de pratiques agricoles est la difficulté pour l'agriculteur à trouver des débouchés rémunérateurs et non-contraignants pour les nouvelles productions mises en place. Le verrouillage technologique autour d'espèces dominantes est renforcé par la rareté des références quantifiées sur les successions incluant des espèces mineures, des contraintes logistiques au niveau de la collecte, une faible connaissance du réseau d'acteur correspondant, etc. (Chenerie, 2018). Le rapport du CGAAER sur les zones agricoles intermédiaires souligne que face aux difficultés concurrentielles de ces zones et au relatif éloignement des centres de consommation et des unités de transformation, etc. l'organisation de la concertation des différents acteurs au sein des filières est nécessaire. Les coopératives en grandes cultures et les interprofessions pour l'élevage jouent un rôle important pour favoriser cette structuration et, entre autres, le développement de cahier des charges (Malpel et al., 2019). La luzerne en tant que culture à bas niveau d'intrants, relativement résistante à la sécheresse, opportune pour des échanges entre céréaliers et éleveurs, etc. s'avère particulièrement intéressante. Néanmoins, il n'existe que deux sites de séchage de la luzerne en Bourgogne (Malpel et al., 2019), des échanges entre exploitants existent déjà sans structuration de filières soulignait une enquêtée. La diversification par l'implantation d'élevages extensifs est aussi un axe essentiel, notamment sur les Plateaux de Bourgogne, qui fait néanmoins face à des freins humains non négligeables (temps de travail, cours des céréales satisfaisants, inquiétudes des voisins, etc.) (Malpel et al., 2019). Un exemple d'action qui pourrait la favoriser tout en étant en lien avec l'eau a été évoqué par le Syndicat Mixte Yonne Médian : devant mettre en place des zones d'expansion de crues, le syndicat va indirectement favoriser la création de prairies humides propices au développement de l'élevage. Certains projets envisagés par les enquêtés s'ancrent aussi dans des filières longues, une enquêtée

suggérerait par exemple la création d'une filière huile des BAC pour le tournesol désherbé mécaniquement. Pour plusieurs enquêtés, l'agriculture biologique est la seule solution viable pour préserver la qualité de l'eau. Une étude réalisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a identifié un potentiel de reterritorialisation et de développement de filières laits végétaux, meunerie, malterie, etc. en agriculture biologique (Pontieux, à venir). La contractualisation est aussi un levier à mobiliser.

Le travail sur la structuration de filières passe par des rencontres entre l'ensemble des maillons de la filière ayant une fraction du pouvoir d'agir. Cette démarche se heurte fréquemment à des divergences d'intérêts entre participants, ainsi l'attrait pour la territorialisation peut être en décalage avec les réalités actuelles de filières qui se déploient sans tenir compte des limites administratives avec une forte prévalence des intérêts économiques comme critère de décision. La notion de responsabilité sociétale des entreprises n'est pas ressortie des entretiens. Le rapport de stage de Lisa Chenierie explique que les acteurs des filières se sont montrés peu enclins à s'engager dans changements systémiques, leur implication se limitant souvent à une relative adaptation de leurs conseils aux enjeux environnementaux (Chenierie, 2018). L'agence de l'eau soutient par exemple le développement de filières à bas niveau d'intrants (surface à l'herbe, agriculture biologique, etc.) : une des dispositions (2.1.6) envisagée pour le SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 2022-2027 est de « *couvrir la moitié des aires de captage en cultures bas niveau d'intrants, notamment en agriculture biologique, d'ici 2027* » (AESN, 2020a).

Une opportunité identifiée par les enquêtés :

Projets de Territoire Zéro Chômeur de longue durée

Animé par l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, cette démarche vise à démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût pour la collectivité de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire non satisfaits par des entreprises locales. Les contrats proposés sont des contrats à durée indéterminés financés par la réaffectation des coûts et manques à gagner engendrés par la privation durable d'emploi (RSA, etc.) et par le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises à but d'emploi. L'expérimentation a été lancée en 2016 sur 10 territoires et devrait s'élargir à au moins 50 nouveaux territoires. Certains territoires de la zone d'étude ont candidaté. Parmi les activités qui pourraient voir le jour, on peut citer le développement de laboratoire de transformation agroalimentaire sur de petits volumes.

→ *Territoire Zéro Chômeur de Prémery : l'expérimentation a permis de salarier une centaine d'habitants au sein de l'EBE 58 au travers d'activités comme le maraîchage tout en participant à la revitalisation du territoire.*

<https://www.tzcl.d.fr/>

Pour concrétiser cette disposition l'Agence de l'eau invite les collectivités et les gestionnaires de captages d'eau potable à mobiliser tous les leviers à leur disposition pour atteindre ces objectifs dont la « *mobilis[ation] de l'ensemble des acteurs du territoire, sur un projet alimentaire territorial (PAT) cohérent avec la protection de la ressource en eau en accompagnant le développement des filières concernées pour rémunérer les cultures et pratiques* » (AESN, 2020a). Cette réflexion sur l'acteur le plus pertinent rejoint les conclusions d'un certain nombre d'enquêtés pour qui l'échelle d'une communauté de communes ou d'agglomération serait la plus pertinente pour travailler sur des filières courtes. En effet ces collectivités

sont porteuses de plusieurs compétences d'intérêts comme la restauration scolaire, potentiellement la gestion de l'eau potable, etc. Cependant, la rentabilité de la mise en place d'un outil de transformation à l'échelle d'une communauté de commune peut être questionnée ainsi que les volumes mobilisables. Pour d'autres, pour être plus cohérents en termes de bassins de production et consommation tout en restant assez local, il faut davantage se placer à l'échelles inter-collectivités par le biais des PETR ou des Pays ou autre. Dans l'Yonne et la Nièvre, cette échelle est celle des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Pour d'autres l'échelle départementale voire régionale seraient plus cohérente. A l'échelle départementale existent plusieurs structures particulièrement intéressantes sur ces thématiques comme la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental pour sa compétence liées à la restauration des collèges. Des filières très locales peuvent aussi être envisagées avec par exemple le regroupement de céréaliers pour mettre en place un moulin. Le moulin de Brasseuil en Ile-de-France a reçu des subventions de l'AESN pour des équipements lui permettant d'accroître sa capacité (nouvelle meule de pierre, système de transport de farine pour l'ensachage, etc.) ce qui a créé une demande supplémentaire auprès des agriculteurs bio et favorisé leur conversion agissant ainsi en faveur de la qualité de l'eau (AESN, 2020b).

Autres outils

Entre autres :

- **Eau de Paris** a appuyé financièrement la création d'Union Bio Semences (Cocebi et Biocer) pour faire face notamment au manque de semences bio certifiées et à l'augmentation de la demande. En contrepartie, des animateurs d'Union Bio Semences font du conseil aux agriculteurs des aires d'alimentation de captages sur la filière afin de d'assurer leur conversion.
→ http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/2018_DP_Ressource_fontainebleau_BD.pdf

Un exemple qui illustre le fait que la coopération se construit par étape...

- **Lons-le-Saunier** : « a souhaité impliquer les coopératives qui ont refusé en raison des trop faibles volumes concernés par le projet. Il a alors été choisi de « court-circuiter » ces acteurs réticents et de créer des unités de stockage directement chez les agriculteurs » (Chenerie, 2018)
→ <https://territoiresbio.fr/decouvrez-leurs-experiences/lons-le-saunier/>
- Pour mieux appréhender le fonctionnement des filières, le rapport : *Filières agricoles - Les comprendre pour mieux les mobiliser*
→ <https://www.fnccr.asso.fr/article/filieres-agricoles-les-comprendre-pour-mieux-les-mobiliser/>

vi. La restauration collective pour sécuriser les débouchés

Un autre levier serait l'engagement des collectivités par la commande publique pour sécuriser l'achat des produits alimentaires respectant certains cahiers des charges favorables à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, en effet cette démarche permet : un certain pouvoir dans la détermination du prix pour les agriculteurs, des achats dans la durée avec des volumes assez importants pouvant constituer de bons leviers pour initier la mise en place de nouvelles filières et en ayant moins d'énergie à déployer que quand il s'agit de convaincre les consommateurs, etc. Cette opportunité de débouchés groupés et locaux permet aussi de réduire les déplacements entre producteurs et consommateurs et les émissions de gaz à effet de serre engendrés (Chenerie, 2018). En raison de la situation du territoire en périphérie parisienne, certaines communautés de communes souhaitent développer des échanges de coopération avec Paris qui

leur profitent en même temps. La puissance de la commande publique parisienne, notamment financière, est ainsi un levier pour donner des garanties commerciales.

Certains ont souligné les difficultés des agriculteurs pour répondre aux marchés publics (allotissement, etc.) et pour les collectivités qui souhaite cibler les productions issues d'un territoire en particulier. En effet, en conformité avec le droit européen, le code de la commande publique interdit la prise en compte de l'implantation géographique des candidats dans l'attribution des marchés, contrairement au critère du nombre d'intermédiaires qui permet de favoriser les circuits courts (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Les faibles volumes produits sur les aires d'alimentation de captages peuvent cependant permettre passer des marchés pour des montants inférieur à 25 000€ Hors taxes sans obligation de publicité et de mise en concurrence (Chenerie, 2018). D'autres critères de sélection peuvent aussi être envisagés.

L'éclatement des compétences en matière de restauration collective ne permet pas de proposer une échelle plus pertinente que d'autres mais incite à mettre en place des solutions communes pour rendre plus lisible la demande aux producteurs. Un accompagnement des producteurs pour répondre à ces marchés serait aussi intéressante.

Autres outils

Entre autres :

- **La démarche Terres de source d'Eau du bassin Rennais** : Engagée en 2015 par la ville de Rennes (10 000 repas/jour) puis rejoint par 15 communes de la métropole en 2018, Eau du bassin Rennais a fait des marchés publics de prestations de services en achetant de la protection des ressources en eau aux producteurs qui s'engagent à faire évoluer leurs pratiques. Eau du Bassin Rennais y a instaurer une clause incitative aux agriculteurs sous la forme d'un bonus financier proportionnel à l'ambition de progrès. Pour éviter la mise en concurrence des agriculteurs et s'adapter au nombre d'intéressés, ces marchés sont multi-attributaires

→ Webinaire du Réseau CapTer : <https://www.youtube.com/watch?v=uF8bbrc-WyU>

- **Eau de Paris et l'association Terres du Pays d'Othe** ont utilisé dans un premier temps ce levier des petits contrats pour approvisionner les cantines du 11ème arrondissement avec des lentilles produites sur les AAC de la Vallée de la Vanne et du Rû de Saint-Ange. En 2018, la création de la marque suite au regroupement des agriculteurs en GIEE a permis aux agriculteurs de s'organiser pour approvisionner les cantines parisiennes de manière plus étendue en quantité et en diversité des produits (huiles, pâtes, etc.). Eau de Paris est animatrice d'une action du Plan alimentation durable de Paris dont un des objectifs était que, d'ici 2020, la part des produits d'alimentation durables servis dans les cantines scolaires parisiennes soit de 50 %.

→ <https://territoiresbio.fr/decouvrez-leurs-experiences/eau-de-paris-aac-des-sources-de-la-vallee-de-la-vanne/>

vii. Mettre en place un label ou une image de marque

L'engagement des consommateurs dans des systèmes alimentaires respectueux de la ressource en eau peut être appréhendé sous l'angle de leurs choix alimentaires. Se pose alors la question, comment le consommateur peut-il identifier ces produits alimentaires ? Le label ou la création d'une image de marque ont été évoqués comme de bons indicateurs selon plusieurs enquêtés, il permet notamment une meilleure valorisation sociale et financière du travail des paysans en renforçant potentiellement son lien avec les

consommateurs. Pour certains enquêtés, le label de l'agriculture biologique est suffisant pour indiquer que les pratiques de l'agriculteur contribuent à préserver la qualité de l'eau. La démultiplication des labels entraînant un risque de confusion des consommateurs. Selon certains enquêtés, le label devrait davantage s'appliquer aux circuits courts, pour indiquer par exemple l'aire d'alimentation de captage d'origine du produit et mieux révéler le lien eau-alimentation. Le label AB ne donne pas systématiquement d'indications sur la provenance. L'existence d'un label, en permettant de diversifier les circuits de commercialisation, œuvre à une plus grande résilience de la démarche, par rapport par exemple à un modèle uniquement centré sur restaurant scolaire qui a pu être fragilisé pendant la crise covid.

Dans le cadre de l'étude prospective à horizon 2030 commanditée par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre régionale d'agriculture, un des scénarii proposés par les principales catégories d'acteurs concernées par cette zone est celui « *des agri-toriaux, créateurs et promoteurs d'une marque territoriale* ». Les acteurs économiques locaux s'y associent pour créer une marque territoriale pour se soustraire aux cours mondiaux et vendre à la clientèle parisienne en recherche de produits de proximité respectueux de l'environnement. Cette marque serait appelée « Sources de la Seine » pour jouer sur l'attachement des parisiens à leur fleuve. Dédiée dans un premier temps aux farines panifiables labellisées à minima HVE et devant s'inscrire dans une démarche de progrès, elle s'élargirait année après année avec l'adhésion de davantage de producteurs : céréaliers, maraîchers, éleveurs, etc. En 2030, cette marque serait gérée par un syndicat interprofessionnel plus apte à assurer la cohérence économique, environnementale et sociétale de la démarche (Centre d'étude et de prospective, 2019).

D'autres personnes ont proposé des alternatives au label : uniquement un cahier des charges, l'intégration du label dans les bilans carbone avec la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi, une valorisation des pratiques des agriculteurs sur la facture d'eau, etc.

Autres outils

Entre autres :

- **Bio Ribou Verdon** : Il était une fois ... des agriculteurs en bio adhérents parmi d'autres agriculteurs de l'association Ribou Verdon qui ont décidé de faire des contraintes pratiques de protection des captages autour du bassin versant Ribou Verdon, une opportunité pour promouvoir leurs produits avec le slogan « *Les agriculteurs engagés pour la qualité de l'eau* ». En 2014, l'association Bio Ribou Verdon est créée puis la marque éponyme afin de faire connaître leurs produits et pratiques auprès des consommateurs comme l'explique le co-président de l'association, Stéphane Merlet : « *C'est là que cela prend sens : produire localement, transformer localement et consommer localement des produits issus du bassin versant Ribou Verdon, une zone protectrice de la qualité de l'eau* ». La collaboration avec un moulin local a permis de construire une filière locale de production de farine puis de pain. Les agriculteurs adhérents souhaitent notamment participer activement à la transition agricole et alimentaire du Choletais, faire adhérer plus d'agriculteurs bio au projet. Les produits labellisés sont vendus en magasins bio du Choletais, restaurants, boulangeries artisanales et dans des restaurants scolaires de l'agglomération.

→ https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4629_bio+ribou+verdon+marque+locale+faire+connaître+reconnaître.html

<https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/04/Fiche-Bio-Ribou-Verdon.pdf>



Figure 6 : Logo du label Bio Ribou Verdon

(Source : Aviva)

- **Eau du bassin Rennais** : Terres de sources est une marque collective permettant aux producteurs de fixer eux-mêmes leurs prix selon leurs coûts de production. Cette marque permet de commercialiser les productions issues de l'aire d'alimentation de captages dans différents circuits de commercialisation soit aujourd'hui dans 37 magasins (GMS, magasins de producteurs, etc.).
→ Webinaire du Réseau CapTer : la démarche Terres de Sources, 03.12.2020.
<https://www.youtube.com/watch?v=uF8bbrc-WyU>
- **La marque Terre du Pays d'Othe** dont la création a été accompagnée par Eau de Paris et les produits sont vendus, entre autres, dans l'Yonne en circuit court.
→ <https://www.terresdupaysdothe.fr/>

Les enquêtés n'ont pas identifié d'échelles plus propices au développement d'un label, un prérequis essentiel étant néanmoins la préexistence d'une identité territoriale forte qui pourrait amener les consommateurs à avoir un consentement à payer plus élevé pour des raisons d'attachement. Le territoire peut aussi s'apparenter au territoire d'origine de l'eau comme le souligne l'exemple d'Eau de Paris et du scénario prospectif.

viii. Le PAT, un cadre propice à ces projets et à une approche systémique ?

Parmi les projets identifiés par les enquêtés comme potentiellement intéressants pour mettre en place des coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation, on peut citer les PAT. Plusieurs sont en émergence sur la zone d'étude (Annexe 11). Ce cadre d'action devrait permettre une réflexion sur l'agriculture souhaitée sur le territoire en favorisant la coopération entre des acteurs du système alimentaire qui ne travaillent pas forcément ensemble aujourd'hui. Certains enquêtés se sont montrés très optimistes quant à l'intégration de la thématique de l'eau dans les PAT qui pourrait notamment être impulsée par l'intégration des acteurs concernés dès les étapes de concertation.

Bien que les PAT permettent d'offrir un cadre d'action estampillé « alimentation », une certaine vigilance est nécessaire pour que la thématique de l'eau y soit réellement intégrée. En effet, force est de constater que peu de PAT ont une portée systémique ou transversale. La plupart des PAT actuels privilégient l'entrée par l'économie agricole (RnPAT, 2020). L'environnement y est souvent appréhendé sous le prisme du gaspillage alimentaire. Une coopération transversale en interne et en externe, les moyens dédiés s'avèrent entre autres être déterminants sur la qualité de l'articulation avec d'autres documents (contrats de bassin, etc.). Les modèles de financement publics mobilisables pour les PAT sont peu harmonisés et leurs montants sont jugés trop faibles sur des périodes réduites, engendrant des projets très dépendants de l'énergie de quelques acteurs et de leur capacité à monter leur ingénierie financière (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Cette situation empêche de nombreux PAT d'inscrire leur action dans une durée suffisante pour engager une réelle transition. De plus, la forme d'appel à projet peut être considérée comme une forme de mise en concurrence entre territoires alors qu'il s'agirait de construire leur complémentarité. (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020) Il y a souvent peu de lien entre PAT adjacents notamment entre régions adjacentes. L'animation entre EPCI prévue par le Conseil Départemental de l'Yonne devrait permettre d'y remédier pour les PAT icaunais. Le Conseil économique, social et environnemental préconise que les PAT s'inscrivent dans les grands objectifs des plans nationaux et territoriaux existants, notamment en matière de santé et d'environnement afin de favoriser une vision plus systémique cohérente avec les autres réflexions sur les différents piliers de la durabilité (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020). Ainsi l'articulation entre un PAT et un projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) mériterait d'être interrogée.

Les apports significatifs des PAT sont notamment le développement de partenariats, de coopération entre différents types d'acteurs, d'une meilleure prise de conscience des consommateurs des problématiques alimentaires. Toutes les parties prenantes du système alimentaires ne s'inscriront pas dans la dynamique

territoriale, tout du moins dès le début du projet, un élargissement progressif du réseau doit alors être envisagé (Cap Rural-CITEGO-Chaire UNESCO Alimentations du Monde-IUFN, 2018). Même si la loi à l'origine des PAT leur prêtait un rôle de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial, force est de constater que le pas entre le développement des circuits courts et la concrétisation d'un système alimentaire reste encore conséquent. Pour Rastoin, qui a défini le concept de système alimentaire territorial, la dimension infra-régionale n'était pas pertinente pour leur construction pour des raisons notamment agroclimatiques (diversité des terroirs), économiques (nécessité de taille critique de marché) et l'absence de ville de taille suffisante (Rastoin, 2021a). Les projets alimentaires territoriaux devraient alors s'articuler entre eux pour faire système à une échelle supérieure tout en étant des démarches propices pour amorcer des transitions. Au même titre que les démarches filières, un certain nombre d'enquêtés ont estimé que l'échelle des Pays ou PETR ou tout du moins d'un regroupement d'intercommunalité serait pour eux l'échelle minimale la plus pertinente. Les PAT départementaux auraient notamment un rôle à jouer dans la coordination des démarches infra-départementales, ainsi que les Régions qui peuvent aussi intervenir comme soutien d'ingénierie. Les communes, par la proximité géographique aux habitants, gardent un rôle important pour répondre aux situations de précarité alimentaire et organiser dans l'urgence des circuits alimentaires comme pendant la pandémie de la covid19. Ces définitions de territoires de projets s'appuyant sur le cadre consensuel que sont les territoires administratifs, nécessitent d'être interrogées au regard de leur cohérence vis à vis des interdépendances du système alimentaire qui invitent davantage à se questionner sur les bassins de production et de consommation.

L'approche paysagère reste aussi l'un des parents pauvres des PAT (Conseil Départemental de la Nièvre, 2021). D'autres cadres pré-existaient pour faciliter la coopération entre acteurs et une approche systémique tels que les Pôles territoriaux de coopération économique ou les Agenda 21. Il convient aussi de rappeler que même si les PAT ont pu être vecteur d'initiatives, la réponse citoyenne à une attente précise est souvent le moteur de l'action (Denier-Pasquier et Ritzenthaler, 2020).

Affaire à suivre !

Le programme de l'eau dans les PAT du CPIE Yonne et Nièvre lauréat de l'appel à projet PNA en 2021 (Annexe 16)

Affaire à suivre !

- **Le PAT de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois** lauréat de l'appel à projet PNA 2021 qui prévoit d'intégrer la question de l'eau
- **Le PAT du Pays Lédonien** (Lons-le-Saunier)

Ainsi, les PAT peuvent donc être des outils intéressants pour amorcer une transition vers des systèmes alimentaires territoriaux où l'environnement n'est pas considéré comme une externalité. Il faut néanmoins veiller à ne pas instaurer un primat des relations au territoire par l'alimentation. Le cadre d'élaboration des PAT questionne la cohérence des territoires institutionnels. En effet, le PAT est aussi une intersection de réseaux (physiques ou humains, informels ou non), les limites du système considéré sont donc fortement dépendantes du processus d'appropriation des acteurs et de leurs réalités territoriales.

ix. Conclusion partielle : vers un projet de territoire ?

Une approche systémique invite à s'appuyer sur les différents leviers d'actions existants. Les contrats territoriaux eau et climat (CTEC) ont très peu été mentionnés comme propices à la création de projets communs eau-alimentation-territoires. Des projets de coopération peuvent être envisagés à de multiples échelles, pour mobiliser au mieux les différents maillons des systèmes alimentaires. Les cadres d'actions existants se sont montrés pour l'instant peu propices aux démarches systémiques. L'échelle des EPCI a été présentée comme intéressante pour un certain nombre de projets, notamment en raison de son acquisition de la compétence eau potable ou à un syndicat dont elle est membre, en plus de l'opportunité existante de mettre en place des actions sur le volet alimentaire. Les démarches inter-EPCI soulignent aussi un besoin de dépasser cette échelle pour se rapprocher de territoires plus fonctionnels. Ces derniers restent à caractériser, c'est l'une des premières étapes de l'action 54 du PRS3 visant à « *favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet* » (Conseil régional-DREAL-ARS, 2017).

Territoire



Les définitions sont multiples, il peut s'agir du **territoire physique** c'est à dire du territoire géographique, du **territoire organisationnel** qui celui défini administrativement ou encore du **territoire vécu** qui prend en compte les caractéristiques sociales, politiques, économiques et culturelles qui le marquent. Cette dernière définition rajoute aux précédentes une dimension sensible et des sensibilités impliquant une prise en compte des relations entre les hommes et les ensembles qui les environnent (Loupsans et Mettoux-Petchimoutou, 2019). Une quatrième définition qui cherche à combiner les précédentes est celle du **territoire fonctionnel**, un espace fonctionnel pouvant être entendu comme « *un espace social, plus ou moins clairement territorialisé, qui s'organise autour de rivalités – et donc de régulations publiques de ces dernières – pour l'accès, l'appropriation et la redistribution de biens et services, tant matériels qu'immatériels, nécessaires à la satisfaction de besoins ou à la réalisation d'activités, aussi bien individuels que collectifs. [...]. Un espace fonctionnel constitue donc un « champ » au sein duquel se construit un problème collectif à résoudre [...]. Il représente ainsi le périmètre social ou géographique qui est accepté comme pertinent pour gérer ledit problème.* » (Nahrath, S., 2009)

Ainsi, une meilleure prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation ne doit pas uniquement être vue comme un changement d'objet, une thématique de plus mais comme une nouvelle manière d'agir en territoires (Barataud, 2020), devant potentiellement dépasser les cadres d'actions évoqués précédemment. Le projet de territoire est un levier pour élaborer de manière concertée entre acteurs d'un territoire des objectifs communs sur le long terme. La construction d'un territoire en est à la fois l'origine et le résultat (Girard et Rivière-Honegger, 2014). Cette démarche est de plus territorialisante : la territorialisation entraîne la production de nouveaux territoires en tant qu'espaces d'application de ces politiques, les outils et les objets de l'action publique participent aussi à la construction « d'un intérêt général localisé », à la recomposition des identités territoriales (Girard et Rivière-Honegger, 2014). Que l'eau soit à l'origine du projet ou l'alimentation n'a pas d'importance puisque les objectifs sont communs. Quels sont les conditions, outre celle évoquées précédemment, favorables à un projet de territoire ?

Une opportunité identifiée par les enquêtés :

Les contrats de relance et de transition écologique

Les CRTE, nouveaux types de contrats proposés par l'État et signés pour six ans, ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et à mobiliser l'ensemble des dispositifs financiers de l'État renforcé par les crédits du plan de relance. Ils sont un cadre contractuel propice au soutien des projets de territoire comportant des ambitions de transition écologique. Parmi les priorités de financement avancées figurent le développement de nouvelles pratiques agricoles et de circuits, sans pour autant prédéfinir des ambitions. Ces contrats n'ont pas vocation à financer des moyens humains. Une autre nouveauté de ces contrats est de proposer des périmètres d'action qui témoignent d'une recherche du niveau de territoire adapté.

→ Dans l'Yonne et la Nièvre, les périmètres proposés se rapprochent de ceux des Pays ou PETR. Certains enquêtés ont souligné que beaucoup d'inconnues subsistent et une faible lisibilité du dispositif. L'eau n'y apparaît pas comme une priorité, leur déclinaison locale sera très dépendante de la posture adoptée par les services déconcentrés de l'État.

(Agence nationale de la cohésion des territoires, 2021; CLER, 2021)

b. Un manque de moyens humains et de souplesse dans les dispositifs d'évaluation

Aux difficultés relationnelles entre acteurs s'ajoute, pour plusieurs enquêtés, une carence en moyens humains. Il a aussi été évoqué un manque d'appétence de certains ou de formations adéquate pour travailler en transversalité. Un enquêté soulignait que ce n'était peut-être pas un manque de moyen humain mais davantage une sorte de mésusage qui laisse peu de place à l'innovation dans le temps agent. En effet, la recherche d'efficacité a tendance à primer d'autant plus qu'un certain nombre de postes sont subventionnés par des appels à projets subventionnant des actions bien définies. A titre d'exemple, un animateur BAC, dont une partie du poste est subventionné par une agence de l'eau, aura peu de temps dédié ou de marge de manœuvre pour mettre en place des démarches alternatives. L'invention de nouvelles manières de travailler invite aussi à élargir les cadres d'évaluation des actions.

c. Un décalage entre les moyens financiers à disposition et l'inertie des systèmes socio-écologiques

Certains enquêtés ont souligné un manque de moyens financiers pour développer certaines actions comme l'installation d'outils de transformation agroalimentaires. Les petites communes ayant encore la compétence eau potable disposent aussi de moyens humains et d'ingénierie inférieurs pouvant entraver le niveau d'ambition des actions. Les actions des porteurs de projets reposent souvent sur l'accès à des financements externes par le biais d'appels à projets (Agences de l'Eau, Région, etc.) ou de contrats. Bien que ces appuis soient absolument déterminants, ils reposent sur des contrats courts. Or, les actions alliant eau et alimentation doivent en général être envisagées sur le long terme, notamment pour laisser le temps aux agriculteurs motivés de changer leurs pratiques (ex. à minima 2-3 ans pour la conversion en bio), le temps d'établir une culture commune entre les parties prenantes, etc. A l'inertie humaine s'ajoute celle des milieux réceptacles d'eaux souterraines (ex. l'atrazine est interdite depuis 2003 et se retrouve toujours dans les analyses d'eau). Ces contrats courts sont aussi à la base d'un fort renouvellement des chargés de mission peinant leur montée en légitimité vis à vis des partenaires internes et externes (CLER, 2021). Outre les différences de temporalités, le recours à un contrat confère à son auteur la capacité de dicter les règles

d'actions qui s'imposent aux projets des bénéficiaires, favorisant une approche sectorielle déconnectée des calendriers politiques locaux. Les travaux du CLER démontrent que l'autonomie financière et organisationnelle est déterminante dans un contexte de transition où « *il s'agit de penser les changements de valeurs et de pratiques, en mobilisant les ressources spécifiques aux territoires* » (CLER, 2021).

d. Conclusion partielle

Ainsi, cette analyse des projets d'intérêts et des moyens actuellement disponibles invite à se détacher du fonctionnement habituel des plans, projets, contrats, etc. dont la distinction même devient de plus en plus floue. En effet ces cadres, bien que les projets de territoire offrent une perspective intéressante, sont peu propices à des démarches dont les temporalités correspondent à celles des systèmes socio-écologiques et à la construction d'une autonomisation financière mobilisant les ressources spécifiques du territoire. L'essentiel étant que les habitants du territoire deviennent sujet du projet, s'approprient les enjeux et intègrent qu'ils sont une pièce du système alimentaire du territoire et même du territoire en tant que système. Cette situation de coopération permettrait aussi de rendre moins dépendant le niveau d'ambition des actions des décisions politiques, le choix des filières à favoriser reposerait alors, par exemple, sur les habitants du territoire concerné. Le maître mot est à la recherche de convergence et non de consensus entre acteurs, ces derniers pouvant attribuer des valeurs très différentes aux diverses composantes du système. Les projets innovants pourraient permettre de dépasser les cadres d'actions existants, leur légitimité s'imposant par leur ambition. Afin de dépasser les débats sur les échelles, un principe guide pourrait être celui de la subsidiarité active.

La subsidiarité active



- « Penser en termes d'articulation des échelles géographiques et non plus en termes de répartition des compétences ;
- Penser en termes systémiques d'animation d'un milieu et de combinaison des actions de la puissance publique dans ce milieu et non en termes de juxtaposition d'actions séparées et normatives de différents départements ministériels ;
- Penser en termes d'obligations de résultats et non en termes d'obligations de moyens ;
- Penser en termes de réseau et non en termes de système hiérarchique ;
- Penser en termes d'apprentissage continu et de gestion de la mémoire et de l'intelligence collective et non en termes de processus discontinu de décision, de mise en œuvre, d'évaluation et de rectification des politiques publiques. »

Source : (Cap Rural-CITEGO-Chaire UNESCO Alimentations du Monde-IUFN,2018)

Conclusion

Pour conclure, la notion de système alimentaire est encore peu appropriée par les acteurs du territoire et notamment en raison de l'inscription de ce système dans des logiques extraterritoriales affaiblissant l'affirmation d'une identité locale. L'approche par les systèmes alimentaires est propice à la prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation car elle invite à penser la chaîne alimentaire dans son environnement au sens large du terme et, ainsi, à faire système avec un tous les acteurs concernés. Même si cette approche peut paraître être « un idéal-type » (Rastoin, 2021a), elle a l'avantage de donner une marche à suivre. Les systèmes alimentaires se font dans l'action : commencer à penser système, c'est poser les prémisses de sa construction. Les travaux menés au cours de ce stage et plus largement le programme Eau-Alimentation-Territoires du CPIE Yonne et Nièvre participent à cette dynamique tout en contribuant à la reterritorialisation de ce système. La territorialisation apparaît comme davantage propice à la prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation. En effet, en s'appuyant sur la responsabilisation et les solidarités territoriales, elle favorise une approche plus démocratique d'adaptation et de mise en cohérence des politiques publiques aux contextes et enjeux locaux tout en rapprochant les potentiels systèmes de gouvernance de l'eau et de l'alimentation. Néanmoins, la situation actuelle en est encore au cloisonnement des approches entre ces deux thématiques, comme en témoigne l'enquête réalisée, héritage de divergences d'intérêts entre acteurs et d'une tradition de sectorisation des politiques publiques. Bien que ces thématiques intéressent, les moyens humains mis à disposition, la volonté politique ou la place accordée aux élus, etc. ne sont pas encore à la hauteur des enjeux et cohérents avec les réalités des systèmes socio-écologiques. La période actuelle est riche en opportunité entre fourmillement citoyen et début d'appropriation de la question alimentaire par les collectivités, la mise en place d'une gouvernance alimentaire locale pourrait être une première étape de ce système à condition d'être intégrative et innovante. La subsidiarité active pourrait être une logique guidant la coopération. Les plans, schéma, contrats, etc. actuels paraissent peu propices à enclencher la transition systémique nécessaire. L'enjeu est alors de renforcer la capacité d'auto-organisation des projets par la mobilisation des ressources (humaines, matérielles, etc.) spécifiques aux territoires favorisant une démarche territorialisée et territorialisante plus indépendante des cadres de définition externe, sans pour autant plonger dans des logiques d'autonomie. L'investissement dans le capital immatériel du territoire est un élément déterminant de sa résilience. Cette dernière sera aussi renforcée par une meilleure prise en compte des liens entre l'eau et l'alimentation. Au-delà de ces liens, il faut veiller à ne pas imposer un primat des relations au territoire par l'alimentation.¹⁵

¹⁵ L'auto-organisation décrit la capacité d'un système à s'organiser lui-même, le système possède une individualité, il agit sur le monde et le monde agit aussi sur lui

Bibliographie

Agence de l'eau Adour-Garonne (2016). *SDAGE 2016-2021*. p.13-21. <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/sdage-et-programme-d-intervention-de-l-agence/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html>

Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) (2016). *Le SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands*. http://www.eau-seine-normandie.fr/docuth%C3%A8que/SDAGE_2016_2021

Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) (2020a). *Projet de Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands*. <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) (2020b). Développer les circuits courts et les filières à bas niveau d'intrants. *Deuxième table ronde du cycle de conférence « Eau potable et économie agricole » du 16/2020*. http://www.eau-seine-normandie.fr/colloque_eau_potable_economie_agricole

Alberto, L. (2010). IV. La nature juridique de l'eau entre bien public et bien commun. *Annuaire des Collectivités Locales*, vol. 30, n° 1, p. 87-98. www.persee.fr, <https://doi.org/10.3406/coloc.2010.2138>

Alterre Bourgogne Franche-Comté (2011). Qualité de l'eau : concilier usages et protection de la ressource. *Repères*, n°57 https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/_depot_alterrebourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/22/reperes-n-57.pdf

Alterre Bourgogne Franche-Comté (2017). Impacts climatiques : quelle eau pour demain ? *Repères*, n°73, p.14-20. <https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/c/ressources/detail/10513/impacts-climatiques-quelle-eau-pour-demain-?>

Aphandery, P. et Pinton, F. (2002). La multifonctionnalité de l'activité agricole. *Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale*, INRA, STEPE, Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), CNRS/Université Paris 10, Nanterre, France : 21-21 mars 2002

Ardouin, A. et al. (2012). *Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne*. P.10-19 http://trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/atlas_carto_pelouses_2012.pdf

Aspe, C. (2012). De l'eau agricole à l'eau environnementale. Dans : Chantal Aspe éd., *De l'eau agricole à l'eau environnementale : Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée*, p. 7-17, Versailles, France: Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.aspe.2012.01.0007>

Barataud, F. (2020). Qu'est-ce qu'un système alimentaire ? Et quel est le lien avec la protection de la ressource en eau ? Communication à la journée Capter « *Le système alimentaire, un levier pour protéger la ressource en eau ?* » Journée Capter, DREAL Dijon : 2 octobre 2020. <https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/a/1342/-le-systeme-alimentaire-un-levier-pour-protoger-la-ressource-en-eau/>

Benoit, G. et al. (2017). *Eau, agriculture et changement climatique : Statu quo ou anticipation ?* Rapport du CGAAER, n° 16072. 66p. https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_16072_2017_rapport.pdf

Branduini, P. et Lelli, L. (2019). Une histoire à réécrire. *DARD/DARD*, vol. 2, n°2, 2019, p. 44-52. <https://www.cairn.info/revue-dard-dard-2019-2-page-44.htm>

Bodiguel, L. et al. (2021). *L'action publique en matière d'alimentation locales. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux*. hal-01842263v2

Cap Rural-CITEGO-Chaire UNESCO Alimentations du Monde-IUFN (2018). *Acteurs, leviers, outils pour mener les transitions du système alimentaire*. MOOC en ligne.

Centre d'études et de prospective (2019). *L'agriculture dans la zone « intermédiaire » du nord-Bourgogne : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030*. Analyse n°146. <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Prospective-sur-l-agriculture-dans>

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (2021). *Candidature à l'appel à projet PNA 2021*.

Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et Cerfrance Bourgogne Franche-Comté (2020). *Observatoire Prospectif de l'Agriculture Bourgogne-Franche-Comté : résultats 2019*. <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/entreprise-agricole/observatoire-prospectif-de-l-agriculture-en-bourgogne-franche-comte/observatoire-prospectif-de-l-agriculture-2020/>

Chenerie, L. (2018). *Prise en compte des enjeux économiques des filières agricoles dans les actions de protection des captages d'eau potable contre les pollutions diffuses*. Dans le cadre du stage de fin d'étude Agroparistech au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. https://aires-captages.fr/sites/default/files/doc-actu/rapport_vf_lchenerie_dec20181.pdf

CLER (2021). *Porter un projet de territoire en transition. Articuler les démarches méthodologiques*. p13-31 ; p.63-68. <https://cler.org/wp-content/uploads/2021/05/Porter-un-projet-de-territoire-en-transition-2021.pdf>

Conseil Départemental de la Nièvre (2021). *Projet Alimentaire Territorial de la Nièvre*. <https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/alimentation/>

Conseil Départemental de l'Yonne (2011). *Schéma départemental des ressources en eau destinées à la consommation humaine de l'Yonne*. <https://www.yonne.fr/content/download/10951/120666/file/Sch%C3%A9ma%20eau%20potable%20Yonne-2011.pdf>

Conseil régional-DREAL-ARS (2017). *Plan Régional Santé Environnement 3 de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021*. <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>

Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Bourgogne Franche-Comté (2020). *Mille lieux humides*. N°3 <http://cen-franche-comte.org/zones-humides-franche-comte-art123>

Conseil régional-DREAL-ARS (2017). *Plan Régional Santé Environnement 3 de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021*. <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>

Denier-Pasquier, F. et Ritzenthaler, A. (2020). Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires. *Journal officiel de la République Française*, avis du Conseil économique, social et environnemental.

DDT de la Nièvre (2011). *Atlas des paysages de la Nièvre*. <http://www.nievre.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-la-nievre-a479.html>

DRAAF Bourgogne Franche-Comté (2016). Atlas Bourgogne-Franche-Comté. Territoires, agriculture, forêt, agroalimentaire, développement rural, foncier, enseignement. *Agreste*. <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Atlas-Bourgogne-Franche-Comte>

DRAAF Bourgogne Franche-Comté (2018). L'export des produits agricoles et agroalimentaires en Bourgogne-Franche-Comté. *Agreste*, n°40. <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/L-export-des-produits-agricoles-et>

DRAAF (2020) Enquête sur l'approvisionnement des restaurations collectives. *Agreste*, n°5. http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/No5_Alum_VF_cle4ee64b.pdf

DREAL Bourgogne Franche-Comté (2008). *Atlas des paysages de l'Yonne*. <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-l-environnement/Protection-des-paysages/Atlas-des-paysages-de-l-Yonne>

Fillatre, M. (2018). *Vers une gouvernance polycentrique de la gouvernance alimentaire territorialisée ? Le cas de l'Aisne*. Dans le cadre du stage individuel du Master DEBATS, Museum National d'Histoire Naturelle & AgroParisTech Paris, FRA)

Girard, S. et Rivière-Honegger, A. (2014). En quoi les dispositifs territoriaux de la gestion de l'eau peuvent-ils être efficaces ? *Sciences Eaux & Territoires*, vol.13, n°1, 32-36. <https://doi.org/10.3917/set.013.0032>

Ghiotti, S. (2006). Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence, *Développement durable et territoires*, dossier 6 <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1742> ;

Haghe, J.-P. (2008), Valeurs environnementales et enjeux juridiques en France au début du XXe siècle : la conquête des chutes. *Journées d'étude du res-eau-ville : Eau et société : enjeu de valeurs. Les ambivalences du droit face à la complexité de l'environnement*, Paris, 6-7 novembre 2008.

HYCCARE Bourgogne (2016). *Rapport final du projet HYCCARE Bourgogne*. 115p. https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/_depot_alterrebourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/219004/hyccare-rapport-final.pdf

Loupsans, D. et Mettoux-Petchimoutou, A.-P. (2019). *Une démarche construite avec les territoires : le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs. Rapport final*. Agence Française pour la biodiversité et Office International de l'Eau. <https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/f/mediatheque/11568/une-demarche-construite-avec-les-territoires-le-diagnostic-territorial-sociologique-des-enjeux-et-des-acteurs/>

Malpel, G.-B. et al. (2019). *Les zones intermédiaires*. Rapport du CGAER, n°18065. <https://agriculture.gouv.fr/les-zones-intermediaires-0>

Maréchal, G. (2016). *Systèmes alimentaires territorialisés et projet alimentaire territorial* [Diapositives]. Terralim. <http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/999-terralim-sat-pat.pdf>

Menthière, C. et Reffay, M. (2020). *Accompagnement des acteurs territoriaux relatif au PACTE territorial Nièvre*. Rapport du CGAAER, n°19059. <https://agriculture.gouv.fr/accompagnement-du-volet-elevage-du-pacte-de-la-nievre>

Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018). *Obligation Réelle Environnementale (ORE). Fiches de synthèse*. p.1-9 <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

Morin, E. (1990). *Introduction à la pensée complexe* (Ed.2005). Paris : Ed. Du Seuil

Nahrath, S. (2009). Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 9, n° 1. : <http://journals.openedition.org/vertigo/8510> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.8510>

Observatoire régional de santé de (ORS) de Bourgogne Franche-Comté (2016). *Diagnostic préparatoire au PRSE3*. ARS, SGAR, DREAL.142p. <https://www.orsbfc.org/publication/diagnostic-preparatoire-au-prse3/>

Pontieux, M. (à venir). *La filière biologique grandes cultures sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : quel potentiel de reterritorialisation et de développement ?* Stage de fin d'étude d'une élève de l'école d'agronomie de Montpellier à BioBourgogne-Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Rastoin, J.L (2021a). Qu'est-ce qu'un "système alimentaire" ?. *Encyclopédie de l'Académie d'Agriculture de France*, Fiche questions sur n°10.07.Q02. https://www.academie-agriculture.fr/sites/default/files/publications/encyclopedie/final_10.07.q02_systeme_alimentaire.pdf

Rastoin, J.L (2021b). Histoire et prospective des systèmes alimentaires : la cinquième transition. *Encyclopédie de l'Académie d'Agriculture de France*, Fiche questions sur n °10.07.Q03 https://www.academie-agriculture.fr/sites/default/files/publications/encyclopedie/final_10.07.q03_histoire_prospective.pdf

Région BFC (2020). *SRADDET ICI 2050*. Diagnostic Annexe 1. <https://abcdelib.de.bourgognefranche-comte.fr/SRADDET-adoption/>

Renaux, B. (2021). *Diagnostic des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité sur le site Natura 2000 de Puisaye-Forterre*. Stage de fin d'étude d'un étudiant de l'ENSAIA à la communauté de communes de Puisaye Forterre.

Resolis (2016). *Les systèmes alimentaires territorialisés en méditerranée. Initiatives pour une alimentation responsable et durable*. Journal Resolis, n°12, p. 20-45. <http://www.ipemed.coop/fr/publications-r17/etudes-analyses-c108/journal-resolis-special-medcop-%C2%AB-systemes-alimentaires-territorialises-en-mediterranee-%C2%BB-a2825.html>

RnPAT (2020). PATnorama n°1. *Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé*. <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2020/02/rnpat-patnorama-v0-off.pdf>

Tendall, D. *et al.* (2015). Food system resilience: Defining the concept. *Global Food Security*. n°6. 17-23

Sites internet

Agence nationale de la cohésion des territoires. *Le CRTE, un contrat au service des territoires*. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>. Consulté le 21 juin 2021.

Agrilocal 89. *L'agriculture dans le 89*. <https://www.agrilocal89.fr/page/1-agriculture-dans-le-89/>

Avise (2018). *Des politiques publiques en faveur de l'alimentation durable*. *Avise.org*. <https://www.avise.org/articles/des-politiques-publiques-en-faveur-de-l'alimentation-durable>. Consulté le 1 août 2021

DDT de l'Yonne. Sécheresse. <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-l-environnement/Eau/SECHERESSE> . Consulté le 13 juillet 2021.

INSEE (2021) *Base des aires d'attraction des villes 2020*. Insee. <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>. Consulté le 3 août 2021

Kantar, OIEau.(2020). *Part des français buvant de l'eau en bouteille tous les jours en 2020*. Enquête nationale OIEau / Kantar, 23 novembre 2020, <https://www.oieau.fr/chiffre-cles/part-des-francais-buvant-de-leau-en-bouteille-tous-les-jours-en-2020>

MSA (2019). *Phyt'attitude*. <https://www.msa.fr/lfy/sst/phyt-attitude>. Consulté le 1 août 2021

Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY). *Gaspillage alimentaire - Syndicat des Déchets du Centre Yonne*. <https://www.dechetscentreyonne.fr/gaspillage-alimentaire-p53.html>. Consulté le 31 août 2021

Les dates de la politique de l'eau : chronologie. Vie publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/24019-chronologie-les-dates-de-la-politique-de-leau>. Consulté le 1 septembre 2021

Illustrations

Image de couverture : Liege Lucie, photo prise à Fontaines (89130) en août 2021

Image du glossaire : Liege Lucie, photo prise aux Ormes (89110) en août 2021

Image de la partie I : Liege Lucie, photo prise à Saint-Aubin-Chateauneuf (89110) en août 2021

Image de la partie II : Liege Lucie, photo prise à Fontaines (89130) en août 2021

Image de la partie III : Liege Lucie, photo prise à Fontaines (89130) en août 2021

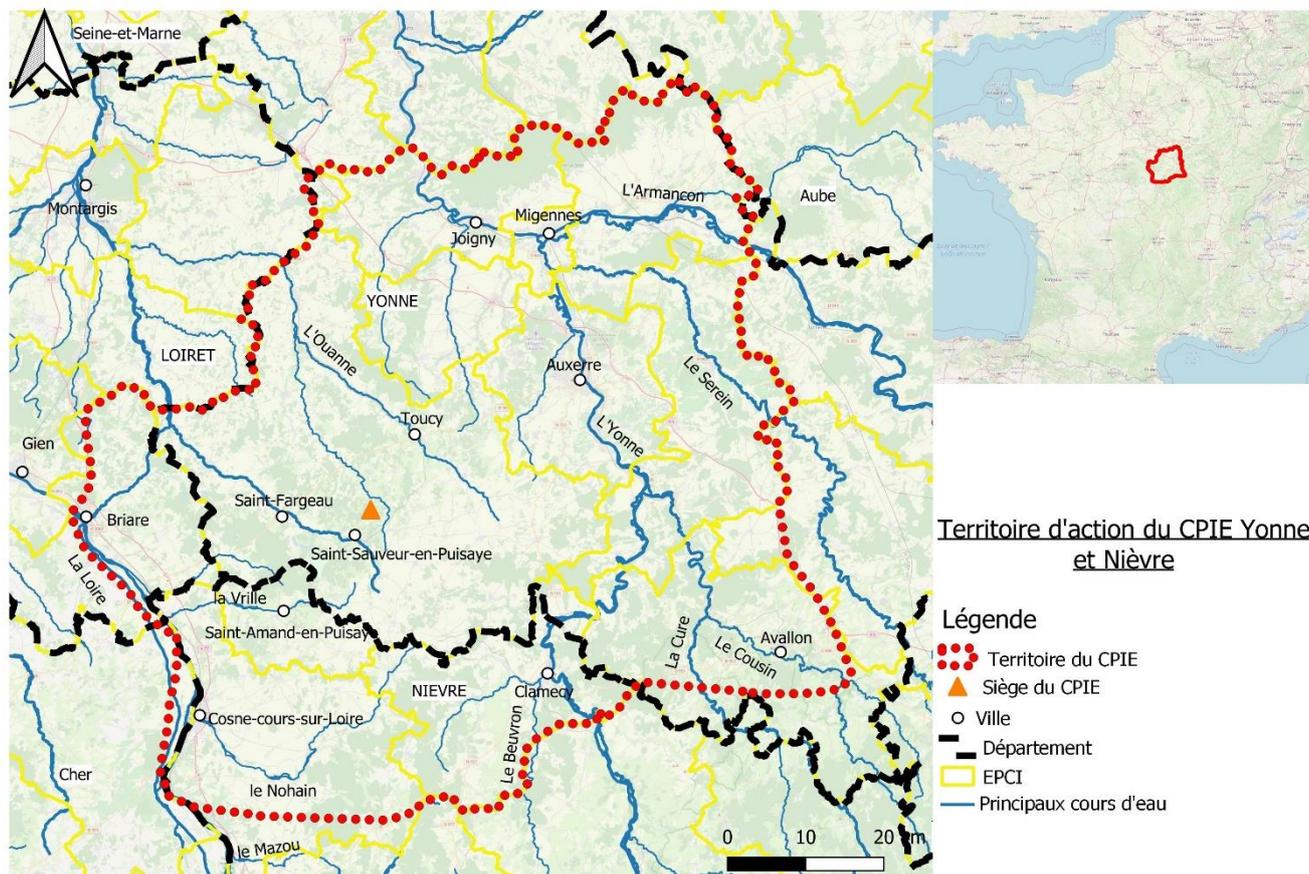
Aviva. « #LaFabriqueAviva : découvrez DU GRAIN AU PAIN “BIO RIBOU VERDON” qui participe à @LaFabriqueAviva #RSE #Concours #Votes ». *La Fabrique Aviva*, <https://www.lafabriqueaviva.fr/fr/public/project/2764/show>.

DRAAF (2016). *Implantations industries agroalimentaires*. https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Implantation_cle05d94f.pdf

HLPE (2017). *Nutrition and food systems. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*, Rome. p.26. Schéma traduit par le CPIE Yonne et Nièvre. <http://www.fao.org/3/i7846e/I7846E.pdf>

Annexes

Annexe 1 : Carte du territoire d'action du CPIE Yonne et Nièvre



Carte réalisée par Lucie Liege

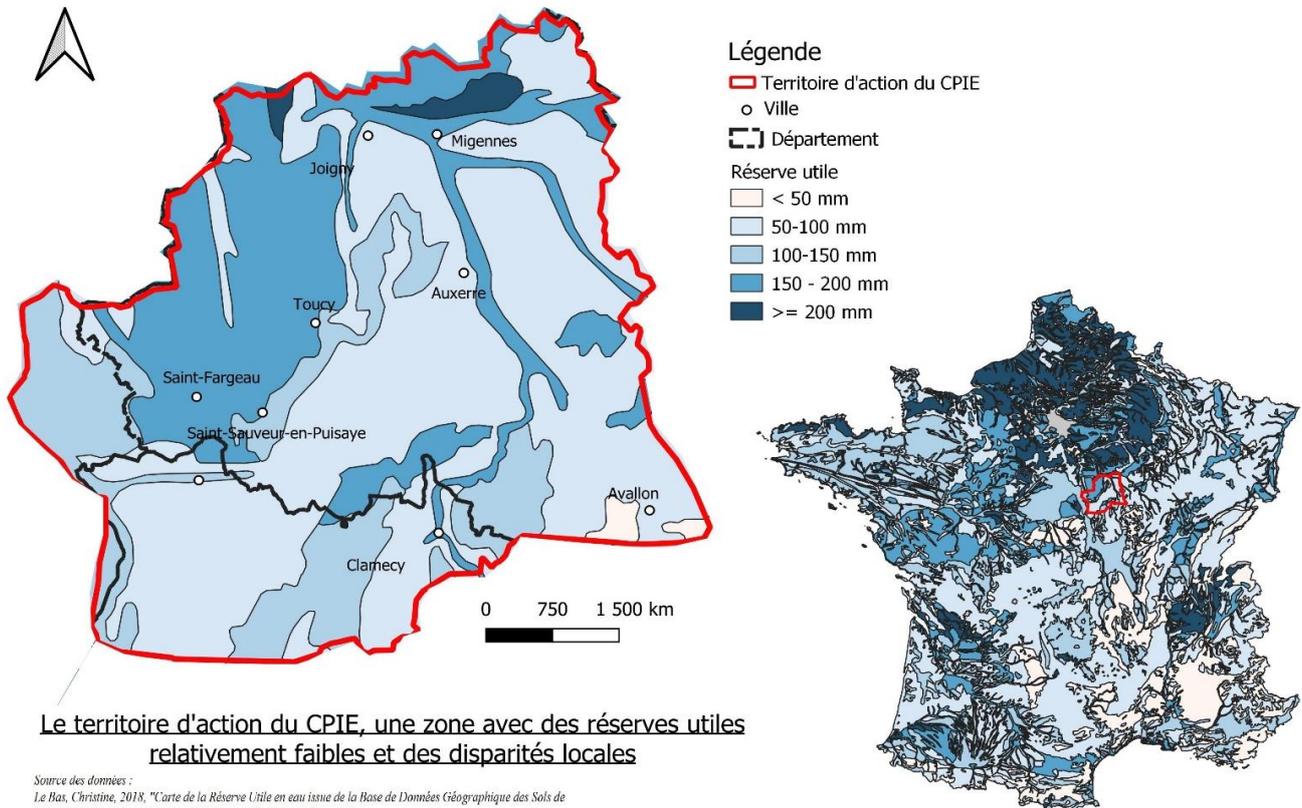
Annexe 2 : Liste des acteurs enquêtés

Structure	Poste(s)
API restauration	Responsable d'exploitation région Bourgogne, référent au niveau local
ARS Bourgogne-Franche-Comté	Adjoint au responsable du département Direction de la santé publique - Département Prévention Santé Environnement
ARS Yonne	Ingénieur d'étude sanitaire
Association pour la qualité de l'eau potable (Plaine du Saulce)	Président Animatrice

BIO BOURGOGNE (GABY et GABNi)	Chargé de mission filières et territoires dans l'Yonne Chargée de mission Filières et Territoires dans la Nièvre
Cocebi	Technicienne responsable du secteur Ouest du département et Nièvre Technicien responsable du secteur Est du département
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	Responsable service eau potable et assainissement Chargé de la protection des ressources en eau, agriculture et alimentation
Communauté de communes Cœur de Loire	Responsable pôle Services à l'Environnement
Communauté de communes de Puisaye-Forterre	Directeur du Pôle Aménagement du Territoire Stagiaire Natura 2000
Conseil Départemental de la Nièvre	Cheffe du service développement rural et transition énergétique Chef du service eau Chargé de mission Alimentation de proximité Stagiaire PAT
Conseil Départemental de l'Yonne	Directrice adjointe alimentation agriculture ressources naturelles Ingénieur Hydrogéologue
DDT de la Nièvre	Chargé de missions politique de l'eau et de la nature
DDT de l'Yonne	Chef de l'unité Milieux Aquatiques, Assainissement et Pêche Chargé de mission gestion intégrée de la ressource en eau-Référent inter-départemental BAC
DREAL	Chargée de mission pollutions diffuses
EPAGE du bassin du Loing	Chargée de mission milieux aquatiques sur les Sources du Loing et l'Ouanne amont
Eau de Paris	Chargé de Missions Agriculture et Territoire
Mairie de Clamecy	Animatrice BAC

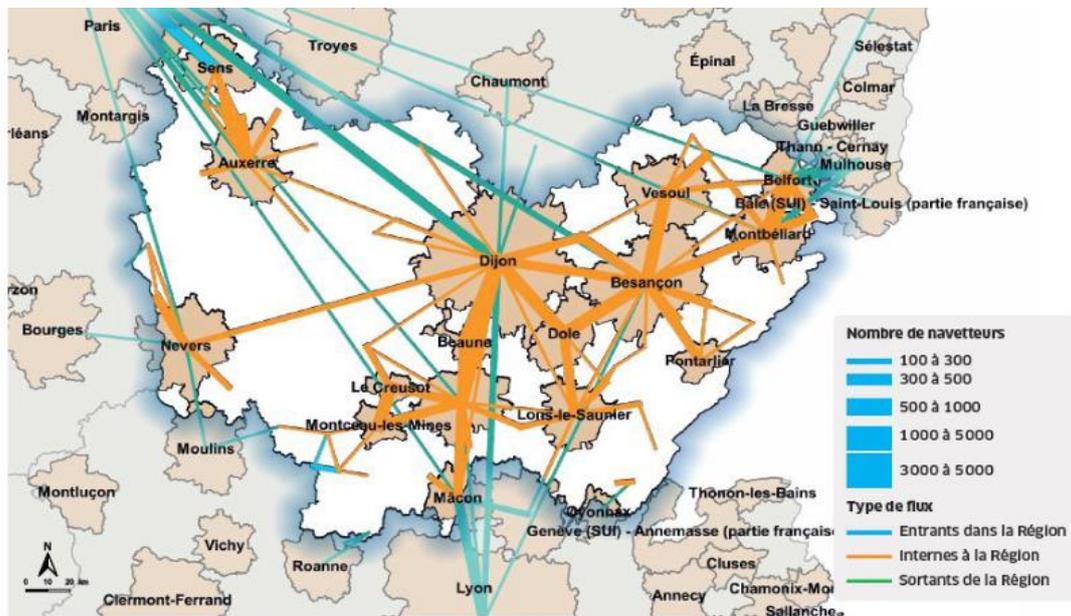
Parc Naturel Régional du Morvan	Animatrice du Contrat Territorial Eau et Climat Cure Yonne Chargée de mission Rivières - Collectivités
Pays du Giennois	Chargée de Mission Développement territorial
PETR du Pays Avallonnais	Animateur Santé
SAFER	Directeur Départemental de l'Yonne
SICAREV Coop	Responsable qualité
Syndicat des Déchets Centre Yonne	Chargé de mission Économie Circulaire
Syndicat du Bassin du Serein	Président Animateur Technique Bassin Versant Animateur Technique Bassin Versant
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	Animateur agricole
Syndicat Mixte Yonne Beuvron	Chargée de mission - zones humides et continuité écologique
Syndicat Mixte Yonne Médiann	Directrice Conseiller technique en gestion des milieux aquatiques Conseiller technique en gestion des milieux aquatiques
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) Sens Nord-Est / Sources des Salles	Vice-président Responsable du Syndicat Mixte Sens Nord Est/Sources des Salles
110 Bourgogne	Responsable Filières et Outils
EPAGE du bassin du Loing Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre Mairie de Saint	6ème vice-président Délégué du secteur de Toucy Maire
31 structures	45 personnes

Annexe 3 : Réserve utile des sols du territoire



Carte réalisée par Lucie Liege

Annexe 4 : Carte des flux de travailleurs entre les aires urbaines de Bourgogne Franche Comté

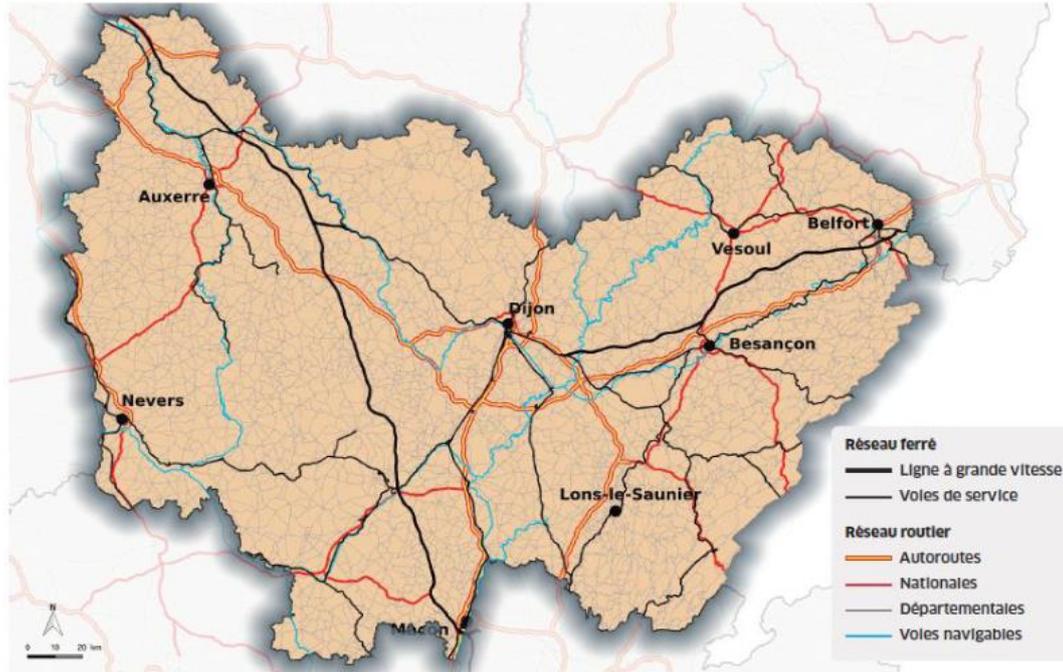


Carte 35 : Flux entre les aires urbaines
Source : Insee, RP 2015

Source : (Région BFC, 2020)

Cette carte semble omettre certains déplacements entre l'Ouest de la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Centre-Val-de-Loire.

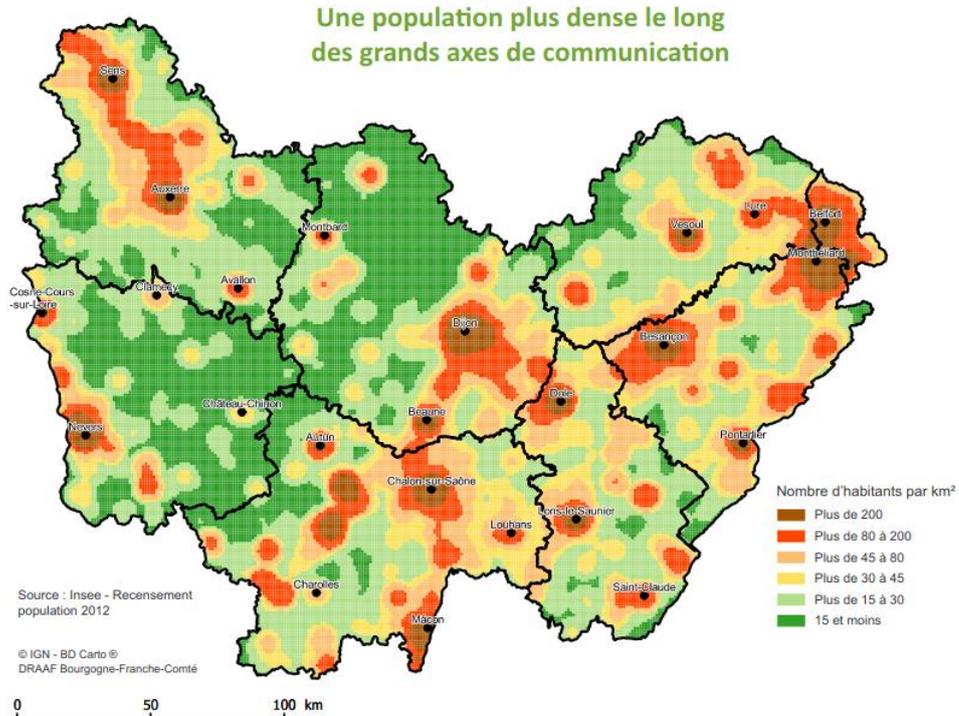
Annexe 5 : Infrastructures de transport de Bourgogne Franche-Comté



Carte 30 : Infrastructures de transport
Sources : IGN, Région Bourgogne-Franche-Comté

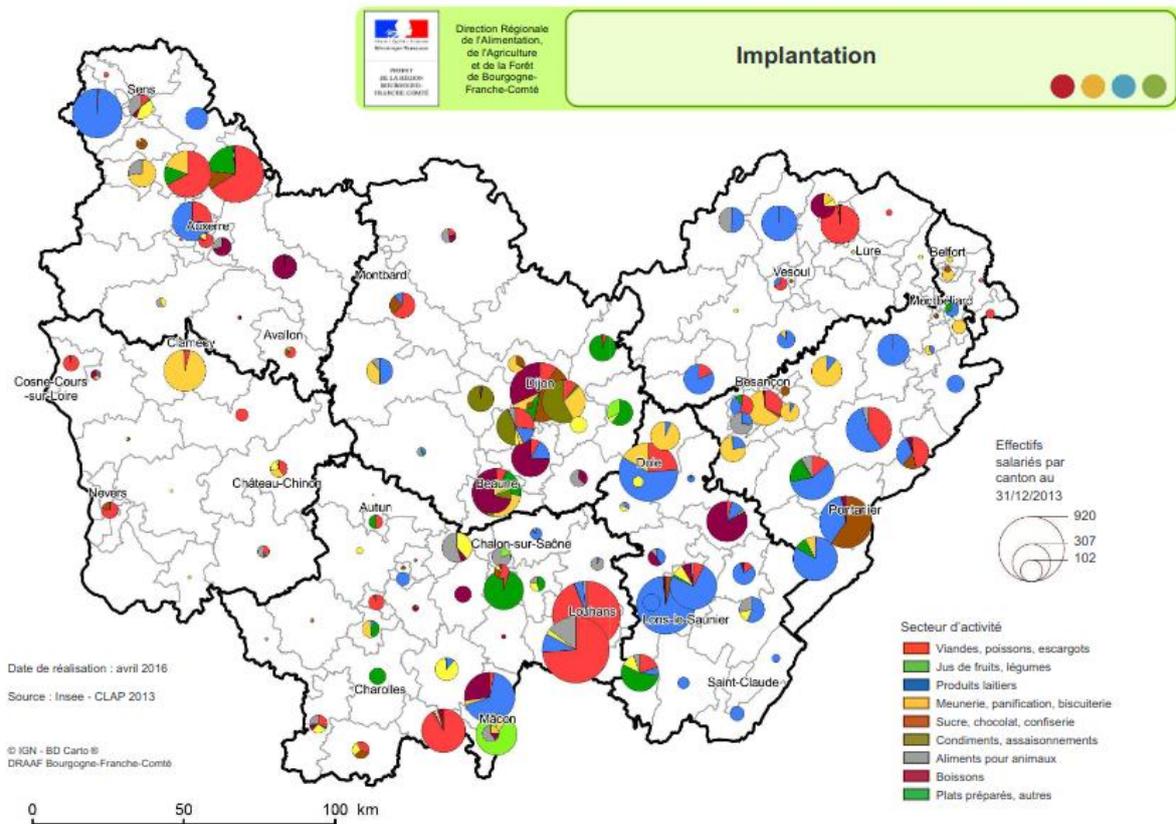
Source : (Région BFC, 2020)

Annexe 6 : Répartition de la population en Bourgogne Franche Comté



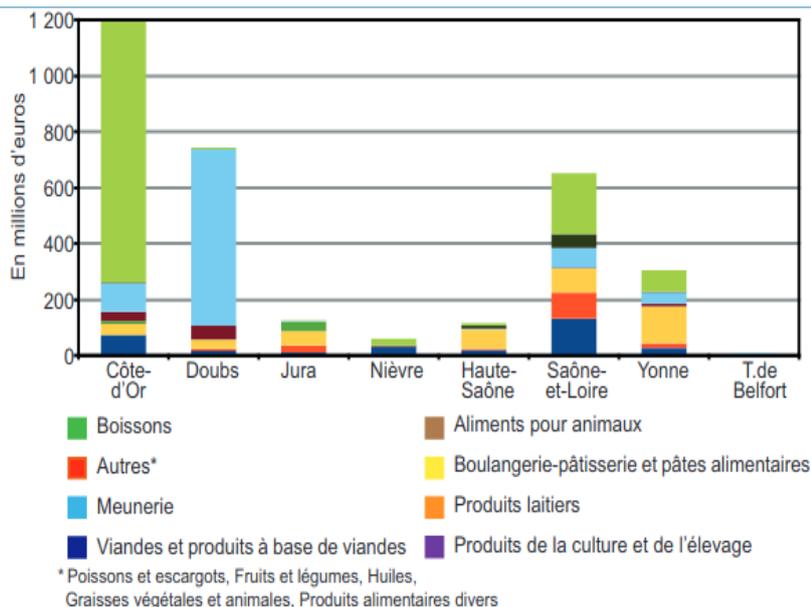
Source : (DRAAF, 2016)

Annexe 7 : Implantation des industries agro-alimentaires en Bourgogne Franche-Comté



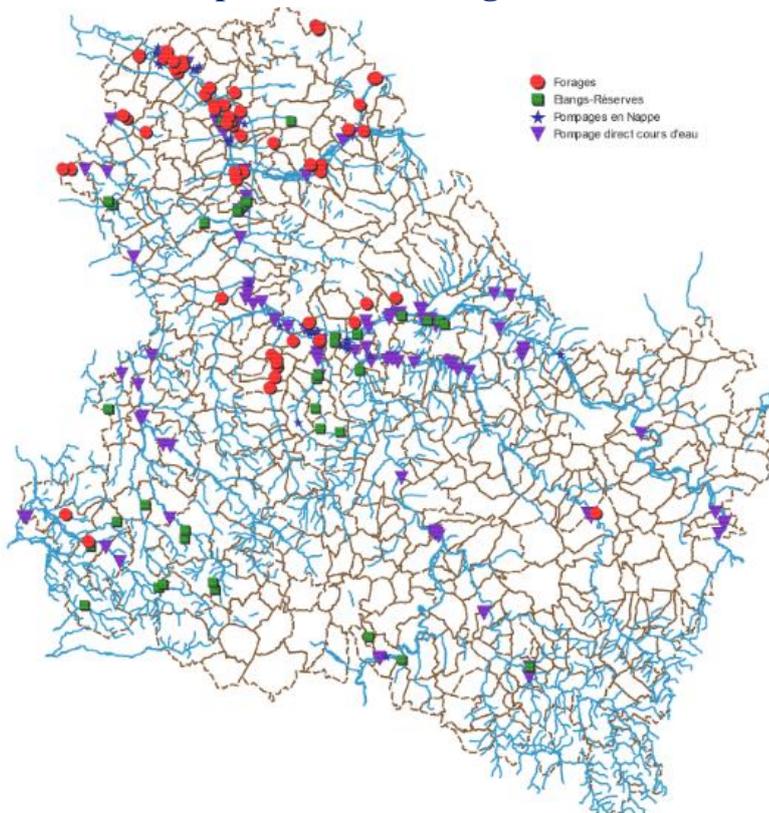
Source : DRAAF (2016). Implantations industries agroalimentaires. https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Implantation_cle05d94f.pdf

Annexe 8 : Exportations des produits agricoles et agroalimentaires par département



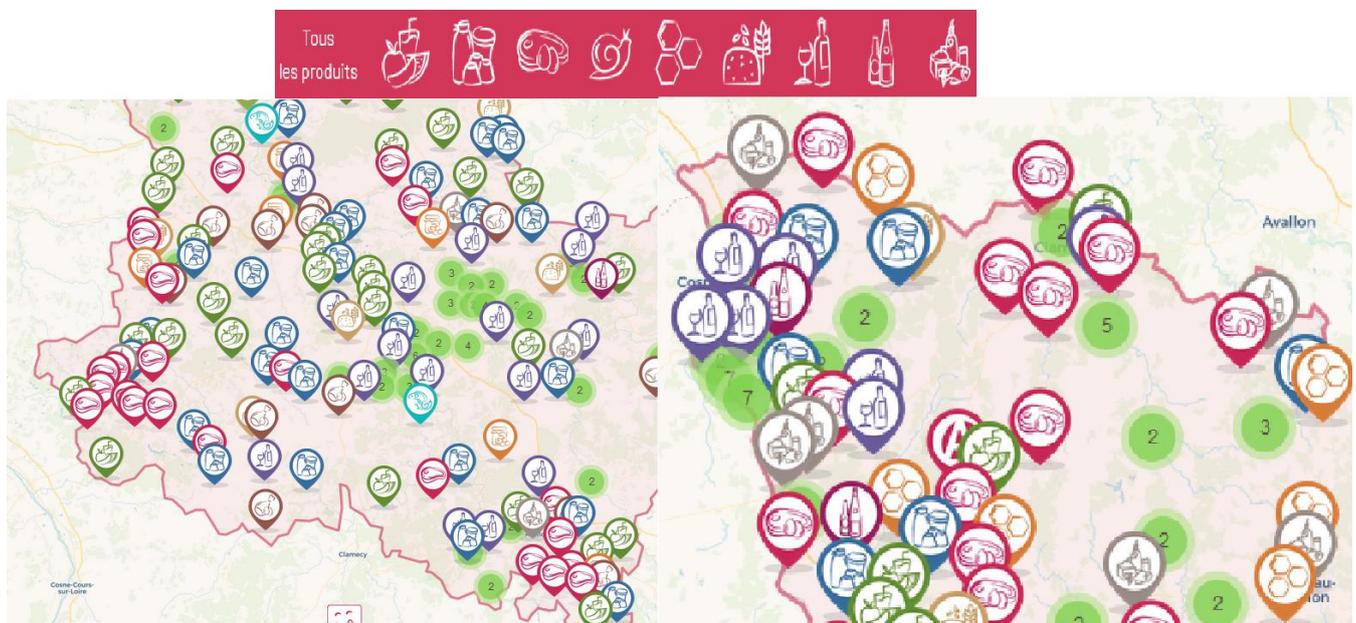
Source : (DRAAF, 2018)

Annexe 9 : Répartition des irrigants dans l'Yonne dans les années 2010



Source : (Conseil Départemental de l'Yonne, 2011)

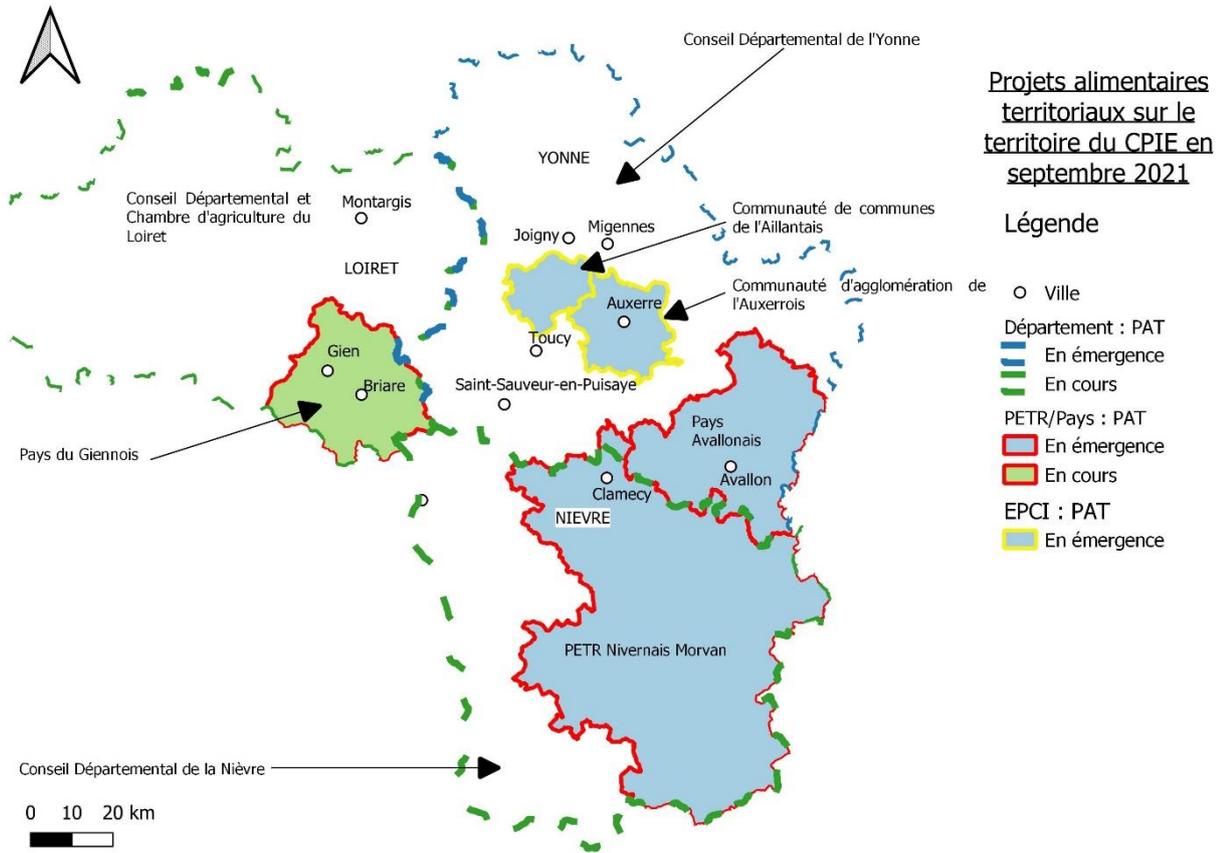
Annexe 10 : Aperçu des produits vendus en circuits courts et recensés sur le site « J'veux du local » dans l'Yonne et la Nièvre



Source : <https://www.jveuxdulocal89.fr/>, <https://www.jveuxdulocal89.fr/>

Liste non exhaustive ; toutes les initiatives ne sont pas recensées

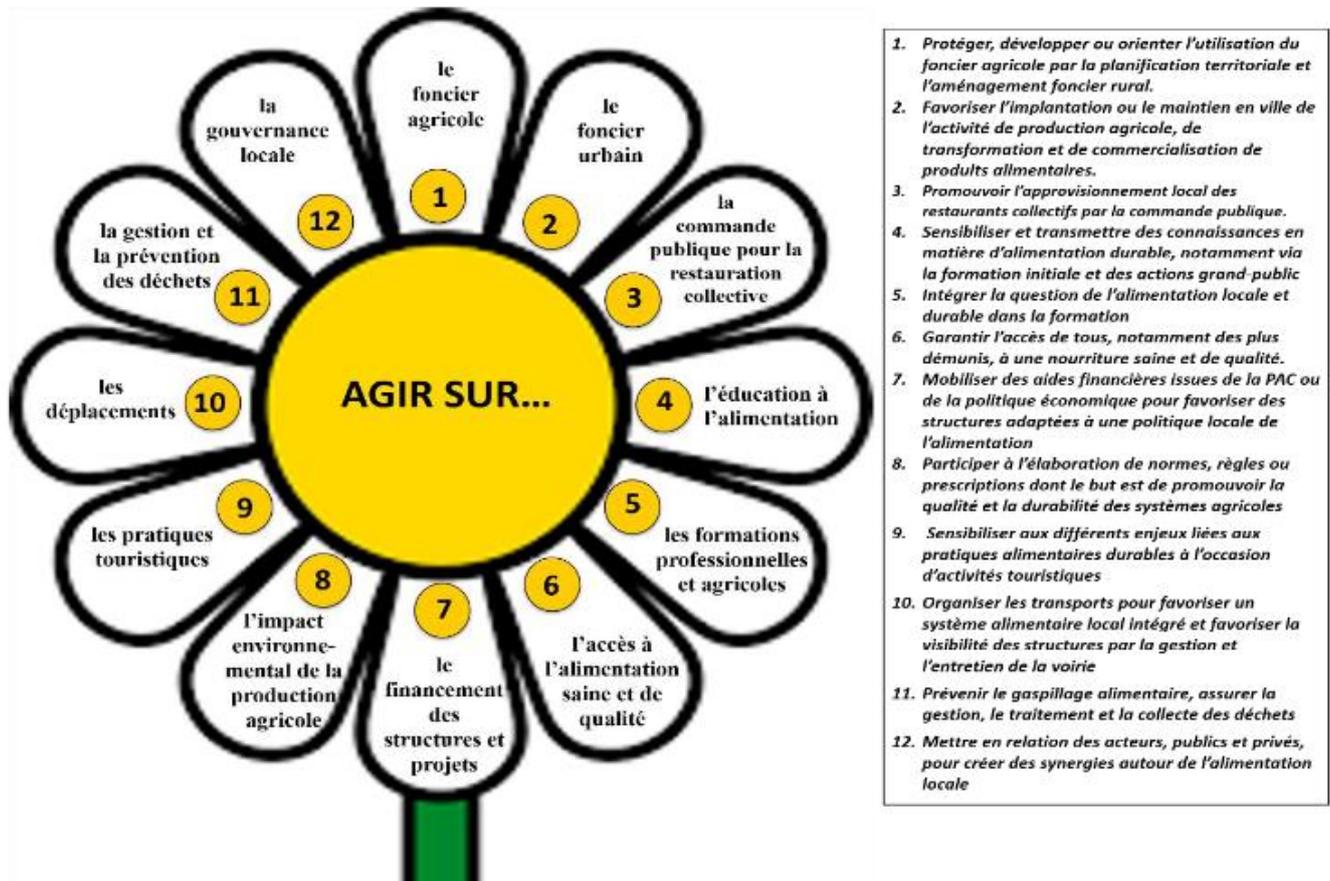
Annexe 11 : Les dynamiques des PAT à l'échelle du CPIE



Carte réalisée par Lucie Liege

Annexe 12 : Les champs d'action des collectivités territoriales en matière d'alimentation locale

LES 12 CHAMPS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION LOCALE



Source : (Bodiguel et al., 2021)

Annexe 13 : Proposition de classification des structures enquêtées selon leurs principales thématiques de travail en lien avec le sujet eau-alimentation et brève présentation de leurs actions.

Eau	Eau et systèmes alimentaires (au moins une « étape »)	Systèmes alimentaires	
<i>Qualité</i>	Conseil Départemental 89 et 58	CC Puisaye Forterre	<p><u>Liste des abréviations :</u> ARS : Agence Régionale de Santé PNR : Parc Naturel Régional EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SM : Syndicat Mixte SMAEP : Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable CC : Communauté de communes CA : Communauté d'agglomération GAB : Groupement des AgroBiologistes ----- SMBV Armançon : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon AESN : Agence de l'eau Seine Normandie SDCY : Syndicat des Déchets Centre Yonne</p>
SMAEP Sens Nord Est	GABY et GABNi	Pays du Giennois	
EPAGE Loing	Pays Avallonnais	CA Auxerrois	
CC Cœur de Loire	Association pour la qualité de l'eau potable (Plaine du Saulce)		
SM Yonne Médián	Mairie de Clamecy	Eau de Paris	
SM Yonne Beuvron	PNR Morvan	DREAL	
Syndicat du Bassin du Serein	SMBV Armançon	ARS	
	DDT 89 et 58	AESN	
<i>Quantité</i> (hors inondation)			

Classification des structures rencontrées selon leurs principales thématiques de travail en lien avec le sujet Eau-Alimentation

Le schéma ci-dessous représente les structures rencontrées selon leur cœur d'activité, celles classées dans la colonne centrale sont porteuses d'actions ou de projets liant l'eau à au moins une « étape » d'un système alimentaire (ex. l'agriculture) ou possédant des services sur ces deux thématiques.

Choix de construction du schéma :

- Dans ce schéma figurent uniquement les structures enquêtées. Cette classification a été établie grâce aux informations transmises lors des entretiens et essaye de représenter au mieux l'ensemble des actions de la structure.
- Seules les actions et projets réalisés, en cours ou planifiés ont été retenus pour construire ce schéma.
- Les lignes indiquant qualité et quantité concernent l'eau.

Systèmes alimentaires
<ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes Puisaye-Forterre ne possède pas, pour l'instant, de chargé de mission sur l'agriculture ou l'alimentation mais les élus locaux ont manifesté leur volonté de travailler sur ces thématiques. La collectivité initie un projet de territoire afin de définir une vision commune du territoire et des priorités partagées. Elle souhaite aussi développer une démarche de prospective alimentaire, un diagnostic des pratiques agricoles favorables à la biodiversité sur le site Natura 2000 de la Puisaye-Forterre est en cours de réalisation par un

stagiaire. La communauté de communes envisage ensuite de rejoindre la dynamique amorcée par les autres EPCI sur ces thématiques. En ce qui concerne les enjeux liés à l'eau, un stage collectif a aussi été réalisé par des élèves du Master SEME¹, en partenariat avec le CPIE Yonne et Nièvre, sur la gestion de l'eau de la parcelle au territoire en Puisaye-Forterre. La collectivité pourrait être force de proposition sur la gestion des eaux pluviales.

- **Le Pays du Giennois** porte un projet alimentaire territorial (PAT) dans l'Est du Loiret, le plan d'actions est en cours de rédaction. La thématique de l'eau n'y est pas intégrée. Selon l'enquête, si elle devait l'être, ce serait plutôt sous le prisme du gaspillage alimentaire.
- **Le Syndicat des Déchets Centre Yonne** a notamment vu ses compétences s'élargir sur des sujets relatifs à l'alimentation suite à la signature d'un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME en 2019. Le syndicat travaille, entre autres, sur le gaspillage alimentaire et accompagne la communauté de communes du Jovinien sur le volet alimentation durable.
- **SICAREV Coop** : coopérative d'éleveurs implantée notamment à Migennes. Actrice des filières bovine et ovine.
- **SAFER** : organisme d'intervention sur le marché foncier rural. Un gestionnaire de captages peut demander à l'organisme de préempter ou de négocier à l'amiable la vente d'une parcelle à proximité d'un de ses ouvrages.
- **110 Bourgogne** : coopérative agricole qui souhaite notamment développer le chanvre sur les zones de captages.
- **Cocebi** : coopérative agricole 100 % agriculture biologique.
- **API restauration** : acteur de la restauration collective délégataire dans une cinquantaine de restaurants dans l'Yonne et la Nièvre. Le lien avec l'eau est principalement appréhendé par la quantité d'eau utilisée en restauration.

Eau

Beaucoup d'acteurs rencontrés travaillaient principalement sur l'aspect qualitatif

- **SMAEP Sens Nord-Est, sources des salles** : syndicat d'alimentation en eau potable. Cette structure malgré sa classification dans la colonne « eau » a quand même un lien dans ses activités avec l'alimentation puisque les captages dont elle a la charge sont en zone agricole.

Les structures GEMAPI mentionnées ci-dessous travaillent davantage sur l'aspect qualité des cours d'eau et plusieurs sont très récentes, elles sont donc dans une phase de mise en place leurs programmes d'actions et de communication.

- **EPAGE du Loing** pour le bassin du Loing et de l'Ouanne.
- **La communauté de communes Coeur de Loire** porte le contrat Vrille-Nohain-Mazou, dans ce cadre un diagnostic des potentielles sources de pressions agricoles sur les eaux a été réalisé. Le contrat est en cours de renouvellement.
- **Syndicat Mixte Yonne Médian** : ce syndicat appréhende notamment le lien entre l'eau et l'alimentation vis à vis de la potentielle mise en place de zones d'expansion de crues qui favoriseraient le développement de prairies humides et indirectement de la viande bovine.

- **Syndicat Mixte Yonne Beuvron** : le lien entre leurs activités et la thématique de l'alimentation a été exprimé comme relativement éloigné en raison de la dominante élevage de leur territoire. Le syndicat a manifesté un intérêt pour obtenir davantage de données sur les besoins et impacts de l'utilisation d'eau par l'agriculture locale.

Eau et systèmes alimentaires

- **Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre** : le Conseil Départemental de la Nièvre s'est déjà engagé dans un projet alimentaire territorial et le Conseil Départemental de l'Yonne initie cette démarche. Ils ont tous deux du personnel travaillant sur l'eau en interne dont, par exemple, un hydrogéologue au Conseil Départemental de l'Yonne. Les conseils départementaux accompagnent également les territoires par le biais aides aux collectivités ou aux structures privées : en proposant, par exemple dans l'Yonne, de soutenir financièrement l'animation dédiée à l'accompagnement au changement de pratiques sur les aires d'alimentation de captage ou encore, dans le cas de la Nièvre, en accompagnant les agriculteurs aux investissements de lutte contre la sécheresse, l'adaptation au changement climatique et la récupération d'eau de pluie dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté, etc.
- **BIO BOURGOGNE (GABY et GABNi)** travaille sur le développement de l'agriculture biologique et à travers cela sur la préservation de la qualité de l'eau.
- **Le Pays Avallonnais** va porter un projet alimentaire territorial. Localement, il y a une volonté forte de construire un projet transversal sur des thématiques aussi variées que la sensibilisation à l'alimentation saine et locale, l'accompagnement aux changements des pratiques des professionnels, réduire le gaspillage et valoriser les ressources humaines, etc. Le contrat local de santé du Pays Avallonnais comporte une fiche action sur le déploiement d'un projet de territoire sur la qualité de l'eau. De plus, un besoin d'accompagnement des élus et des agriculteurs sur les problématiques liées à l'eau s'est fait ressentir.
- **Communauté d'agglomération de l'Auxerrois** a récupéré la compétence eau potable et possède depuis plusieurs années en interne un chargé de la protection des ressources en eau, agriculture et alimentation. En 2018, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a organisé les États généraux de l'eau et de l'agriculture. Elle devrait s'engager dans un projet alimentaire territorial.

Des structures porteuses d'animation agricole sur les bassins d'alimentation de captages.
- **Association pour la protection de la qualité de l'eau potable (de la plaine du Saulce)** œuvre depuis 22 ans à la mise en place d'une démarche concertée pour améliorer la qualité de l'eau potable par une animation essentiellement agricole : possession de parts dans une CUMA¹ pour donner accès aux agriculteurs à un semoir en semi-direct, préparation de l'EXP'EAU en lien avec la communauté d'agglomération de l'Auxerrois pour créer des lieux d'échange autour des problématiques de l'eau, etc.
- **Mairie de Clamecy** possède une cellule d'animation agrienvironnementale pour animer l'ensemble des programmes d'action des captages prioritaires de la zone. Une candidature a été déposée à

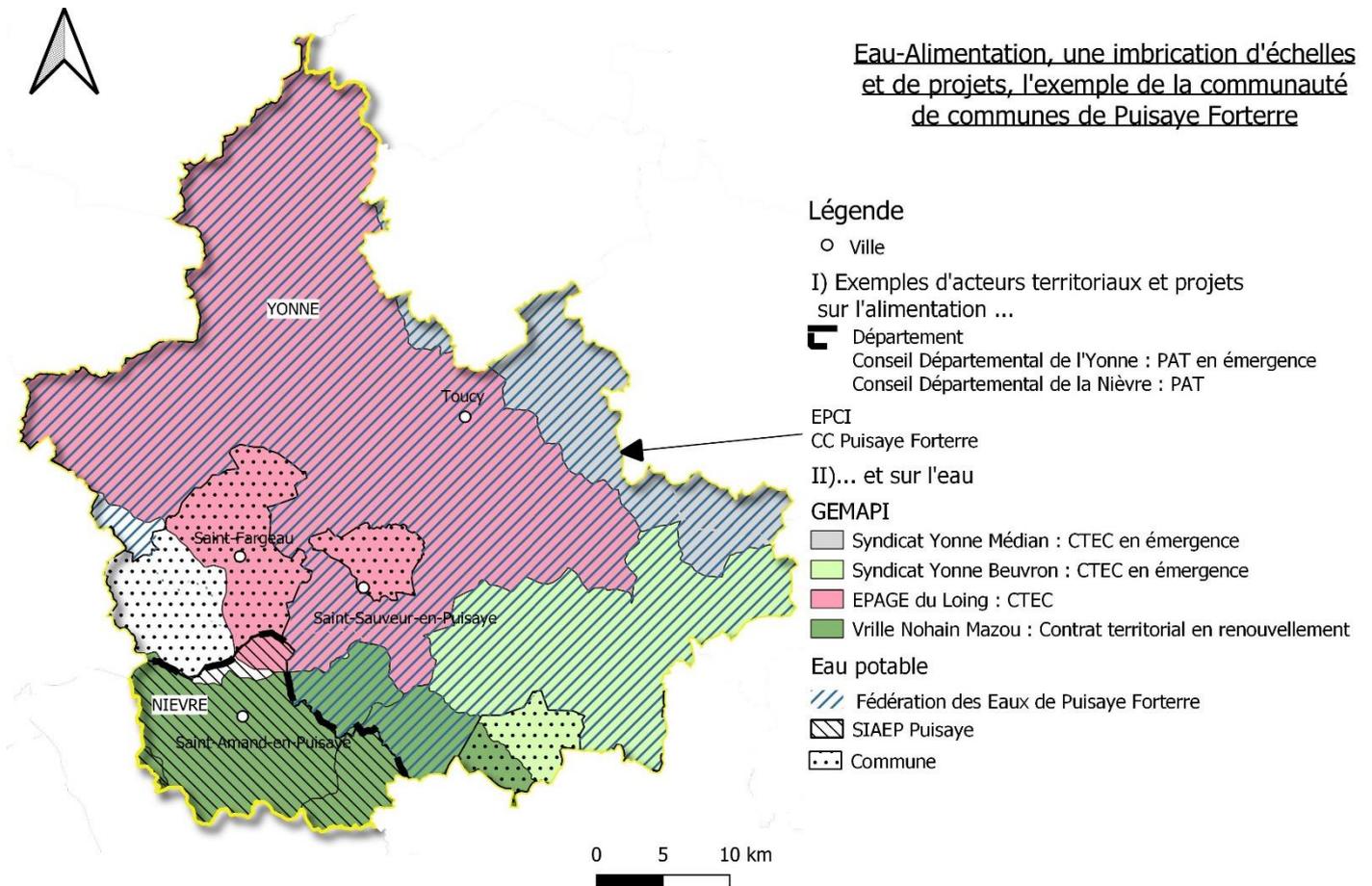
l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Eau de Paris** : régie municipale de la Ville de Paris dont une partie de l'eau provient des sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange et qui y a développé des actions de protection de l'eau concentrées sur le développement de l'agriculture biologique.

Structures qui travaillent ou vont travailler aussi bien sur les systèmes alimentaires que sur la ressource en eau en termes qualitatif et quantitatif

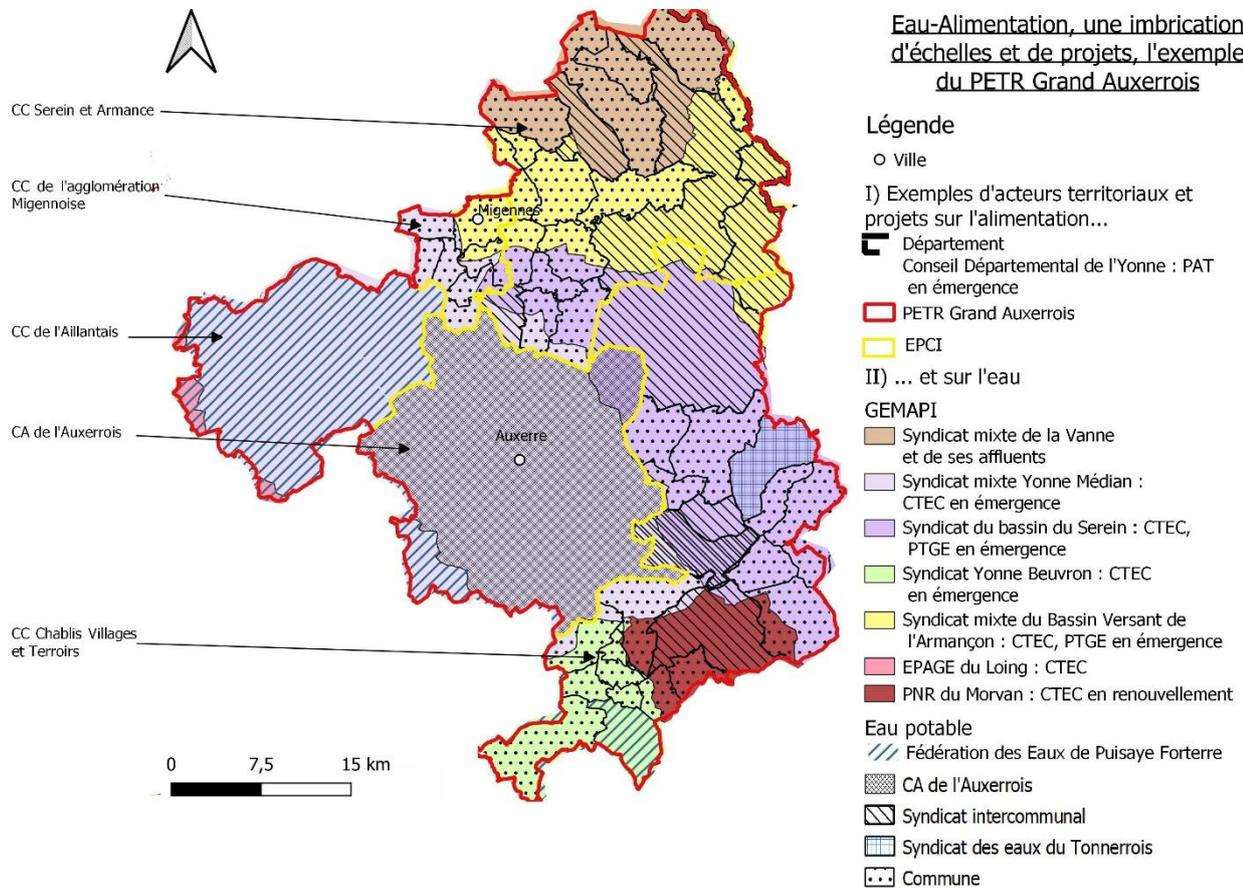
- **Le PNR du Morvan** a aussi bien des chargés de mission pour l'agriculture que sur le volet GEMAPI et eau potable. Ils ont une volonté de travailler en transversalité mais les territoires et financeurs concernés ne sont pas toujours les mêmes. Leur participation à un projet sur le changement climatique les a conduits à entreprendre une étude sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau.
- **Le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon** a notamment la particularité de compter en interne deux animateurs BAC et une animatrice agriculture résiliente qui travaille, entre autres, sur le développement et le maintien des prairies. Le syndicat va se lancer dans un PTGE avec le syndicat du bassin du Serein.
- **DDT de l'Yonne et de la Nièvre** : elles ont un service dédié à l'agriculture-alimentation et un autre sur l'eau qui traite aussi bien de problématiques quantitatives (demande de forage, irrigation, cellule sécheresse, etc.) que qualitatives (suivi des BAC, assainissement, etc.). La DDT de la Nièvre a par exemple la particularité d'avoir créé un nouveau type de poste qui se veut transversal au service environnement pour faire le lien entre qualité de l'eau, haies, continuité écologique, milieu aquatique, planification, etc.
- **DREAL** : service déconcentré du Ministère de la transition écologique qui décline les politiques en région. La DREAL de Bourgogne Franche-Comté possède notamment un service développement durable et aménagement et un service biodiversité, eau, patrimoine. La DREAL est notamment porteuse avec l'ARS de l'action 54 du PRSE 3
- **ARS** : chargée, entre autres, du contrôle sanitaire de l'eau potable, la mise en place de périmètres de protection des captages et le contrôle des piscines et baignade. L'agence régionale impulse la volonté d'intégrer circuits courts, alimentation et qualité de l'eau.
- **Agence de l'eau Seine-Normandie** : établissement public de l'État qui finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions sur le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Annexe 14 : Eau et alimentation, une imbrication d'échelles et de projets, l'exemple de la communauté de communes de Puisaye Forterre



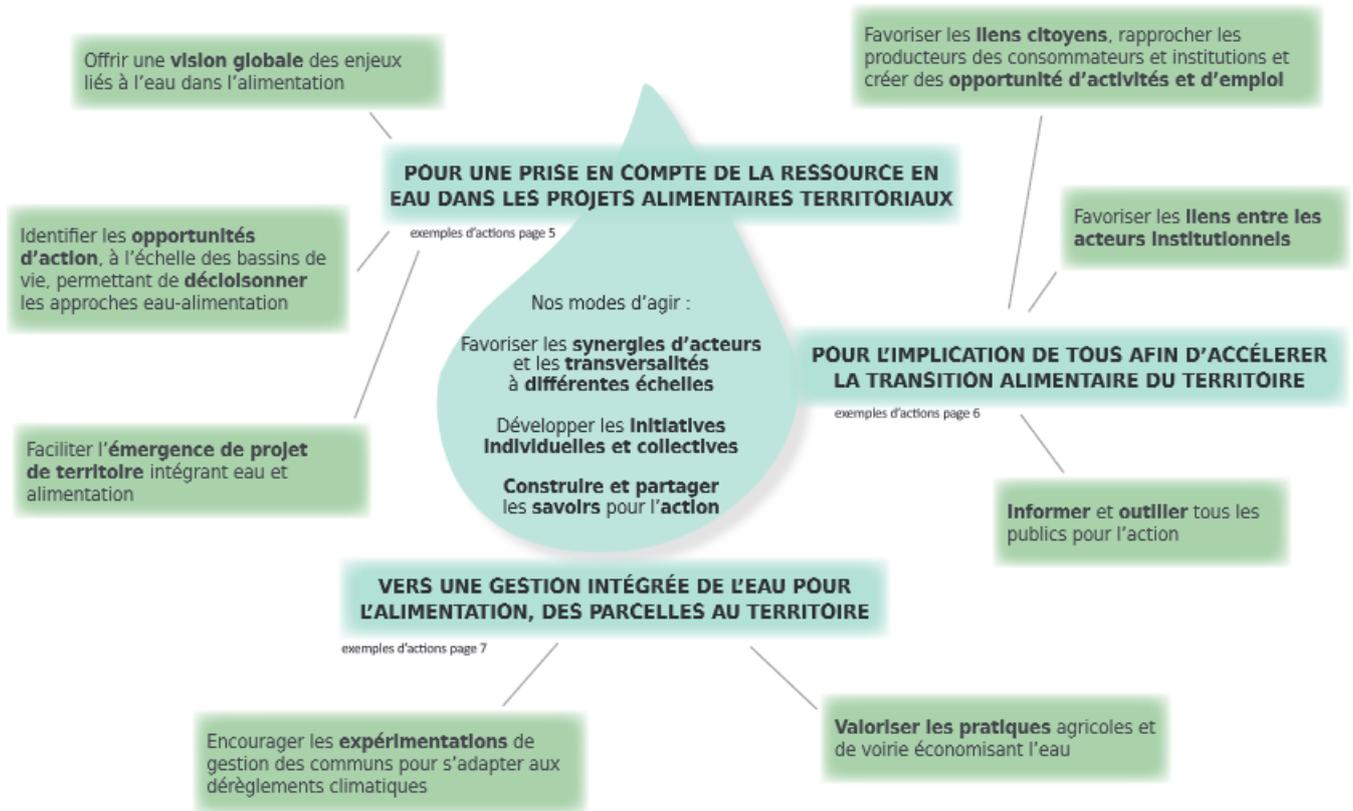
Carte réalisée par Lucie Liege

Annexe 15 : Eau et alimentation, une imbrication d'échelles et de projets, l'exemple du PETR Grand Auxerrois



Carte réalisée par Lucie Liege

Annexe 16 : Schéma du programme Eau, Alimentation, Territoires du CPIE Yonne et Nièvre



Annexe 17 : Carte des périmètres des CRTE pour l'Yonne et la Nièvre

Projet de périmètre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

YONNE (89)

6 CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

-  Périmètre du CRTE
-  CRTE interdépartemental porté par un autre département
- Libellé du groupement composant le CRTE
-  Préfecture, sous-préfecture
-  Limite du département Yonne



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 - Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 17/03/2021

Projet de périmètre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

NIÈVRE (58)

2 CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

-  Périmètre du CRTE
-  CRTE interdépartemental porté par un autre département
- Libellé du groupement composant le CRTE
-  Préfecture, sous-préfecture
-  Limite du département Nièvre



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 - Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 17/03/2021

(Source : https://cartotheque.anct.gouv.fr/cartes?filters%5Bquery%5D=&filters%5Bserie%5D%5Bserie%5D%5B3%5D=field.Serie%3Ar%22Contrat+de+relance+et+de+transition+%C3%A9cologique%22¤t_page=1&category=&page_size=20&query=)